

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 27 JANVIER 2023 A 9H30

(Convocation du 20 janvier 2023)

Aujourd'hui vendredi vingt-sept deux mil vingt-trois à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaëtan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.
M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.
M. Kevin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.

LA SÉANCE EST OUVERTE à 09 heures 39.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : On va commencer ce Conseil. Je vous remercie de prendre votre place.

Procès-verbal de la séance du 24 et 25 novembre 2022 – Adoption

Je vais commencer par faire adopter le procès-verbal de la séance du 24 et 25 novembre. Sur ce procès-verbal de la séance, est-ce qu'il y a des observations ? Je n'en vois pas, donc il est adopté. Le Conseil va porter sur 104 affaires. **Monsieur MORISSET**.

Marc MORISSET : Merci **Monsieur le Président**. Mes meilleurs vœux à tout le monde et à toute la grande communauté de Bordeaux Métropole. Ceci dit, je voulais faire une réflexion sur les PV, concernant la page 90. Il a été noté « gendre » et j'avais dû prononcer « genre », et ensuite concernant ma demande qui avait été faite par écrit pour que mes questions soient jointes au PV, j'aimerais que ce soit acté aujourd'hui comme quoi mes questions du dernier Conseil, qui n'ont pas été débattues, mais qui ont été envoyées précédemment, fassent partie du PV, comme je l'avais demandé par écrit. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Nous allons le noter. Le Conseil porte sur 104 affaires, 76 regroupées, 28 dégroupées.

Désignation d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Le secrétaire de séance est **Monsieur Alexandre RUBIO**, avec son adjoint **Monsieur Nordine GUENDEZ**. **Monsieur le secrétaire de séance**, je vous donne la parole.

M. Alexandre RUBIO : Bonjour à toutes et à tous, nous avons un certain nombre de délibérations.

Vous trouverez sur votre table la délibération n°1 qui porte sur les désignations aux organismes extérieurs.

Et nous aurons ensuite la délibération n°27 dans la délégation de **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH**, concernant la loi d'orientation des mobilités avec la création d'un comité des partenaires de la mobilité. **Monsieur le Président** propose comme membres du comité, **Monsieur Gérard CHAUSSET**, **Madame Marie-Claude NOËL**, **Madame Isabelle RAMI**, **Madame Claude MELLIER**, **Monsieur Guillaume GARRIGUE**, **Monsieur Fabrice MORETTI** et **Monsieur Stéphane MARI**.

Comme indiqué, nous avons 76 affaires regroupées, comme à l'accoutumée sous réserve de leur accord et afin de garantir la conformité de nos décisions, je propose de considérer par principe que les élus ne participent ni au débat ni au vote de la délibération, concernant un organisme dont ils ou elles sont membres des instances décisionnelles.

Dans les délibérations regroupées :

- ✓ Délégation du Président ANZIANI : affaires 1, 4 à 6
- ✓ Délégation de Madame BOST : affaires 9 à 18
- ✓ Délégation de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH : affaires 21, 23, 25 et 26
- ✓ Délégation de Monsieur DELPEYRAT : affaires 28, 29, 31, 32 et 34
- ✓ Délégation de Monsieur LABESSE : affaires 35 et 37
- ✓ Délégation de Madame FERREIRA : affaires 39 à 51 et 53
- ✓ Délégation de Monsieur EGRON : affaires 55 et 57 à 60
- ✓ Délégation de Madame CASSOU-SCHOTTE : affaires 61 et 64 à 66
- ✓ Délégation de Madame BICHET : affaires 69 à 72
- ✓ Délégation de Monsieur PUYOBRAU : affaires 73 et 74
- ✓ Délégation de Madame MELLIER : affaires 77
- ✓ Délégation de Madame BLOCH : affaires 80 à 84
- ✓ Délégation Madame DE FRANÇOIS : affaires 85 à 87
- ✓ Délégation de Madame KISS : affaires 89 à 93 et 95
- ✓ Délégation de Monsieur THONY : affaire 94
- ✓ Délégation de Monsieur PAPADATO : affaires 96, 98, 100 et 101

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je soumetts au vote les 76 affaires regroupées. Qui a des observations ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Comme d'habitude, je vous propose de ne pas faire la liste de nos votes sur l'ensemble des délibérations qui sont groupées, parce que ce serait trop long, donc je pense que l'on peut les donner à l'équipe qui s'occupe de cela, si cela ne vous dérange pas. C'est dommage pour vous, il y a un gros suspens, vous ne connaîtrez nos votes que lors du prochain Procès-verbal.

Et c'est aussi pour faire une petite remarque en passant. Nous avons beaucoup d'abstentions, ce n'est pas non plus original, mais une bonne partie des abstentions ou même quasiment la majorité des abstentions sont liées au fait que l'on n'a pas le temps de travailler sérieusement sur les délibérations. On n'arrive pas à tout lire, on est même très loin d'arriver à tout lire. C'est à la fois un peu frustrant d'une certaine manière, d'un autre côté pas complètement, parce que lire les délibérations, c'est assez compliqué, il y a même souvent des choses que l'on a du mal à comprendre, ce n'est pas très lisible. Je l'ai déjà dit, c'est quand même un problème. On a l'impression désagréable d'être largué, cela souligne quelque part aussi des problèmes de compétence de notre côté, on a une petite équipe, on n'a pas de connaissance, c'est sûr, mais cela pose aussi un autre problème, à notre avis, c'est le fait que ce ne soit pas accessible, que ce ne soit pas lisible et compréhensible, pour nous. Cela pose un problème démocratique, parce que si nous, on a du mal, imaginez les habitants, les habitantes, si jamais ils veulent regarder un peu de plus près ces délibérations. Comment arrive-t-on à rendre accessible la vie politique ou la vie de la cité, c'est un problème. Je tenais encore une fois à le rappeler parce que ce n'est pas juste le fait que l'on n'y arrive pas, qu'on a des problèmes de compétence, c'est aussi qu'il y a quelque chose qui est problématique dans le fonctionnement des institutions. Voilà, c'est pour rappeler cela et pour dire que je communique la liste de nos votes à l'équipe qui s'occupe de ces choses-là.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Sur le langage, je suis tout à fait favorable à ce que l'on simplifie. En même temps, toute activité a son propre vocabulaire, celle du garagiste comme celle d'un boulanger. Nous aussi, avons notre vocabulaire, je suis effectivement pour que l'on fasse cet effort de simplifier notre façon de parler.

Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Merci Monsieur le Président, pour vous dire que pour le groupe Renouveau Métropole, nous nous abstiendrons sur la libération 39 dans les délibérations groupées, merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Merci Monsieur le Président, vote contre du Groupe Communiste sur les dossiers 40, 43 et 50, ce sont les dossiers de VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement), merci.

M. ANZIANI

(n°1) Désignations dans les organismes - Désignation - Représentation

**Unanimité des suffrages exprimés –
Désignations effectuées
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. ANZIANI

(n°4) La Fabrique de Bordeaux Métropole - Signature d'une nouvelle convention foncière - Décision -Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous avons hésité entre le « pour » et l'abstention. Finalement on opte pour l'abstention. Il y a la volonté affichée de mener une politique publique, en tout cas avec La Fab ça va dans le bon sens pour nous. Mais pas suffisant, d'où notre abstention, car nous sommes convaincus, nous le répétons, que pour changer la donne, il faut poser le problème d'une rupture nécessaire dans les politiques d'urbanisme, d'aménagement, de logements... pour faire face aux promoteurs et autres bâtisseurs, face à la spéculation, à la gentrification, à la domination du capital contre les classes modestes et précaires.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Madame NOEL, Monsieur
TOUZEAU, Monsieur PUYOBRAU,
Monsieur RUBIO, Madame BRU,
Madame CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur
PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur RIVIERES, Madame SAADI,
Monsieur TRIJOLET**

M. ANZIANI

(n°5) Liste des arrêtés pris par le Président

Communication effectuée

M. ANZIANI

**(n°6) Modification de la composition des commissions ordinaires - Election -
Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

**(n°9) SAINT MEDARD-EN-JALLES - Secteur Berlincan - Ouverture de la
concertation réglementaire - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Vote pour mais sans grande conviction, pour que les habitants soient concertés, mais limite de la concertation, souvent peu utilisée, la démocratie ce n'est pas que "concerter", pas seulement demander un avis, c'est surtout donner à la population les moyens de débattre et de décider collectivement, avoir le pouvoir de valider ou invalider des projets concernant leur lieu de vie.

Unanimité

Mme BOST

**(n°10) Talence - 115 Route de Toulouse - Acquisition d'une parcelle de terrain nu
située 115 Route de Toulouse cadastrée AT 540 - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

M. DELPEYRAT

**(n°11) Programme Entreprendre, travailler- Bruges - Secteur Bruges Terrefort -
Cession de parcelles à La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision -
Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous voterons contre cette délibération comme nous le faisons régulièrement au sujet des délibérations qui cèdent du foncier public à du privé. Là particulièrement le montage est bizarre, avec la FAB, bien que public, au milieu de la cession. Nous maintenons notre défense d'une politique foncière publique en rupture avec le pouvoir du privé, les logiques ultralibérales.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

**(n°12) Lormont - Ilot quai Carriet - Bilan de la concertation - Décision -
Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

**(n°13) Ambarès-et-Lagrave - Projet d'aménagement du secteur Gare de la Grave -
délibération relative aux objectifs et modalités de concertation - Décision -
Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme BOST

(n°14) Mérignac - Cession à la Commune d'un terrain nu sis allée des Acacias, cadastré HH175 et HH176 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme BOST

(n°15) Mérignac - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) La Glacière Ilot 4 - Cession et acquisition de terrains entre Bordeaux Métropole et la commune de Mérignac - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°16) Convention de mise en état correct et de transfert entre Bordeaux Métropole et la ville de Cenon-école élémentaire Léon BLUM - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°17) Convention de co-maîtrise d'ouvrage, de gestion et de transfert entre Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac pour la réalisation de l'équipement mutualisé ' GROUPE SCOLAIRE SOLEIL, crèche et salle sportive - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre cette délibération car nous sommes contre les énormes groupes scolaires, ce projet a pour objectif d'accueillir presque 500 élèves répartis dans 17 classes. Seul l'aspect économique est mis en avant sans prendre en compte la gestion d'un tel établissement. Un groupe scolaire avec autant d'élèves signifie qu'il n'est pas possible de faire correctement des suivis d'élèves, de prendre en compte leurs difficultés (scolaires comme sociales), de faire du lien avec les parents (primordial en ces temps de crise), c'est tout simplement méconnaître le fonctionnement d'une école. L'éducation n'est pas une marchandise, il ne faut pas seulement penser rentabilité de l'espace, il faut aussi penser à la vie dans ces espaces.

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°18) Bordeaux - Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique - Convention pour la réalisation du projet de renouvellement urbain du secteur Brascassat/Le Treuil - Principe de déclassement - Décision - Approbation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre cette nouvelle délibération dans la suite logique de notre opposition à Euratlantique et toute son œuvre. Cet aménagement est écocide et il est dénoncé régulièrement par de nombreux habitants et collectifs. Depuis 3 ans, nous demandons au pouvoir public de les écouter. Ils ont des revendications, notamment pour un parc verdoyant qui serait un poumon pour Bordeaux. D'ailleurs, il nous semble important de rappeler qu'ils sont largement mobilisés. Le 22 janvier, ils étaient plus de 300 à manifester.

Avec Euratlantique les bâtiments poussent partout et serrés, ça bétonne à fond et ce ne sont pas les quelques aménagements à la marge qui changent la donne. Nous sommes opposés à cette politique. D'autant, et ça n'en parle pas du tout, que les conditions d'expulsions des anciens habitants, les petits propriétaires notamment qui ne font pas le poids face aux aménageurs-bâisseurs, sont brutales et injustes.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur TOUZEAU, Monsieur PUYOBRAU

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°21) Bus Express St Aubin-St Jean - Convention modifications des réseaux Orange au droit des stations - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°23) Fourrière - METPARK - Convention Financière pour l'aménagement de l'extension du site de Mérignac situé impasse Maurice Lévy et 11 bis avenue Gustave Eiffel à Mérignac - Modification de la convention - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA, Madame DE FRANÇOIS, Monsieur PAPADATO, Madame RAMI, Monsieur BOBET, Monsieur CHAUSSET, Monsieur DUPRAT, Monsieur ESCOTS, Monsieur FLORIAN, Monsieur MARI, Monsieur SALLABERRY

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°25) Marché n°2017-F0534M - INFRA 403 Infrastructure CRD rue Jean Jaurès Terminus Cantinolle - réseau 2016 - Demande de rémunération complémentaire - Protocole transactionnel - Renonciation à pénalités - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°26) Aménagement en faveur des transports et des modes actifs - Quai Français à Bassens - Lancement de la procédure de concertation publique - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°28) Invest in Bordeaux - Convention d'objectifs triennale 2023-2025 - Subvention de Bordeaux Métropole pour l'année 2023 - Convention d'application financière 2023 - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre cette délibération qui est, en réalité, un transfert direct d'argent public dans l'économie privée sans effet réel sur l'économie des gens, sans savoir non plus ce que nous votons en réalité, la délibération est si peu concrète, si peu délimitée. C'est à mettre en lien avec toutes les politiques nationales qui vont dans ce sens c'est-à-dire d'utiliser de l'argent public pour les entreprises privées.

Nous soulignons le manque de développements sur les aspects sociaux présents dans la convention. A la lecture de celle-ci, ses stipulations paraissent désintéressées de la chose sociale alors que c'est une thématique essentielle. Nous déplorons donc les passages excessifs sur l'investissement et le développement économique alors que ceux-ci semblent s'exercer à sans véritable levier social.

Par ailleurs, le fait que Bordeaux Métropole confie l'une de ses compétences les plus importantes au tissu associatif pose également un problème : qu'est-ce qui justifie cette externalisation concrètement ? Bordeaux Métropole ne dispose-t-elle pas de moyens propres pour assurer en interne le développement économique de son territoire ?

Majorité

**Contre : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Madame KISS**

M. DELPEYRAT

(n°29) Dispositif de soutien à la mobilité courte durée des doctorants de la métropole bordelaise - Désignation d'un représentant - Décision - Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°31) SEML ROUTE DES LASERS - Prise de participation de la SEML au capital de la SAS BIO-GALIEN et au capital de la société immobilière AMPERIS PARKING SILO à créer - Décision - Approbation

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
SALLABERRY**

M. DELPEYRAT

(n°32) Association européenne du film d'animation Cartoon - Organisation de la manifestation Cartoon Movie du 7 au 9 mars 2023 - Convention 2023- Décision - Autorisation

Unanimité

M. DELPEYRAT

(n°34) Le Haillan - Acquisition de la rue Caroline Aigle - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP), à l'arrêté de cessibilité et au classement de voie - Approbation - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°35) Enlèvement et Traitement des Articles de Sport et de Loisirs avec l'eco-organisme ECOLOGIC - Décision - Autorisation de signature

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous sommes clairement pour le recyclage, mais nous nous abstenons sur cette délibération car nous ne sommes pas certains d'être en accord total avec les objectifs et les moyens donnés. Face à l'urgence climatique, le recyclage ne peut être qu'une réponse provisoire et à court terme, on ne peut pas se contenter de la gestion des déchets, il faut obliger les "producteurs" à en produire moins.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°36) Contrat d'enlèvement et de traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers avec l'Eco-organisme ECOLOGIC - Décision - Autorisation de signature

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°37) Contrat de concession avec travaux portant sur le traitement des déchets ménagers et assimilés confié à la société dédiée VALBOM- Avenant n°5 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°39) Programme d'investissement 2023 - autorisations de programme ou d'engagement (ap/ae) - instruction m4x - révision des autorisations votées - autorisations pour 2023 - adoption

**Majorité
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI
Contre : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°40) PAREMPUYRE - SA d'HLM DOMOFrance - Acquisition de la charge foncière et construction de 37 logements individuels et collectifs locatifs sociaux dans le cadre d'une VEFA, sis, 19 rue d'Olives - Emprunts des types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant global de 4 542 773 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur PFEIFFER**

Mme FERREIRA

(n°41) BORDEAUX - SAEM InCité Bordeaux Métropole Territoire - Acquisition-amélioration de 9 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 6 place André Meunier - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 808 081 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU,
Monsieur PFEIFFER, Monsieur GOMOT, Monsieur N'JIKAM
MOULIOM**

Mme FERREIRA

(n°42) BORDEAUX - SAEM InCité Bordeaux Métropole Territoire - Réhabilitation énergétique de 73 logements collectifs locatifs sociaux, sis, Résidence Château d'Eau, 10 rue du Père Dieuzaide - Emprunt de type PAM - Eco-Prêt d'un montant de 657 000 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Madame NOEL, Monsieur PUYOBRAU,
Monsieur PFEIFFER, Monsieur GOMOT, Monsieur N'JIKAM
MOULIOM**

Mme FERREIRA

(n°43) BORDEAUX - SA d'HLM ERILIA - Acquisition de la charge foncière et construction de 18 logements collectifs locatifs sociaux dans le cadre d'une VEFA, sis, opération Parallèle 33, 221 avenue Emile Counord - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 2 521 599 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°44) Actions de sensibilisation sur le risque inondation sur le territoire de Saint-Louis-de-Montferrand - Reversement d'une partie de la subvention Etat à Saint-Louis-de-Montferrand - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°45) LE HAILLAN - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 4 logements individuels locatifs sociaux, sis, 6 rue du Couquéou - Emprunt des types PLAI et Booster d'un montant global de 697 844 euros contractés auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°46) BLANQUEFORT - SA d'HLM VILOGIA - Charge foncière et construction de 13 logements collectifs locatifs sociaux dans une résidence autonomie, sis, 9/11 rue Alcide Lambert - Emprunts de type PLS d'un montant global de 1 095 285 euros contractés auprès de La Banque Postale - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°47) Versement mobilité - Association - Autorisation du Président pour demander à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et allocations familiales (URSSAF) Aquitaine la mise en place de la taxation au versement mobilité sans redressement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°48) Régime de Fiscalité professionnelle unique (FPU) - Attributions de compensation pour 2023 - Imputation d'une partie de l'attribution de compensation en section d'investissement - Lissage des attributions de compensation sur les mois de février à décembre 2023 - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur POUTOU
Contre : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°49) TALENCE - SCA Foncière d'Habitat et Humanisme - Acquisition-amélioration de 15 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 21 avenue du Château - Emprunt de type PLAI d'un montant de 727 202 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°50) BORDEAUX - SA d'HLM Clairsienne - Acquisition de la charge foncière et de la construction dans le cadre d'une VEFA de 68 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération Bordeaux-Belvédère, boulevard Joliot Curie - Emprunts des types PLAI, PLUS, PLS et PHB 2.0 d'un montant global de 8 339 871 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU

Mme FERREIRA

(n°51) Convention de service comptable et financier entre la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et Bordeaux Métropole - Avenant n° 1 - Décision - Adoption

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°53) Tarifs complémentaires 2023 - Funéraire - Décision - Adoption

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous sommes contre cette délibération, car nous sommes contre les augmentations tarifaires globalement et particulièrement dans ce cas -là. Les tarifs de services funéraires sont déjà très élevés, il n'est pas nécessaire en ces temps de crise et d'inflation d'augmenter les prix dans ce domaine.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°55) Avenant numéro 2 au contrat de santé collective au bénéfice des agents de Bordeaux Métropole N° 033281-CVS avec la Mutuelle Nationale Territoriale - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous nous abstenons car nous avons besoin de l'avis des syndicats à ce sujet avant de nous prononcer. Nous ne nous sentons pas le droit ou la compétence pour valider une telle délibération sans avoir les prises de positions ou les remarques des organisations syndicales et les salarié-es.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur POUTOU

M. EGRON

(n°57) Remise gracieuse trop perçu de rémunération - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

M. EGRON

(n°58) Talence - Stratégie Funéraire - Contrat de co-développement 2021-2023 - Subvention d'aide au fonctionnement - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. EGRON

(n°59) Direction des archives - Dépôt des archives historiques de l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
TOUZEAU, Madame BLOCH, Madame
PAPIN, Madame ZAMBON, Madame
AMOUROUX, Madame CHOPLIN,
Madame FAHMY, Monsieur
FARENIAUX, Monsieur GIRO,
Monsieur LABARDIN, Monsieur
ROBERT, Madame SAADI, Madame
SABOURET, Monsieur SALLABERRY**

M. EGRON

(n°60) Convention 2023 entre le COS et Bordeaux Métropole -Décision - Autorisation

Unanimité

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°61) Convention générale de réalisation d'études et de travaux relatifs aux réseaux d'eau potable sur le périmètre de l'OIN avec l'EPA de Bordeaux Euratlantique - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-
PUECH, Monsieur TOUZEAU,
Monsieur PUYOBRAU**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°62) Protocole transactionnel Energie des bassins (EDB) - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°63) Convention entre Bordeaux Métropole et la Régie de l'eau Bordeaux Métropole en matière de solidarité internationale - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°64) Convention d'échanges de données numériques entre le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau et d'assainissement Saint-Jean d'Illac-Martignas (S.I.A.E.A) et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Communication effectuée

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°66) Convention d'échanges de données numériques entre le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Carbon Blanc (S.I.A.O.) et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°69) Concessions pour le service public de la distribution de gaz - Comptes rendus annuels des sociétés REGAZ et GRDF pour l'exercice 2021 - Présentation

Communication effectuée

M. LABESSE

(n°70) Concession de services avec travaux portant délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts de Garonne - Avenant 4 - Adoption

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
EGRON, Madame BICHET, Madame
MELLIER, Monsieur RUBIO, Monsieur
BOBET, Madame CURVALE, Monsieur
MANGON, Monsieur TROUCHE

Mme BICHET

(n°71) Bordeaux Métropole Energies - Approbation d'une modification statutaire - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°72) Bordeaux Métropole Energies - Autorisation de prise et cession de participation d'une filiale - Décision

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°73) Renouvellement urbain du quartier CARRIET à Lormont - Arrêt du projet d'aménagement au regard de l'évaluation environnementale - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PUYOBRAU

(n°74) Renouvellement urbain du quartier des aubiers - Le Lac à Bordeaux - Déclaration de projet au titre du Code de l'environnement - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER**

Mme MELLIER

(n°77) RER Métropolitain - Pôle d'échanges multimodal Talence Médoquine - Aménagement des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole - Prise en considération du bilan des garants - Réponse du maître d'ouvrage - Approbation - arrêt des caractéristiques essentielles du projet sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BLOCH

(n°80) Commune de Cenon - Règlement d'intervention "Piscines" - Versement d'un fonds de concours - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°81) Objectif Perche Atlantique - Starperche - Année 2023 - Subvention d'aide à une manifestation- Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°82) Subventions 2023 - manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - décision - autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
DELPEYRAT, Madame FERREIRA,
Madame BRU, Monsieur MANGON**

Mme BLOCH

(n°83) SMAC d'agglo / MICS - association Stigmergie - Subvention de fonctionnement 2023 - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°84) Evolution du Plan piscines - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme DE FRANÇOIS

(n°85) Marque MODALIS pour l'interopérabilité des systèmes billettiques et interconnexion des gammes tarifaires entre Bordeaux Métropole, la Région Aquitaine et le Département de la Gironde - Cession de la marque au syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités avec licence d'exploitation en retour - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme DE FRANÇOIS

(n°86) Parcs de stationnement - Avenant à la Concession Central Parcs - Parc de stationnement Camille Jullian - Intégration d'une clause relative au respect des principes de la République conformément à la loi - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme DE FRANÇOIS

(n°87) Parcs de stationnement - Grilles tarifaires applicables en 2023 - Adoption

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°89) Floirac - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Floirac concernant la réalisation de la place Dulong - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°90) Bouliac - Avenue de la Belle Etoile - Requalification de l'avenue entre les n° 37 à 55 - Fonds de concours au titre de l'éclairage public - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°91) Le Taillan-Médoc - chemin des graves (entre avenue de Germignan et avenue de la Boétie) - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°92) Saint-Médard-en-Jalles - rue Aurel Chazeau, Péricot, Acacias - Arrêt du bilan de concertation - Confirmation de la réalisation de l'aménagement - Information

Communication effectuée

Mme KISS

(n°93) Villenave d'Ornon - Création d'un aménagement cyclable sur l'avenue Fernand Coin entre l'avenue des Pyrénées et le giratoire Castelnau/Foch - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Unanimité

M. THONY

(n°94) Responsabilité élargie du producteur des produits du tabac - contrat avec l'éco organisme Alcome 2023-2027 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme KISS

(n°95) Gradignan - Création d'un aménagement cyclable sur la route de Canéjan entre la route de Pessac et la rue Loustalot - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PAPADATO

(n°96) Chambre d'Agriculture de la Gironde - Année 2023 - Subvention Fonds d'urgence en solidarité aux agriculteurs à la suite des épisodes de grêle - Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons pour cette délibération même si nous avons quelques questions. Est-ce que tous celles et ceux qui travaillent la terre pourront bénéficier d'argent public en raison de leurs pertes ? Même celles et ceux qui ne sont pas inscrit-es à la Chambre d'agriculture comme certaines maraichères ? Aussi, avez-vous engagé des démarches auprès du système assurantiel afin qu'ils assument ce qui devrait être leur obligation ?

Unanimité

M. PAPADATO

(n°98) Périmètre de Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PEANP) des Jalles - Participation financière de Bordeaux Métropole à l'étude de préfiguration de l'extension du périmètre - Subvention d'investissement - Décision - Convention - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur EGRON, Madame AMOUROUX, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Madame LACUEY, Monsieur MANGON, Madame RECALDE, Monsieur SAINT-PASTEUR, Madame VERSEPUY**

M. PAPADATO

(n°100) **Blanquefort - Création des zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles "Gravières et prairies humides" - Décision - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame BOST, Monsieur EGRON, Madame AMOUROUX, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Madame LACUEY, Monsieur MANGON, Madame RECALDE, Monsieur SAINT-PASTEUR, Madame VERSEPUY**

M. PAPADATO

(n°101) **Règlement d'aide à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs - Décision - Autorisation**

Intervention écrite de M. POUTOU

Tout le monde à fait le constat qu'il y avait peu d'arbres sur la métropole et particulièrement sur la ville de Bordeaux. Le projet de planter 1 million d'arbres paraît intéressant sauf qu'il s'avère que des nombreux arbres plantés jusqu'à présent, un certain nombre ne survivent pas très longtemps. On peut s'interroger si les espèces correspondent bien à leur environnement. De nombreuses agglomérations réintroduisent des arbres fruitiers dans leur espace public (Rennes, Montpellier...), ce serait un bon signe si Bordeaux Métropole faisait la même chose.

Unanimité

M. ANZIANI

(n°7) **Rapport d'activité du Conseil de développement durable (C2D) sur les années 2021-2022 – Débat**

Monsieur Alain ANZIANI présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : J'ai d'abord le plaisir d'accueillir Madame Brigitte TANDONNET, personne remarquable, non seulement parce qu'elle a cette vérité partagée par certains dans l'assemblée d'être médecin, le choix de Madame TANDONNET s'est aussi porté sur elle pour cela, pas uniquement, c'était dans la période de la Covid, les médecins donnent toujours une approche particulière des choses et une attention. Merci Madame TANDONNET d'avoir accepté cette responsabilité, qui vous effrayait un peu au début, mais je crois que tout le monde est satisfait de la façon dont vous travaillez. Merci à tous les membres du C2D (Conseil de développement durable) également de fournir un labeur considérable. Je voudrais aussi remercier Madame PAPIN, bien sûr, très présente sur tous ces dossiers. Madame TANDONNET, je vous donne la parole.

Mme Brigitte TANDONNET : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs les représentants des services, chers amis du C2D, je sais qu'il y en a qui me soutiennent. Avant de rentrer dans le vif du sujet du rapport d'activité, quelques mots pour mieux faire connaissance. Comme l'a dit Monsieur le Président, je suis une professionnelle de la santé et plus particulièrement de la santé et des droits des femmes et des jeunes. J'avais quelques doutes, j'en ai toujours un peu, sur le bien-fondé de ma place au C2D, où l'on traite de sujets d'action publique. Finalement, je me suis bien retrouvée au sein de cette assemblée citoyenne parfaitement paritaire, comme ici je pense, avec une

belle échelle des âges, il y a des jeunes, il y a des moins jeunes comme moi. Et nous venons tous d'horizons très différents, que ce soit professionnel ou associatif. Parmi nous, certains savent et connaissent l'action publique et d'autres comme moi sont beaucoup plus novices, beaucoup plus naïfs, comme on dit en médecine. Ainsi, nous sortons des représentations, nous sortons du cadre et nous forçons à repenser, à reformuler, à prendre en compte tous les aspects de la vie des habitants de la Métropole. D'autre part, nous avons senti et nous affirmons un besoin, celui d'un autre type de relation avec nos élus, pas forcément sur le mode de la contestation, du mécontentement, voire du clash, mais plutôt du dialogue constructif.

Au C2D, notre diversité pourrait faire penser que cela ne se passerait pas bien, qu'il y aurait des conflits, pas du tout, cela se passe bien et il me semble que nous avons prouvé avec nos rencontres régulières tout le long de l'année, que cela pouvait aussi bien se passer entre les élus et nous. C'est un peu comme si on était une interface entre les élus et les citoyens. Il paraît, on m'a dit, que vous avez tous eu le rapport d'activité, je ne sais pas si vous l'avez lu, il est bien détaillé, quelquefois un peu technique, je ne vais pas le relire page par page, mais je voudrais en tirer 3 ou 4 exemples. Tout le long de l'année 2021-2022, nous avons travaillé sur 5 gros chantiers, 3 saisines : Plantons 1 million d'arbres, Emploi et Proximité, et 2 auto-saisines : crise et jeunesse, résilience et transition. Mais nous n'avons pas fait que cela, il y avait plein de sollicitations, de rencontres, de débats, il a fallu mener tout cela de front.

Je commencerai par la saisine Plantons 1 million d'arbres. C'était facile, c'était un petit peu un boulevard, puisque c'est un projet qui était déjà lancé, mais que pouvions-nous, apporter, nous. Nous avons eu l'idée de créer une pépinière citoyenne, la première qui a réuni les membres du C2D, des citoyens, des professionnels de la plantation, qui a fini par la création d'une ressourcerie. La ressourcerie de l'arbre, que l'on peut trouver sur le site du C2D, est une véritable compilation des tutos, des vidéos pour bien planter. Cela ne suffit pas de repartir avec son petit plan distribué. Il y a tout un tas de techniques pour que cela marche bien.

Concernant la deuxième pépinière, nous avons réuni des industriels, des grandes entreprises, soit qui avaient planté, soit qui voulait planter et qui ne savaient pas trop comment faire et on a beaucoup échangé sur les techniques et les projets.

Dans l'auto-saisine crise et jeunesse, on avait envie d'aller voir un peu ce qui se passait, quelles étaient les conséquences de la crise pendant ces deux années, mais aussi les initiatives. Certains jeunes avaient pris les choses en main et avaient créé des actions. Nous avons donc travaillé avec les services de Bordeaux Métropole, qui portent des actions vis-à-vis de la jeunesse, les membres du C2D se sont associés au service pour aller sur le terrain dans le cadre de l'appel à projets pour lutter contre la précarité. Joël, Carmen, Catherine, Mohamed ont participé à des distributions de repas, des visites de collocation, ils ont distribué des repas, des produits d'hygiène et de première nécessité. Je dois dire qu'autant les services que les personnes que nous avons rencontrées ont été reconnaissants ou intéressés par notre approche.

Une autre saisine, un gros travail, c'était l'emploi, et là je dois remercier les services de Bordeaux Métropole et Monsieur le Vice-président DELPEYRAT, qui se sont rendus très disponibles pour le suivi avant, pendant et après tout le travail de l'atelier. Plusieurs propositions ont émergé, deux sont vraiment en cours de concrétisation, comme le colloque inversé et les portraits anti-clichés et d'autres sont, pas dans les tiroirs, mais sont sur les bureaux où elles infusent et où on pense que d'ici quelque temps, il y aura des choses qui vont émerger.

Toujours dans l'auto-saisine crise et jeunesse, un sujet est très vite apparu, l'éco-anxiété. Sujet ? non-sujet ? on a voulu un peu nous décourager au départ, mais il est apparu qu'en travaillant avec des partenaires, avec des gens des associations, c'était vraiment un sujet pertinent. Nous avons commencé par organiser un premier séminaire pour essayer d'y voir plus clair, de connaître en croisant les regards sociologiques, santé, politique etc., de connaître un peu quels étaient les retentissements, quelle était vraiment l'éco-anxiété. Ce premier séminaire qui s'est passé à la Maison écocitoyenne a vraiment été un succès. Plusieurs jeunes et associations sont venus nous voir pour travailler avec nous pour la suite et je dois dire qu'un deuxième séminaire aura lieu au printemps, plus pour et par la jeunesse.

Donc l'année 2021-2022 a été dense et très studieuse comme toujours, avec de réelles avancées dans les relations et le dialogue entre Bordeaux Métropole et le C2D. Maintenant, nous avons envie, peut-être pas de souffler ou de nous reposer, mais de continuer ce que nous avons un peu amorcé à l'automne, c'est-à-dire sortir des murs de Bordeaux Métropole et aller à la rencontre des citoyens, aller à la rencontre des initiatives locales, qui peuvent absolument enrichir notre réflexion et nos débats. De même, à l'instar de la plénière de novembre entre certains Vice-présidents, Monsieur le Président et le C2D, nous avons appris beaucoup sur les grands projets de Bordeaux Métropole et c'est très important pour nous, nous qui ne sommes pas tous spécialistes, nous avons besoin de ces échanges pour mieux appréhender les sujets.

Un point fort que l'on retrouve en filigrane dans tous nos ateliers, c'est la jeunesse ou plus exactement les jeunes et son corollaire, le dialogue intergénérationnel. Cela va rester au cœur de nos préoccupations dans l'année 2022-2023. À ce propos au bureau du C2D, je suis vraiment fière d'avoir des moins de 30 ans, parce qu'ils sont pleins d'énergie, hyperactifs et je les remercie d'être avec nous. Je remercie aussi tous les membres du C2D pour leur engagement, leur investissement sans oublier l'équipe des permanents, sans qui tout cela ne serait pas possible. Merci à tous, merci de m'avoir écoutée.

Applaudissements.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je voudrais dire un mot particulier pour Monsieur MOUCHAGUE, qui a été très présent dans tous ces travaux. J'ouvre le débat, qui souhaite la parole ? Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Madame la Présidente du C2D, Monsieur le Président, chers collègues, le rapport d'activité du C2D qui nous est présenté est très intéressant. Et je souhaiterais partager avec vous une réflexion sur les perspectives que pourrait prendre le C2D dans l'avenir. La crise démocratique que notre pays connaît est préoccupante. Il est urgent de donner du pouvoir aux citoyennes, aux citoyens en dehors des périodes électorales et l'enjeu est donc de taille. Nous faisons toutes et tous le constat peu concluant des participations aux concertations dans les projets d'aménagement du territoire métropolitain, sauf à quelques exceptions, comme le RER métropolitain (Réseau express régional) par exemple. La plupart de ces dernières sont bien trop faibles, alors que nous n'avons de cesse de porter l'ambition que les citoyennes et citoyens prennent place dans la cité. Nous entendons souvent dans l'hémicycle dire que les Maires seraient qualifiés de Maires bétonneurs. J'imagine que lorsqu'un projet d'aménagement est travaillé en concertation avec la population, le qualificatif de bétonneur est effacé. On le sait, il ne suffit pas d'ouvrir une page Internet

dédiée à la concertation ou ouvrir un registre dans une commune, pour insuffler une démarche de démocratie participative dans nos projets.

Il faudrait repenser le rôle de l'enquête publique réglementaire, pour que celle-ci devienne participative et co-décisionnaire. Pour en garantir l'indépendance et éviter certaines dérives du monde de la promotion immobilière, pourquoi ne donnerions-nous pas les moyens au C2D à travailler sur ces concertations ? Il y aurait un espace de débat qui obligerait le promoteur à mener une vraie concertation en amont avec les gens concernés. Et si l'enquête publique rendait vraiment visible le sacrifice social et environnemental suscité par les projets, les aménageurs seraient contraints de les concevoir de façon totalement différente. Ce serait le cas pour un programme de rénovation urbaine, d'une opération immobilière, d'implantation de service public ou du développement des mobilités, voire d'un métro. Il serait intéressant que le C2D puisse participer au projet de concertation sur ces sujets, à la condition bien évidemment, que nous dotions le C2D des moyens humains et financiers pour répondre aux commandes. Ces remarques faites, le Groupe Communiste approuve le rapport présenté.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame PAPIN**.

Mme Céline PAPIN : Oui, je souhaitais simplement dire quelques mots, à la suite des propos de **Madame la Présidente du C2D**, pour m'associer aux remerciements qu'elle a pu apporter envers l'équipe qui les accompagne et tous les membres du C2D qui ne comptent pas leurs heures, cela a été démontré dans ce diaporama, plus de 2 000 heures de bénévolat. Je voulais également souligner que cette implication se traduit aussi par un dialogue continu de grande qualité je crois, entre les membres du C2D et les élus, ainsi que les services de Bordeaux Métropole, et je remercie sincèrement les services qui ont été concernés par les saisines, ainsi que les Vice-présidents qui ont fait preuve d'une grande écoute, je crois, à l'égard des propositions qui ont pu être faites.

Je voulais également évoquer, cela a été esquissé par **Madame TANDONNET**, cette appétence des membres du C2D sur les questions de jeunesse et d'éco-anxiété. Un sujet en prolongement pour 2023, éminemment d'actualité, ainsi que le souhait de s'impliquer plus fortement, vous l'avez dit également, sur des modalités de mobilisation citoyenne. Cela fait écho aux propos de mon collègue du Groupe Communiste, il y a vraiment une volonté du C2D et de ses membres de nous accompagner dans les outils de mobilisation citoyenne sur le terrain. Ils ont déjà commencé avec un certain nombre de propositions et d'actions très concrètes sur le terrain.

Je voulais enfin simplement indiquer, mais le rapport le présente très bien, ce que nous avons évoqué au début du mandat dans la délibération sur les modalités d'association du conseil de développement, ce qui nous était apparu comme étant particulièrement important, c'était de travailler de manière plus étroite sur les questions d'appropriation des propositions du conseil de développement dans nos politiques publiques. Je crois que l'on commence déjà à avoir de premiers résultats par ce travail justement itératif, mais également ce travail d'évaluation d'un certain nombre d'outils que l'on peut conduire. Je pense par exemple à l'appel à projets jeunesse, et je sais que mon collègue **Monsieur MAURIN** a beaucoup travaillé avec le C2D là-dessus, et également des projets, comme le budget participatif métropolitain, sur lesquels cette approche tripartite service/élus/membres du C2D a véritablement permis d'enrichir la proposition sur les modalités effectives de mise en œuvre de ce budget.

Je voulais simplement dire ces quelques mots et redire à Brigitte et aux membres du C2D combien j'éprouve du plaisir à échanger avec eux.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur Fabien ROBERT**.

M. Fabien ROBERT : **Monsieur le Président**, mes chers collègues. Merci **Madame la Présidente**, tout d'abord pour cette présentation et pour le travail que vous accomplissez. Merci aux membres également du C2D qui inscrivent leurs actions bien en amont de cet hémicycle, bien en amont de la décision, en amont aussi de la concertation qui a été évoquée, mais plutôt au premier stade qui est celui de la réflexion notamment, parfois avec le recul dont nous pouvons manquer.

Je crois que nous vivons dans un monde où, tout le monde le sait maintenant, la décision va compter autant que la manière dont elle est prise. On est autant observé dans le choix final, que dans le processus décisionnel et c'est au fond ce que mes collègues ici ont pu dire dans les interventions passées. Ce bilan du C2D nous amène, nous aussi, à nous poser la question de la concertation publique. Et vous avez dit, mon **cher collègue communiste**, que certaines étaient peu concluantes, c'est un euphémisme tout de même pour certaines concertations, où les exemples nous montrent qu'il n'y a pas de participant, comme on peut le voir sur le site Internet de la Métropole. Par exemple, une liaison de bus express à Saint-Médard-en-Jalles avec 31 participants, alors que je ne critique pas le fond du projet évidemment je constate uniquement. Des concertations lancées qui n'ont pas de participant par exemple sur le réaménagement du quartier des Aubiers à Bordeaux et cela fait déjà six mois que c'est lancé. Des concertations qui ont un petit peu plus de succès sur l'urbanisme, le PLU (Plan local d'urbanisme). Mais on sait tous qu'il s'agit souvent d'intérêts particuliers, localisés autour de tels immeubles qui seraient trop hauts. Tout ceci est extrêmement inquiétant et je trouve que l'image du site de la Métropole qui affiche autant de concertation sans participant est en soi extrêmement négatif.

C'est paradoxal, parce que vous travaillez, et vous nous prouvez que nos concitoyens ont envie de s'impliquer, le C2D est un bon exemple. Je ne crois pas qu'il y ait de désintérêt réel de nos concitoyens, mais un problème de désinformation en revanche, j'y reviendrai.

Les sujets que nous soumettons sont-ils parfois secondaires ? On peut s'interroger, il y a parfois des sujets très techniques, qui peut-être méritent d'être simplifiés ou tout simplement n'intéressent pas nos concitoyens. Je note aussi tout de même qu'il y a des sujets, dont le C2D se saisit et dont nous nous étonnons. Par exemple concernant la mobilisation des habitants en lien avec les déchets et l'extension des consignes de tri. Aujourd'hui nous ne communiquons pas suffisamment sur cette question-là, cela est avéré. Nous avons de vraies difficultés à ce que nos concitoyens comprennent ces nouvelles consignes. On n'est plus au stade de la réflexion, nous aimerions sur ce sujet-là, rappeler que les Français sont prêts à se mobiliser et que nous avons vraiment besoin d'action. Mais globalement, je crois que les gens veulent se mobiliser. Les sujets sont intéressants, nous devons repenser nos outils de concertation et je pense aussi que le C2D pourrait se saisir de cette question, non pas pour nous donner des recettes magiques, nous ne vous demandons pas cela, mais pour nous proposer vraiment un big-bang de la concertation, quelque chose nous aidant à comprendre aussi peut-être ce que nous ne voyons plus suffisamment, peut-être plus ici que dans certaines communes, parce que le Maire souvent confronté à la réalité, et il y a beaucoup de Maires ici, a déjà un peu en tête cette autre relation aux élus, que vous évoquiez, **Madame la Présidente**.

Pour nous, il y a trois principes majeurs qu'il faut essayer de respecter. Premièrement, il faut une information fiable. Nos concitoyens ont du mal aussi à participer, parce que l'on est abreuvé d'informations et de désinformations. Comment l'information

métropolitaine est-elle fiable ? Et comment, dans l'idéal, les *fake news* ? Ils ne sont pas diffusés par les élus métropolitains eux-mêmes.

Deuxième principe, une information diffusée, c'est tout de même très paradoxal aujourd'hui de recevoir par mail, par exemple ses impôts, et puis d'expliquer que « Oui, on vous avait informé sur tel projet à côté de chez vous, vous n'avez pas vu l'information, tant pis ». On est en capacité aujourd'hui d'écrire à nos concitoyens avec des outils, afin que lorsque des changements majeurs interviennent, comme des sens de circulation, ils soient informés parce que cela a un impact sur la vie quotidienne. Je crois que beaucoup n'ont pas l'information et nous compensons cela par parfois une tentation un peu gadget de mettre en place des instances pour 30-40-70-80 personnes. Par exemple, sur les boulevards, on note 380 participants. On pourrait dire que c'est bien, mais il y a 80 000 habitants sur le corridor des boulevards. On ne va pas atteindre 80 000 ni même 40 000 ni même 10 000, mais 380 ce n'est évidemment pas suffisant, donc il faut une échelle de concertation plus importante.

Et enfin le troisième principe, il faut évidemment accepter que les projets bougent, qu'ils ressortent du mécanisme différent de leur entrée. C'est un effort politique, c'est un effort administratif.

Nous allons avoir un très bon exemple devant nous, Monsieur le Président, qui est celui de la ZFE (Zone à faibles émissions), je n'ouvre pas le débat sur le fond. Je dis simplement que nous avons alerté sur la nécessité d'informer et de concerter, vous nous avez répondu et je peux penser que vous êtes sincère du point de vue des efforts que vous allez faire. Mais nous avons besoin des autres communes, des autres Communautés de communes, du Département et de la Région, sans quoi ce projet nécessaire sera rejeté.

Je conclus en vous disant, Monsieur le Président, que nous invoquons souvent et régulièrement le climat et l'urgence climatique, c'est vrai, certaines décisions ne peuvent pas attendre. Mais nos concitoyens ne peuvent pas non plus voir que l'urgence gomme les divergences, les différences. Au contraire, la démocratie nous impose de faire converger, et sinon, le risque c'est tout simplement que la lutte pour le climat se transforme en climat de luttes quotidiennement, pour des gens qui ne sont pas d'accord. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Merci, Monsieur le Président. Quelques mots également au nom du groupe Renouveau Bordeaux Métropole pour vous remercier Madame la Présidente, et à travers vous, pour remercier tous les membres du C2D, de leur mobilisation, et on sait à quel point ce travail bénévole prend du temps et à quel point également il est important et même indispensable pour renforcer la connaissance, la confiance de nos concitoyens dans l'action politique.

Un petit mot rapide, nous tenions à saluer en particulier les travaux que vous avez conduits cette année sur la jeunesse et sur l'éco-anxiété. Un mot qui résonne également communément aujourd'hui, c'est la proximité et la mobilisation citoyenne. Et pour nous, c'est également une priorité pour le C2D que de participer avec nous, puisque nous devons tous être acteurs de ce renouveau de la mobilisation citoyenne, et nous aimerions que vous puissiez vous saisir de ce sujet. Puis vous proposer également deux autres sujets qui sont fédérateurs et mobilisateurs pour nos

concitoyens, que sont les sujets du sport et de la culture, qui sont souvent oubliés et qui, selon nous, pourraient être utilement saisis également et traités par le C2D. Je vous remercie.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Ma réflexion est plutôt dans la logique de se dire : « On a un début, donc c'est positif ». Ça travaille, pour commencer à faire un peu comme dans la convention citoyenne pour le climat, c'est-à-dire que l'on commence à mettre quelque chose en place et on commence à observer comment ça se met en place, avec évidemment des petites notions qui sont intéressantes, celui du tirage au sort par exemple, puisque l'on est déjà en train d'aller chercher des gens à l'extérieur de la Métropole par tirage au sort. Donc c'est intéressant de voir cette approche-là. J'aimerais quand même qu'elle se renforce encore, parce qu'il y a des mots et puis il y a des actes. Cela veut dire que l'on peut passer de cette logique *a minima*, cela fait joli sur le papier, mais après, cela n'avance pas plus que ça, c'est-à-dire que cela reste à un stade de la non-décision, parce que malgré tout, on est encore une fois dans cette logique de contrôle. C'est-à-dire comment se passe le C2D ? Comment sont tirées au sort, justement à l'intérieur, les personnes qui y siègent ? Cela veut dire que la démocratie est basée sur la confiance. Aujourd'hui, si on a des instances à différents niveaux qui sont avec autant presque de refus ou de contestations à différentes approches, puisque quelque part, l'abstentionnisme fait partie d'une contestation et il faut le remarquer que nous sommes quand même dans une société qui a instillé une politique, qui au contraire coupe le lien avec le citoyen. Et c'est, il me semble, assez prépondérant à des renversements de société, parce qu'il y a une colère. On peut débattre x fois de la pauvreté ou des souffrances dans la société, même à la rigueur, puisque c'est **Monsieur ROBERT** qui en parle des *fake news*, mais on ne peut pas en parler en fait. On est censuré à différents niveaux. Donc cela veut dire qu'encre une fois, le doute, et vous l'avez évoqué **Madame la Présidente** au début, il doit être aussi dans les élus, aussi dans les représentants et cela veut dire qu'il faut qu'il y ait des moyens pour que la participation citoyenne soit vraiment égalitaire. C'est-à-dire que les gens qui sont invités dans les différents sièges soient des gens qui soient pluriels. Pluriels dans le sens où il n'y a aucun conflit d'intérêts, entre autres. Et donc le tirage au sort participe à cela, et cela veut dire qu'il faut encore travailler sur cette notion de véritable démocratie.

Et j'en viens enfin à comment un C2D pourrait évoluer ? Puisque quelque part, on est dans cette première démarche. On est dans la proposition. Je pense qu'il faudra travailler sur la codécision. La codécision, cela veut dire qu'elle arrive jusqu'à une proposition de délibération, au sein même de cette instance ici à Bordeaux Métropole. Cela veut dire qu'il faut travailler encore plus sur la notion de la légitimité de cet organisme à faire finalement ce que font les services ici et ce que font parfois aussi les élus, qu'il y ait un travail réellement de citoyenneté qui s'élabore. Pour commencer à favoriser cela, il me semble indispensable qu'il y ait la pérennité du lieu pour que la contestation ou du moins les idées ou les propositions se fassent. Et ça veut dire qu'il faut qu'il y ait justement cette logique de l'information, je pense que c'est indispensable, qu'il y ait en permanence cette possibilité d'ouverture aux citoyens pour faire ces propositions et que quelque part, elles soient en permanence amendées. Cela veut dire qu'il faut qu'il y ait un lieu purement libre, d'espace, pour que le dépôt des idées et des propositions fasse sens, c'est-à-dire qu'elles amènent les citoyens à de plus en plus s'impliquer dans les débats politiques. Et c'est absolument indispensable et j'espère que justement, je n'ai pas été trop long, parce que j'ai déjà pris quatre minutes et je vois que **Monsieur le Président** commence à regarder son pointeur.

Merci de votre écoute.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Nous aussi, on est partagés sur ce rapport ou en tout cas sur l'utilité du C2D, même si on peut partager les préoccupations qui sont affichées. Après cela fait un nouveau cercle de discussion ou de réflexion et on peut se poser la question du lien qu'il y a avec le pouvoir de décision. Qui peut décider ? Quels sont les engagements ? Quelles sont les missions ? Quel est le rapport entre ce groupe de réflexion et puis le pouvoir métropolitain ? Puis, au-delà, cela a été déjà dit, c'est comment, à travers cette réflexion, on renforce la démocratie en tout cas la plus directe possible. C'est-à-dire comment la population elle-même peut avoir une visibilité sur cela ? Comment peut-elle intervenir ? Parce que l'intérêt est là. Tout le monde a bien conscience qu'il y a une déconnexion entre le pouvoir politique, les institutions et puis la population. Et tout le monde aussi peut avoir conscience que tout ça va très mal globalement quand même, du point de vue social, du point de vue économique, du point de vue environnemental. Comment tous ces liens se font-ils ? Parce que quand on lit le rapport, on n'a pas l'impression qu'il y a un constat qui soit bien clair, cela fait douter de beaucoup de choses. À quoi se rattache-t-on ? C'est vrai que là les discussions qu'il y a, même la question environnementale avec le million d'arbres ou les questions un peu démocratiques (la question des proximités ou des services publics, toutes ces choses-là), elles sont quand même peu rattachées à la situation réelle. On ne part pas de la situation réelle aujourd'hui. Cela ne part pas de cela, c'est souvent d'ailleurs ce que je dis dans les interventions, c'est que l'on a beaucoup de rapports, de choses qui peuvent être des réflexions intéressantes, mais on ne part jamais d'un constat qui est réel, d'une situation quand même qui est particulièrement dégradée pour la population et à partir de là, comment on pense que l'on peut agir ? Comment pense-t-on que l'on peut changer les choses ? Tout en prenant quand même conscience et en le disant, que ce n'est pas si simple que cela, parce que la réflexion aujourd'hui sur les choses qui ne vont pas, si c'était si simple, cela ferait peut-être un petit moment que l'on aurait résolu les problèmes. Donc pourquoi il n'y a jamais de prise en compte, par exemple, sur le fait que ce sont forcément des confrontations ? Il y a des choix politiques différents, des choix politiques opposés. Si on est dans la situation actuelle, c'est qu'il y a des choix politiques qui ont été mis en place par le passé et qui font que cela ne se passe pas bien aujourd'hui, et que finalement, si on veut changer les choses, cela veut dire peut-être se confronter à des choix anciens, cela veut dire peut-être changer les choix, cela veut dire changer de façon de faire les choses et cela veut dire des confrontations, cela veut dire des luttes. C'est pour cela que si on se contente juste de réfléchir, de voir cela ensemble et tout cela, on n'a pas l'impression que l'on va avancer. C'est une chose, mais ce n'est pas nouveau. **Madame Brigitte TANDONNET**, vous m'entendez peut-être pour la première fois, vous n'en avez pas assez, mais d'autres vont en avoir assez que je redise un peu les mêmes choses, j'en ai bien conscience.

Et puis l'autre aspect qui nous pose problème, c'est la question du bénévolat. On a bien vu qu'il avait beaucoup de bénévoles. Il y en a même d'ailleurs qui s'en vantent ou qui en sont contents, il s'agit de 2 000 et quelques heures de bénévolat. Nous sommes très sceptiques là-dessus. Dans l'absolu, on n'est pas contre le bénévolat, on sait très bien que c'est aussi une forme de dévouement, une forme de participation active, on va dire de participation citoyenne à tous les niveaux associatifs et tout cela compte. Mais là, nous sommes très sceptiques et même en désaccord avec l'utilisation du bénévolat, parce que quelque part d'abord, c'est du travail gratuit, il y a des réflexions là-dessus. Je ne sais pas si vous connaissez **Madame Maud SIMONET** notamment, je ne la connais pas, je fais de la pub comme cela, mais c'est une sociologue spécialiste du

travail et notamment du travail gratuit. Il y a une réflexion là-dessus et même un avis très négatif sur le bénévolat dans ces conditions-là, parce que c'est utiliser du travail des gens sans le rémunérer et pourquoi on ne rémunérerait pas ce travail ? Cela pose problème. Et cela veut dire quoi, que c'est du travail secondaire ? Nous, on n'est pas forcément d'accord là-dessus, mais cela peut faire le lien aussi avec la fonction ou le rôle de ce collectif-là de réflexion, c'est que si on ne paie pas ce travail-là, c'est que finalement c'est un peu de second ordre et ça peut poser ce problème du rapport avec les institutions et nous, on pense qu'il faudrait que cela fonctionne différemment et que cela montre l'importance de cette réflexion, mais l'importance de la réflexion, c'est la possibilité de décider, d'influencer et de bousculer les institutions pour faire avancer les choses. Ce sont des réflexions à notre niveau aussi.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame TERRAZA.

Mme Brigitte TERRAZA : Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Cela tombe bien finalement que je prenne la parole après Monsieur POUTOU, parce que je voulais intervenir déjà bien sûr pour remercier les membres du C2D, Madame la Présidente, les personnes qui la composent et bien sûr les équipes aussi avec Damien MOUCHAGUE. Et je voudrais dire, pour avoir été concernée directement par le travail sur la proximité, que ce travail du C2D, c'est vrai que les années ou tous les ans, on reçoit le rapport, je lisais cela attentivement et on voit qu'il y a déjà un gros travail de réflexion théorique. Mais moi, je peux attester que sur la proximité, on parle de choses vécues par les citoyens de la Métropole, on parle de propositions hyper concrètes et on a eu une réunion intermédiaire, il y a très peu de temps où on a pu mesurer vraiment le constat de toutes les personnes qui ont réfléchi sur ce sujet-là, sont allés voir d'autres personnes, ont fait des enquêtes, et on s'aperçoit aujourd'hui que beaucoup de choses sont à faire. Les propositions, Monsieur POUTOU, je vous rassure, elles sont très concrètes. Après ce sera à nous, la Métropole, bien sûr de nous les approprier.

Le numérique ne résout pas tout, on est tout à fait, je prends l'exemple de la proximité bien sûr et de la relation usagers, on était conscient de cela, mais peut-être pas au niveau où c'est le cas. Il y a une demande des habitants de la Métropole à ce que cette Métropole qui, aujourd'hui, est une grande nébuleuse, quelque chose, une administration complexe, donc on voit bien qu'il y a besoin des habitants de mieux la connaître, d'y entrer pour avoir des réponses à leurs questions légitimes. Et tout cela, c'est un travail très intéressant et je voulais vraiment remercier Madame TANDONNET, les membres du C2D pour ce travail et nous, on continue et j'espère et j'en suis sûre même, on a déjà, nous, acté un certain nombre de propositions, que nous allons travailler avec eux, avec les services de la Métropole qui sont concernés, pour améliorer et proposer une politique de relation usagers qui soit au niveau, on espère, de l'attente des habitants.

Voilà ce que je voulais dire sans en rajouter plus, mais vraiment il ne faut pas croire que c'est uniquement un exercice théorique, dont on parle une fois par an et qui après restera dans un tiroir. C'est ce que je voulais dire et merci Monsieur le Président d'avoir saisi le C2D sur la proximité, parce que c'est vraiment un sujet tout à fait intéressant.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame PAPIN.

Mme Céline PAPIN : Juste quelques mots suite aux différentes interventions qui ont pu être apportées, pour dire quelque part que je suis assez rassurée d'entendre un certain nombre de mots-clés qui ont pu être présentés par les uns et les autres. J'ai noté par exemple la confiance, la qualité de l'information, la question de la proximité ou encore la question de la prise en compte de l'extra-métropolitain dans nos politiques

publiques. J'ai envie de dire, c'est rassurant puisque qu'en fait, l'ensemble de ces mots-clés se retrouvent dans notre stratégie de dialogue citoyen et de relation aux usagers présentée au début du mandat. Elles sont mises en œuvre dans nos différents projets et nos différentes actions que nous tentons de promouvoir, notamment cela a été évoqué, sur la question de la ZFE ou encore de la saisine qui est en cours de travail par le C2D sur la question de l'extra-métropolitain, par exemple.

Je voudrais aussi peut-être indiquer que sur la trentaine de concertations mises en œuvre chaque année, à des échelles très différentes, métropolitaines, intercommunales, communales, réglementaires ou volontaires, nous nous efforçons, je le crois, de diversifier de plus en plus les modes de concertation, pour justement aller vers les publics qui peut-être sont plus difficiles à toucher. On a, par exemple, mis en place des stands mobiles, je pense à la concertation sur le téléphérique, qui fonctionne très bien avec ces dispositifs de stands mobiles notamment, les budgets participatifs ou encore les cartes postales que nous avons pu développer, des petits outils que nous expérimentons, que nous développons, que nous diversifions, justement dans cette optique d'aller vers le public.

Après, c'est un défi majeur que nous ne sommes pas seuls à rencontrer, c'est un défi à chaque assise de la participation citoyenne en France. On le sait, cette problématique se pose à l'ensemble des élus que nous sommes dans toutes les collectivités françaises et au-delà. Et véritablement pour aller vers encore plus de publics, j'ai envie de vous dire, on a aussi besoin de vous tous et de vous toutes et notamment des communes bien sûr, puisque les communes sont nos alliées dans cette approche pour aller au plus près des citoyens.

Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame TANDONNET**.

Mme Brigitte TANDONNET : Merci **Monsieur le Président**. J'ai bien entendu toutes les remarques et toutes les ..., pas critiques, mais toutes les recommandations. Il me semble qu'au C2D, on sait animer des débats, mais des débats qui viennent de la base, pas qui sont parachutés d'en haut. Je crois qu'avant que je vienne moi, cela s'est fait et cela s'est bien passé. Et ce que j'ai envie de retenir, c'est qu'il va falloir que nous fassions preuve d'imagination et d'innovation pour la suite.

Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup. Je remercie également les membres du C2D.

Communication effectuée

Monsieur le secrétaire.

M. ANZIANI

**(n°2) Délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole au Président -
Décision - Autorisation**

Monsieur Alain ANZIANI présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Je vais faire une présentation de la 2e et de la 3e délibération en même temps. Quel est l'objet de ces deux délibérations ? C'est de faire en sorte que nous ayons plus de temps pour débattre. Pour avoir plus de temps pour débattre, il y a deux façons : d'une part alléger le Conseil de certaines

délibérations, qui peuvent relever du pouvoir du Président et d'autre part, revoir le règlement intérieur pour rappeler que le temps est limité et que notamment le temps précis, c'est cinq minutes. Donc créer un ensemble de dispositions que vous avez dans les deux délibérations et qui devraient nous permettre de vous donner la parole sur un sujet important et bien entendu sur la délibération concernant les délégations données au Président, le Président devra rendre compte au Conseil suivant, des décisions qu'il aura pu prendre.

Donc, sur la première délibération, la délégation de pouvoirs au Conseil de la Métropole, qui souhaite prendre la parole ?

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président. Cette délibération, il y a comme très souvent l'esprit et la lettre sur l'esprit. On est assez d'accord. Nous nous sommes réunis le 12 janvier à votre demande pour évoquer la motivation de ce qui est proposé là. On a bien compris qu'il faut essayer de tout faire pour réduire la durée du Conseil Métropole et surtout éviter qu'il se passe sur deux jours. Là-dessus, on a tout à fait compris, encore une fois sur l'objectif. On est totalement d'accord.

Sur la lettre, ce qui est aussi parfois appelé le fond, c'est plus compliqué, notamment pour les subventions jusqu'à 23 000 euros. Cette somme n'est pas choisie au hasard, puisque c'est le maximum légal et on ne pourrait pas aller au-delà bien évidemment. C'est plus compliqué parce que quand on a parlé, je pensais très sincèrement que c'était de la même manière qu'on le fait dans nos communes, à savoir en appliquant l'article L2122-22 en début de séance, et on l'envoie d'ailleurs à tous les Conseils municipaux, on fait état de toutes les décisions prises par le Maire : financières, associatives, décisions de toute nature. Et c'est une présentation que fait le Maire, rapidement certes, mais en ouvrant un vrai débat, toutes les questions sont posées et trouvent une réponse immédiatement en début du Conseil.

Ce n'est pas ce qui est proposé là manifestement, puisque l'on a dérivé tout doucement sur des propositions de présenter dans toutes les commissions, par écrit, ces subventions. Ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est de ne les proposer qu'aux commissions concernées par ces subventions et de manière orale. Cela ne va pas du tout. De deux choses l'une, ou on réécrit ceci tel que je vous le demande à l'instant, ou si ce n'est pas le cas, on votera contre, et ce sera aussi le même contre pour le dossier 3 bien évidemment.

Merci de m'avoir écouté.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Je vais voter contre, parce que l'on est déjà dans une logique de renforcement des pouvoirs, alors que l'on essaie naturellement de parler de démocratie participative. C'est-à-dire que l'on essaie de mettre le pouvoir un petit peu à toutes les échelles, cela veut dire que là, on est sur des montants où on voit que cela sort un petit peu de la logique aussi du code de la déontologie de l'élu, puisque quelque part, on a des sommes quand même conséquentes. Le Président peut décider, auto-décision, de 5 000 euros pour remise gracieuse, 23 000 euros pour le budget de fonctionnement d'organismes et puis pour l'acquisition d'habitat jusqu'à une hauteur de 180 000 euros. On est sur les AOT (Autorisation d'occupation temporaire) qui passent de cinq ans à dix ans. Donc pour moi, c'est illogique dans la pensée de base d'une démocratie, où au contraire, c'est de travailler justement pour qu'il n'y ait pas en permanence une possibilité de non remettre en cause un pouvoir et puis ses décisions sur le terme. Parce qu'en fin de compte, il me semble encore une fois que c'est une logique de

concaténation du débat politique et cela veut dire que le débat maintenant, il va falloir qu'il se raccourcisse en permanence. Cela veut dire qu'en fin de compte, la démocratie, c'est juste quasiment que des votes. Donc si on met au chausse-pied 150 délibérations le vendredi, il faudra faire en sorte que cela passe un petit peu très rapidement. Au contraire, je pense que tout débat permet d'amener le doute, d'amener la réflexion sur les délibérations suivantes, et cela veut dire qu'il faut au contraire travailler sur le temps long. Le temps long est quelque chose qui permet la créativité. D'ailleurs, l'oisiveté est un des phénomènes les plus créatifs pour l'être humain.

Quelque part, quand on a une information qui arrive dans un débat où justement parfois, il faut un petit peu plus de temps pour développer une idée que juste cinq minutes, pour que quelque part, après, cela fasse un petit peu son chemin, son parcours intellectuel dont chacun d'entre vous, ou même d'autres, pour que cela influence, il me semble que c'est justement très nécessaire. Et surtout cela répond quelque part à la question de tout à l'heure avec le C2D, c'est-à-dire de remettre en place une véritable confiance dans ces élus. Parce que des élus qui font des choses finalement un petit peu en amont, dans des cercles de réflexion, et puis finalement qui les font passer vite fait dans les délibérations, je dirais que c'est un système qui s'apparente parfois à la mafia, c'est tout simple. C'est tout. Mais bien sûr, si vous ne voulez pas l'entendre, cela vous fait rire, mais moi je suis désolé de vous dire que le citoyen n'attend pas cela. Ce n'est pas exemplaire du tout, donc moi au contraire, je suis pour favoriser qu'il y ait des débats. S'il faut ici d'ailleurs, des gens qui parlent des *fake news*, qui soient invités, mais qui parlent dans les deux sens, des pour et des contre, parce que le débat fait partie de tout cela. Et s'il ne faut pas que ce soit ici, que cela soit en commission. Or aujourd'hui, qui est-ce qui décide dans les commissions d'inviter telle et telle personne ? Ce n'est pas le citoyen, ce n'est pas du tout cela aujourd'hui. Donc encore une fois, cela bloque et finalement le citoyen, il arrive et dit : « Allez, débrouillez-vous, cela ne m'intéresse pas ». C'est cela aujourd'hui le véritable problème et les enjeux de la problématique d'ailleurs de redonner la confiance dans cette instance et moi je regrette totalement cette façon un petit peu de renforcer, personnifier le pouvoir et cela, je suis très déçu. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : On est dans une démocratie représentative Monsieur MORISSET, il y a des règles. Alors la parole est à Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord les propos de Monsieur MORISSET ne me font pas rire. On n'est pas là pour se faire insulter dans cet hémicycle, et se faire traiter de mafieux, je trouve que l'on peut discuter, on peut débattre, on peut avoir des idées opposées, on peut tout, mais se faire traiter de cette manière-là, on ne le mérite pas. Et après, il ne faudra pas s'étonner que l'on cherche à réduire les débats, si c'est pour se faire insulter.

Monsieur le Président, on arrive finalement avec cette délibération au bout d'un raisonnement et d'un exercice. On cherche tous à faire en sorte que nos Conseils ne durent pas longtemps. Vous avez fait avec votre majorité un choix que nous avons contesté à l'époque, celui d'un Conseil tous les deux mois. Et on voit bien aujourd'hui que ce Conseil tous les deux mois, il est souvent long et l'essence même du Conseil, c'est de débattre. Il y a les affaires regroupées, les affaires dégroupées, mais s'il n'y a pas de débat, ce n'est plus l'intérêt finalement du Conseil. Dans nos Conseils municipaux, c'est ainsi.

Mais vous avez raison en disant qu'il y a un certain nombre de délibérations qui sont souvent les mêmes, qui sont toujours regroupées et qui ne nécessitent pas un débat,

mais qui mériteraient quand même pour certaines d'en discuter. Les subventions aux associations, ce n'est pas neutre, même moins de 23 000 euros, c'est quand même intéressant.

Je vous avais fait une proposition qui est toujours valable, et je vais la refaire, parce que je suis quelqu'un de têtu, je suis Landais et les Landais ont la réputation d'être têtus. Il faut donner plus de pouvoir au Bureau et la loi 3DS (Différenciation, décentralisation, déconcentration) nous le permet tout à fait. L'expérimentation existe, les services de la Préfecture sont tout à fait en mesure de nous dire : « Donnons par expérience, puisque nous sommes une des Métropoles les plus anciennes de France, donnons plus de pouvoirs au Bureau avec bien sûr le corollaire immédiat », c'est que tous les groupes soient représentés au Bureau. Et justement pendant ces Bureaux, on en a eu un exemple hier, il a duré 1 heure 02. On a évoqué un sujet. On pourrait au cours de ce Bureau passer à deux heures, temps d'ailleurs noté dans nos agendas, et évoquer certains sujets comme le font les commissions permanentes du Conseil départemental et du Conseil régional, auxquelles certains d'entre nous siègent, car cela permet quand même d'avoir un débat où tous les groupes sont représentés, on discute et on vote. Et le vote ne sera pas différent, puisque le fait majoritaire existera et on se dotera d'un outil efficace. Au moins, posons la question à Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour voir s'il autorise cette dérogation. Et on gardera le Conseil pour les grands débats, celui que l'on vient d'avoir juste avant cette question, parce que c'est ici que cela doit se faire et on y passera une journée, ce qui est tout à fait logique et normal, s'il faut que cela termine tard, on le fera. J'ai des séances à la Région qui se terminent à des heures très tardives. C'est comme cela, on est élu, on est rémunéré pour cela.

Voilà la proposition, Monsieur le Président. D'accord pour cinq minutes, d'accord pour limiter le temps de ces Conseils, mais la solution de la délégation au Président ne me semble pas forcément la bonne idée. Surtout que les commissions, depuis le Covid, sont devenues des endroits où il y a plus de gens derrière l'écran qu'en présentiel. On sait très bien comment cela se passe, on n'a pas inventé le truc. Au bout d'un moment, la photo disparaît et vous voyez arriver l'avatar. Au bout d'un moment, le micro disparaît et puis on ne sait pas ce que font les gens derrière. Ces commissions finalement ne vont servir à rien, donc personne n'écouterà, personne n'entendra. Le Bureau par contre, c'est un organe important.

Voilà la proposition que je vous refais, je ne sais pas ce que vous me répondrez, mais en tout cas, je pense que cela mérite d'être creusé, cela mérite d'être discuté et cela mérite d'être mis en place pour que notre établissement public, qui est toujours un établissement public, ne l'oublions jamais, se donne les moyens modernes de fonctionner. 04 minutes 09, j'ai tenu.

Marc MORISSET (hors micro) je n'ai pas dit cela.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Philippe POUTOU : Là aussi, c'est pour aller dans le sens du contre. D'abord par principe, on est plutôt contre la concentration de pouvoirs sur une seule personne, ce n'est pas propre à la Métropole. Toutes les institutions fonctionnent comme cela. On a aussi un gros problème avec la Présidence de la République, où il y a beaucoup trop de pouvoirs sur une personne. On l'a vu notamment pendant la crise sanitaire, donc cela c'est un problème de fond. Après l'argument, il est particulier, parce que c'est vrai que l'on a un souci de favoriser les discussions, de favoriser les débats et on est un

peu frustré de la façon dont les choses se passent et on se dit : « Oui, il manque de l'espace ». De fait la solution pour renforcer l'espace de débat, c'est de supprimer quelques délibérations et donc de supprimer quelques espaces de débats. C'est un peu contradictoire et ce n'est pas simple. Comment fait-on pour faire en sorte qu'il n'y ait pas trop de délibérations ? Je n'ai pas tellement de solutions, puisque j'arrive dans un monde un peu compliqué, où il y a plus de 100 délibérations et on sait tous que c'est impossible de discuter sérieusement de toutes les délibérations, même si on peut considérer qu'il y en a qui sont moins importantes que d'autres, mais ceci dit, cela reste très subjectif. Et on n'a pas la possibilité finalement de discuter réellement de toutes ces choses-là, et d'ailleurs, on n'a pas non plus la possibilité de tout lire, je l'ai dit en début de Conseil, mais c'est un problème aussi démocratique, c'est de voter sur des textes que l'on ne maîtrise pas en réalité ou que la plupart d'entre nous ne maîtrisons pas, ne savons ce qu'il y a dedans réellement. Tout cela, ce sont des problèmes et cela n'aide pas à la discussion, cela n'aide pas au débat. Donc après quelle est la solution ? C'est compliqué. Il y a Monsieur DUPRAT qui rappelait l'idée de refaire des Conseils tous les mois. Est-ce que c'est une bonne solution ? Est-ce qu'il faudrait faire des Conseils de deux jours pour avoir beaucoup plus de temps ? On ne sait pas, mais c'est vrai que quand on commence le Conseil, en même temps, on se dit : « C'est encore une journée galère, vivement la débauche ». C'est vrai que ce n'est pas simple tout cela, parce que plus on passe de temps, parfois on se dit que c'est un peu trop long, alors que l'on a conscience qu'il faudrait passer du temps, qu'il faudrait discuter.

Je pense qu'il y a un souci, on n'arrive pas à trouver une solution d'un véritable fonctionnement démocratique et après, c'est aussi le décalage permanent qui peut y avoir entre ce qui se passe dans l'assemblée du Conseil et puis les liens qui peut y avoir avec la population. On en a discuté dans la délibération précédente, c'est que de toute façon fondamentalement, on sait qu'il y a quelque chose que l'on n'arrive pas à faire, qui n'existe pas, de vrais rapports démocratiques et là, on essaie de gérer, c'est compliqué.

Je pense que la solution de limiter le nombre de délibérations, cela n'en est pas une en réalité, il faut voir cela autrement. Je ne réponds pas à grand-chose, si ce n'est que l'on n'est pas d'accord avec la concentration de pouvoirs pour Monsieur ANZIANI.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci, Madame BOST.

Mme Christine BOST : Monsieur le Président, très rapidement, d'abord pour réagir à ce que vient de dire Monsieur POUTOU sur la question de la longueur des Conseils et des interventions, c'est peut-être parce que parfois, certains qui sont toujours les mêmes, préemptent la parole de façon régulière, allant au maximum du temps des cinq minutes. Sans doute que leurs propos sont particulièrement pertinents et intéressants, mais c'est vrai qu'une meilleure distribution, peut-être que ce sera évoqué tout à l'heure au moment du rapport égalité femmes/hommes.

Par rapport aux propos de Messieurs BOBET et DUPRAT. Je suis un peu étonnée, parce c'est vrai que les présidents de groupes ont eu plusieurs échanges. Madame FAHMY a participé à l'un d'entre eux sur toutes ces questions d'organisation. Il me semblait qu'à cette occasion, on était assez d'accord sur le contenu. Monsieur BOBET a demandé à ce que les affaires signées, les conventions, les prises de décision par le Président soient lisibles. C'est le cas, on voit dans ce Conseil, la délibération n° 5 qui a été regroupée, qui donne toute la liste des arrêtés et des décisions du Président, c'est le même type de fonctionnement que l'on a dans nos Conseils municipaux. C'est vrai que cela facilite aussi la rapidité de certaines prises de décision. Il me semble que

l'on est là dans la proposition, dans quelque chose d'assez modéré, d'assez souple et il n'y a pas de concentration de pouvoirs de la part du Président, quand il s'agit d'allouer une subvention de 5 000 euros à telle ou telle structure, dont on sait par ailleurs qu'elle correspond aux politiques publiques que l'on a votées et qui seront dans les semaines qui suivront, données à tout le monde, que tout le monde aura la connaissance de ces décisions qui ont été prises. Cela me semble participer à la fluidité des prises de décision et l'essentiel des débats structurants évidemment continue de se tenir à la fois en Bureau, en préalable de la tenue des Conseils

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci.

Mme Brigitte BLOCH : Je voulais dire un mot par rapport à ce que disait Monsieur DUPRAT tout à l'heure sur le travail à distance. On est tous en situation aujourd'hui, dans différents univers, de travailler à distance. Ce n'est pas parce que l'on est à distance que l'on fait d'autres choses. Je pense que c'est vraiment important de le rappeler, parce que je pense que les commissions de la Métropole sont des réunions dans lesquelles on travaille, on a des échanges sérieux et ce n'est pas parce que l'on est à distance que nécessairement, on fait autre chose. On peut regarder le nombre de personnes qui font autre chose quand ils sont en présence. Je pense que le fait d'être à distance ou à présence ne change pas notre niveau de concentration. Et je voudrais dire à Monsieur POUTOU que l'on n'est ni des surfemmes ni des surhommes. Aucun d'entre nous, il y a bien certainement des exceptions parmi vous, mais je vais généraliser, ne lit 100% de toutes les délibérations, parce que l'on travaille aussi avec des collaborateurs en qui on a confiance. On sait mettre notre attention sur les sujets qui nous semblent assez essentiels et je pense que c'est aussi notre rôle d'être à la fois dans une confiance vis-à-vis des collaborateurs avec lesquels on travaille et dans une attention sur les sujets majeurs qui pour nos compétences, nos convictions politiques sont des sujets sur lesquels on a absolument envie d'avoir un avis et de s'exprimer. Je pense que notre travail dans la contrainte qui est la nôtre, dans les responsabilités qui sont les nôtres, nous permet ou doit nous permettre de faire cela. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Quelques mots à mon tour. Je comprends évidemment les inquiétudes que certains peuvent éprouver, mais elles ne me semblent pas justifiées en l'espèce. Si on regarde par exemple les questions de la délégation au Président, aujourd'hui, on a déjà un certain nombre de dossiers qui font l'objet d'arrêtés pris par le Président. On peut très bien le dégroupier, la page 3 de l'ordre jour, par exemple, la délibération n° 5, les arrêtés par le Président, elle n'a pas été dégroupée aujourd'hui, mais demain, elle pourra l'être. Il pourrait y avoir un débat si vous souhaitez sur ce point, je ne me demande pas mieux.

Sur la proposition de Monsieur DUPRAT, d'une délégation au Bureau. Je ne sais pas comment l'engagement se passe dans certains endroits, mais ce qui est certain, c'est que nous avons un Bureau aujourd'hui, qui n'est pas représentatif de l'ensemble de l'assemblée. Si on fait une délibération au Bureau, cela veut dire que certains seront exclus de débats qui peuvent avoir lieu aujourd'hui, ici avec eux dans cette assemblée. Il y a là vraiment une difficulté proprement démocratique. Je crois que nous ne sommes pas mûrs pour cela.

Sur la durée, on est quand même plusieurs ici à participer ou à avoir participé à différentes institutions. J'étais Vice-président de la Région pendant pas mal de temps. Monsieur DUPRAT, vous l'êtes aujourd'hui à la Région, vous savez que cela peut durer du matin jusqu'à la nuit. J'ai même connu une séance du Conseil régional où on a terminé à 5 heures du matin. Au Département, c'est pareil.

La fréquence est trimestrielle en plus. Et pour ceux qui sont parlementaires, vous savez comment cela se passe. On peut commencer à 14 heures et terminer également dans la nuit, avant minuit pour que les débats puissent porter la date du jour. Je pense que quand on est élu, il faut être prêt à siéger pendant des heures et des heures, cela me paraît assez logique et nos organismes sont assez résistants pour cela.

Sur les cinq minutes, il y a plusieurs façons d'étouffer la démocratie, Monsieur POUTOU et Monsieur MORISSET. Il y a une façon qui consiste à ne pas donner la parole et une autre façon qui consiste à la prendre trop. C'est-à-dire que si certains prennent la parole systématiquement sur tous les sujets, ils privent les autres d'un temps de parole et uniquement, au fond, même pas pour des convictions politiques, mais parfois pour certains pour une question d'égo. C'est une façon aussi d'empêcher la démocratie, que de trop parler. Parler, ce qui est intéressant, c'est bien parler. Parler d'une façon concise, mais s'étaler, ce n'est pas forcément tout à fait nécessaire.

Et puis je voulais rajouter aussi, je l'ai dit hier en réunion de Bureau, que l'on fera des exceptions. Par exemple pour le budget, évidemment que le temps de parole ne sera pas limité de la même façon. D'ailleurs, j'ai proposé hier qu'en réunion des présidents de groupes, on décide quels sont les sujets qui mériteront d'avoir plus de temps de parole. Tout cela se fera entre nous.

Puis quand même, juste un mot aussi à Monsieur MORISSET. Si on veut être respecté, il faut respecter les autres. Et quand vous sous-entendez que certains peuvent être mafieux, après vous allez regretter votre expression et je vous en donne acte, mais faites attention quand même à votre vocabulaire, faites attention, puisque tout le monde a aussi son petit orgueil, sa petite morale personnelle, sa petite éthique, donc ne blessez pas les gens.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président déjà, parce que vous voyez, là quelque part, cela fait sens, vous me redonnez la parole, merci.

Première chose, je vais essayer de répondre sur le terme « perception d'une assemblée mafieuse », ce n'est pas *ad hominem*, c'est une perception citoyenne. C'est quand il y a des choses qui se délibèrent dans un Bureau où les minorités ne sont pas là, où les groupes se mettent d'accord en amont, et en particulier cela a été le cas quand cela s'est passé en septembre 2021 pour moi, pour me sortir de toutes mes représentations au sein de la Métropole. On est dans ce débat-là. La perception à l'extérieur fait sens par rapport à cela. Ce mot n'est pas ciblé sur les personnes, il est ciblé sur l'assemblée, sur la façon dont cela se déroule et le deuxième aspect pour en terminer...

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Vous n'améliorez pas votre situation.

M. Marc MORISSET : Merci, vous avez bien raison, mais vous faites ce que vous voulez, ce sont vos mots. Dans mes mots, je crois qu'il y a une question de crédibilité justement, et je ne suis pas sur une logique personnelle. Je pense d'abord à l'intérêt général, donc les histoires d'ego, cela ne me touche pas du tout, au contraire j'essaie de favoriser le débat, qu'il y ait des arguments.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : On vous a compris.

M. Marc MORISSET : Et cela fait partie, il me semble, de ce dont la démocratie a besoin. C'est tout. Merci à vous, mais encore une fois, on voit que je suis coupé.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Je soumetts au vote la première délibération qui est celle sur la délégation de pouvoirs au Conseil.

Je lance le vote. 104 votants, 70 pour, 0 abstention, 34 contre. Je vous remercie, la délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

M. ANZIANI

(n°3) Modification du règlement intérieur Conseil de Bordeaux Métropole 2020 - 2026 - Décision – Autorisation

Monsieur Alain ANZIANI présente le dossier.

Sur la délibération suivante, celle qui modifie le règlement intérieur, je lance le vote.

M. Philippe POUTOU (hors micro) : Il n'y a pas de discussion là-dessus ? Parce que nous avons des choses à dire, mais ce n'était pas clair les deux discussions.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : On vient de l'avoir. Le vote est lancé. Tout le monde a voté. 104 votants, 68 pour, 0 abstention, 36 contre. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame

**GAUSSENS, Monsieur LABARDIN,
Monsieur LAMARQUE, Madame
LOUNICI, Monsieur MANGON,
Monsieur MILLET, Monsieur
MORETTI, Monsieur MORISSET,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM,
Madame PAVONE, Monsieur
PESCINA, Monsieur POIGNONEC,
Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL,
Monsieur RAUTUREAU, Monsieur
RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame
ROUX-LABAT, Madame SABOURET,
Monsieur SALLABERRY, Monsieur
SUBRENAT, Monsieur TROUCHE,
Madame VERSEPUY**

Délibération suivante.

M. Alexandre RUBIO : On arrive à la délibération n°38, dans la délégation de Madame FERREIRA concernant le budget primitif 2023.

Mme FERREIRA
(n°38) Budget primitif 2023 – adoption

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup Madame FERREIRA.
Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Merci pour cette présentation. Effectivement, un budget ce n'est pas que l'alignement de chiffres ou de camemberts, cela pourrait correspondre à ce que l'on pourrait appeler une vision comptable du territoire. Non, un budget, c'est aussi de la chair, et merci d'y donner de la chair et de la vigueur. Un budget, ce sont des réponses concrètes à apporter à des défis qui nous concernent, qui nous menacent.

Le contexte global, nous le savons, j'ai envie de dire surtout les Maires présents à cette assemblée, le savent. Nous sommes tous confrontés aux mêmes contraintes et au même contexte que celui évoqué, au début de sa présentation, ce qu'elle appelle les chocs exogènes, notamment l'augmentation de la facture énergétique ici chiffrée à 20 millions d'euros, mais qui est aussi exponentielle dans nos différentes communes. Donc, ce budget se situe dans ce contexte préoccupant. J'aime bien l'expression consistant à dire : « C'est un budget de crise, mais ce n'est pas un budget en crise ». À cet égard, je trouve la présentation qui vient de nous être faite extrêmement rassurante. Nous allons continuer en 2023 à décliner avec ambition nos grandes orientations et notamment nos grandes orientations en faveur de la transition écologique et sociale de notre Métropole. Vous pouvez compter sur ma vigilance en ma qualité de Premier Vice-président en charge du pilotage et de l'évaluation de ce projet de transition. J'ai la conviction que nous suivons la bonne trajectoire. Nous avons une boussole et nous continuons de colorer l'ensemble de nos politiques publiques, comme nous nous sommes engagés.

Nous avons fait du climat la priorité de ce mandat et en 2022, nous avons déjà déployé un certain nombre de politiques répondant à cet objectif. Et en 2023, naturellement, nous allons poursuivre et amplifier ces politiques. Par exemple, nous allons décliner

notre plan climat, dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est très ambitieux, très innovant, avec notamment pour la première fois, la prise en compte de l'empreinte carbone, ce qui était une innovation singulière à mettre au crédit de notre Métropole. Donc, ce plan climat innovant et ambitieux, nous allons le déployer durant l'année 2023, afin de répondre à la baisse de nos émissions carbone, ainsi que nous nous y sommes engagés.

Nous allons aussi décliner en 2023 notre stratégie de rénovation énergétique des bâtiments et politiques inédites, avec le triplement des moyens pour atteindre 11 500 logements rénovés par an, d'ici la fin du mandat, ce qui est quand même une ambition à relever.

Nous allons déployer un plan déchets pour réduire les volumes.

Nous allons poursuivre le plan d'action pour l'économie sociale et solidaire pour la période 2022-2026.

Nous allons continuer à déployer les mobilités douces avec les extensions de lignes de tramways, de bus express, de parcs-relais, l'adoption de nouveaux schémas directeurs des équipements.

Nos concitoyens métropolitains vont bénéficier du passage en régie de l'eau. J'ai envie de dire, l'eau ce n'est pas simplement, comme j'ai cru l'entendre, un liquide qui sort du robinet. Ce n'est pas que cela l'eau. L'eau, c'est un enjeu politique, écologique, social, sociétal majeur, et on va peut-être se féliciter ensemble tout à l'heure, de l'adoption de cette régie municipale, de cette régie métropolitaine qui précisément va nous donner tous les outils pour répondre à ces enjeux que je viens d'évoquer. Donc, l'eau n'est pas un liquide qui sort du robinet. C'est bien plus.

Nous allons aussi déployer en 2023 la poursuite de la coloration du budget, comme outil d'aide à la décision et à l'amélioration continue des projets, qui s'appuie sur une méthode robuste, déployée par l'Institut d'économie pour le climat et partagée par bien d'autres collectivités françaises.

Nous allons travailler aussi en 2023 pour faire du RER métropolitain, un RER métrogirondin. Je pense que nous en sommes tous conscients de ce travail à mener.

Nous allons continuer à planter 1 million d'arbres dans nos communes, mettre en œuvre la stratégie de résilience agricole et alimentaire, avec la volonté de relocaliser la production agricole sur notre territoire.

Nous poursuivrons également en 2023 le projet des boulevards, qui est quand même un projet important et innovant, identifié, je vous le rappelle, comme un des territoires prioritaires d'expérimentation. J'ai déjà employé l'expression ici, nous allons ensemble inventer la rue métropolitaine du XXI^e siècle, à travers ces boulevards bordelais. Ce sont les boulevards un peu à l'arlésienne depuis des années. Après, tout le travail que nous avons mené notamment à l'intérieur du COPIL (Comité de pilotage), je remercie d'ailleurs tous les membres du COPIL qui ont bien travaillé, COPIL après COPIL, durant cette année 2022, pour qu'il y ait à voir en 2023. À voir, vous aurez les premiers aménagements provisoires, qui vont être soumis à concertation dès ce printemps. C'est de la concertation. C'est de l'urbanisme tactique. Ce n'est pas de la concertation théorique. C'est de la concertation *in concreto* sur le terrain. C'est de la concertation innovante que nos boulevards vont permettre d'offrir en ce sens-là. C'est aussi innovant, et on peut parler de rues métropolitaines du XXI^e siècle, en ce qui concerne cette méthode.

Il faut aussi engager une lutte sévère contre les îlots de chaleur urbains et adapter l'ensemble de nos communes, en fonction de leur configuration. Et c'est pourquoi nous travaillons également dès cette année à des réponses concrètes aux étés caniculaires, que nous subissons à travers un programme que l'on travaillera ensemble et que l'on a déjà qualifié de Métropole rafraîchissante, que j'aurai l'occasion de porter et de travailler avec vous à l'intérieur de ma première vice-présidence. Je crois que cela correspond à une demande forte de nos concitoyens et nous devons y apporter une solution.

Enfin, je terminerai en disant qu'il y a trois manifestations importantes qui marqueront notre territoire pour cette année 2023 : c'est l'accueil du Tour de France le 7 juillet pour lequel je remercie la Métropole de s'engager comme elle le fait, l'accueil de la Coupe du Monde de rugby au mois de septembre et également les assises de la transition. Tout cela, ce sont des événements qui vont marquer l'année 2023 et marquer notre Métropole. Je pense que tous, on peut se féliciter de ces accueils. Donc, j'indique qu'en ce qui concerne notre groupe, naturellement, nous voterons bien évidemment ce budget avec confiance en notre avenir commun.
Je vous remercie.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci, Monsieur le Président. J'écoute avec beaucoup d'attention. Je n'ai pas bien compris pourquoi il fallait un deuxième tour pour se rassurer sur les éléments budgétaires, mais on a vu très clairement dans cette présentation, en remerciant Madame la Vice-présidente indépendamment de ses soubresauts informatiques d'avoir présenté avec concision les éléments budgétaires.

On a beaucoup analysé votre budget, Monsieur le Président. Je suis assez d'accord avec un certain nombre de propos qui ont été dits. C'est un acte en quelque sorte fondateur de cette mandature avec un message clairement envoyé. Et vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, ce sont des choses qui vont marquer les esprits mais je ne suis pas tout à fait sûr que l'on ait la même analyse sur ce qui peut marquer les esprits.

Le message que vous envoyez dans les chiffres, indépendamment des camemberts et de leur présentation, c'est un peu l'exact opposé de ce qui va être fait dans les 28 communes. La Métropole est, vous l'avez rappelé, touchée par des chocs exogènes en moindre mesure que les 28 communes, c'est le cas du Département et de la Région. À tout le moins, on peut se réjouir du fait qu'elle soit le moins touchée, puisque la bonne santé de la Métropole, ce sont les bonnes santé aussi des villes. Personne n'a à gagner d'avoir une Métropole qui serait en difficulté financière.

Avec quelques lignes quand même, constitutives d'un certain feu d'artifice de dépenses publiques, avec des bouquets rouges, roses et verts. Avec une grande inquiétude pour ce qui nous concerne sur la trajectoire que vous nous proposez.

Sur le fonctionnement, vous avez parlé, vous avez raison, de faits exogènes et dans tout budget, il ne faut jamais tout jeter ou considérer que tout est mal, loin de là, mais remarquez plusieurs choses. D'abord, vous vous êtes félicité du montant accordé aux subventions. Je m'étonne très humblement, en tant que Président de la commission finances, que 2023 soit la première année dans laquelle nous allons voter les subventions, sans que la commission des subventions n'ait été réunie. On a beaucoup parlé de démocratie tout à l'heure et de pouvoirs au Président, il semble surprenant

qu'au moment où on nous dit : « Faites confiance », remarquez qu'on n'a pas trop de choix, c'est la première fois depuis que cette commission des subventions existe (elle se réunissait dans un esprit trans-partisan et de responsabilité collective) qu'elle n'a pas été réunie et je trouve assez singulier le fait, puisque l'on a parlé du travail en commission tout à l'heure, de nous proposer des votes, sans que cette commission n'ait été réunie, et on le regrette amèrement.

Concernant la trajectoire des dépenses publiques sur le fonctionnement au niveau des effectifs, je voudrais, indépendamment du fait que cela n'ait pas bien fonctionné, vous féliciter pour les capacités de présentation au sein de cette présentation PowerPoint. Dans la présentation PowerPoint, vous nous dites : « Nous sommes sobres, nous allons augmenter les effectifs de + 35 », ce qui est effectivement très sobre. Mais les + 35 cachent deux autres faits, Madame la Vice-présidente.

Le premier, c'est que vous omettez dans votre présentation de parler des effectifs qui sont partis à la régie de l'eau et qui ne font plus partie de Bordeaux Métropole. Et je vous confirme, mon cher collègue, que l'eau, c'est bien plus que ce qui sort des robinets, mais je l'ai découvert aujourd'hui, donc, je voulais l'en remercier. Les 70 agents puisque nous n'avons pas tout à fait ce chiffre, mais on va s'accorder sur les 70 agents, ne font plus partie au 1er janvier 2023 des effectifs de Bordeaux Métropole. Ce qui veut dire que vous n'avez pas + 35, mais vous avez + 35 et + 70 dans les effectifs, puisque la variation, ce sont des plus et des moins, et donc, nous en arrivons à + 105.

Par ailleurs, puisque nous sommes toujours dans cette modération, je m'étonne que vous nous proposiez budgétairement, ce sont vos chiffres, 210 postes supplémentaires budgétaires, puisque dans votre présentation et dans vos chiffres, vous nous proposez d'augmenter de 5 760, pour être très précis à 5 970 postes budgétaires ouverts. Est-ce qu'on les pourvoira ? Non, mais vous donnez la possibilité effectivement de le faire.

Vous nous avez dit en début de ce mandat, à l'aune de beaucoup de crises, qu'il fallait agir dans la sobriété, dans la modération. Toutes les villes, toutes, aujourd'hui, se posent beaucoup de questions sur leur avenir financier et la Métropole fait ce choix d'augmenter très significativement ses effectifs sans pour autant, sauf si cela m'a échappé, qu'elle ait pris de compétences supplémentaires.

La Métropole, vous l'avez dit Madame la Vice-présidente, elle a aujourd'hui des problèmes d'attractivité. Nous sommes très fortement concurrencés par d'autres établissements publics, par les Mairies, le Département et la Région qui ont fait des choix forts sur leur politique salariale. En proposant cette augmentation du nombre d'effectifs, on pénalise malgré les efforts qui vont être faits sur le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) dont vous avez parlé, on pénalise notre capacité de pouvoir accompagner plus fortement la carrière des fonctionnaires, qui sont aujourd'hui au sein de notre Métropole. En tout cas, ce n'est pas le choix que l'on aurait fait.

Je vous ai parlé très fortement à trois reprises, d'une question qui, semble-t-il, ne trouve pas de réponse. Quelle est la somme que la Métropole va affecter en 2023 aux bureaux d'études et aux cabinets de conseils qui nous accompagnent ? Sauf à ce que vous ayez la réponse aujourd'hui, ce dont je vous en féliciterais, je m'étonne très sincèrement et je me questionne évidemment de façon candide, sur une Métropole qui à la fois dit : « Je vais augmenter les effectifs pour nous permettre de nous accompagner, et je ne sais pas dire, ou en tout cas j'augmente significativement les bureaux d'études qui nous accompagnent ». Les Maires sont unanimes. On voit aujourd'hui sur un très grand

nombre de prestations, un nombre grandissant de bureaux d'études et d'accompagnement, qui viennent contrôler parfois même, ce que d'autres bureaux d'études ou d'accompagnement nous ont déjà dit. Les procédures sont plus complexes, plus longues, mais dans ces cas-là faisons le choix d'avoir plus de fonctionnaires et moins de cabinets d'aide à la décision.

Vous avez dit, Madame la Vice-présidente, que notre trajectoire était conforme à l'inflation, ce n'est pas exact. Les dépenses bien que retraitées par vos soins de 7 % augmenteront plus vite que l'inflation aujourd'hui déterminée à 6 % en 2023.

Vous avez qualifié la baisse de l'épargne brute de légère, c'est quand même, Madame la Vice-présidente, 14 millions d'euros de moins. Donc 14 millions d'euros qu'il nous faudra emprunter pour pouvoir couvrir les dépenses d'investissement.

Sur cette dette, vous augmentez de 208 millions d'euros la dette de la collectivité. Vous avez trouvé une Métropole endettée à hauteur environ de 2 à 3 ans. En fin de mandat, selon la trajectoire retenue, la Métropole serait endettée entre 8 et 10 ans, sans que l'on puisse savoir aujourd'hui ce qui va se passer dans les prochains mois.

Cette trajectoire, ce choix, nous rend plus fragiles, malgré le recours au taux variable dont vous avez parlé, beaucoup plus fragile vis-à-vis des établissements de financement.

Pour finir, en vous priant de m'excuser Monsieur le Président, d'être un peu plus long, mais vous en avez parlé hier, sur le budget cela nécessite un tout peu plus de temps, vous nous proposez une nouvelle fois une belle présentation appuyée par un beau service après-vente derrière, de 600 millions d'euros d'investissements. Jamais la Métropole n'a été en mesure depuis ces quelques années de dépenser plus de 400 millions d'euros.

Je mets ma main à couper que nous serons autour de 400 millions d'euros en 2022 de dépenses réalisées. Donc, je vous donne rendez-vous, Madame la Vice-présidente, au prochain Compte administratif pour voir quelle sera cette dépense d'investissement. Si elle devait être autour de 400 millions d'euros, un chiffre que je donne complètement au hasard, cela voudra dire que le budget que vous allez nous proposer de voter aujourd'hui, un tiers des crédits que nous allons voter ne seront pas dépensés.

Malgré cela, on en a parlé, et c'est ce qui est très inquiétant, on le sait et on s'accorde tous à le dire, il faudra des sommes considérables au terme du mandat et notamment dans la décennie 2030-2040 pour les modalités de transports, quel que soit le choix retenu du métro au vélo. Aujourd'hui, les Maires que nous sommes, quand on ouvre des enveloppes d'appel d'offres, sommes beaucoup plus inquiets que sereins quand on voit le prix des travaux publics. Je vous le dis avec beaucoup de sérieux, si nous ne prenons pas garde, vous allez obérer pour le prochain mandat toute capacité d'action, puisque le fonctionnement aura été dégradé et notre capacité d'investissement quasiment nulle.

Sur les deux points de votre intervention Monsieur le Maire de Bordeaux, cher collègue, vous dire que les crédits en CP (Crédit de paiement) sur la transition écologique en 2023 sont moins importants qu'en 2022. Je me réjouis que vous disiez que l'on va faire plus en 2023, mais attention aux CP, il y en a moins en 2023 qu'en 2022. Et au bout de 3 ans, j'en discutais avec mon collègue Maire du Bouscat, nul doute que l'arlésienne des boulevards arrivera à son terme, mais l'urbanisme tactique sur une toute petite partie des boulevards bordelais ne saurait être un élément fondateur. C'est

un début, oui, mais au bout de 3 ans, on arrive à mi-mandat mon cher collègue. Je l'espère, nous verrons et nous jugerons sur les faits.

Pour conclure, vous avez dit Madame la Vice-présidente : « Qui aurait l'extrême amabilité de nous sortir de là ? » J'ai quelques propositions à vous faire si vous le souhaitez. Pour ces raisons et en conscience, en essayant de vous avoir expliqué pourquoi Monsieur le Président notre motif de vote, non pas comme une opposition qui s'oppose, ce que disait en son époque très bien le Président François MITTERRAND. Oui, ce sont des références que vous avez peut-être oubliées, mais François MITTERRAND était Président de la République.

Ne venez pas nous dire ma chère collègue que l'on ne vous écoute pas quand vous parlez si vous ne m'écoutez pas non plus.

Pour toutes ces raisons, et pour la première fois de cette mandature, pour les raisons que nous vous avons expliquées, nous voterons contre ce budget en vous demandant instamment de revoir la trajectoire de la dépense publique. Et si les chiffres sont meilleurs, puisque nul doute que les chiffres seront toujours meilleurs que la présentation, on sera les premiers à s'en réjouir, mais prenons garde de ne pas obérer notre capacité à investir sur les années futures.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Je vous remercie, Monsieur le Président. Quelques remarques pour le groupe Renouveau Bordeaux Métropole et trois sujets de préoccupation. Notre première remarque porte sur la situation financière de notre Métropole. Malgré la crise ou plutôt les crises que nous traversons, la situation financière est globalement saine si on regarde notre niveau d'épargne ou notre endettement. Un budget qui affiche un montant total de 2 milliards d'euros en progression de 6 % par rapport au budget primitif 2022, un taux d'épargne brute proche de 17 %, une capacité de désendettement de 8 ans, fin 2023. Nous bénéficions d'un très fort dynamisme de nos recettes de fonctionnement, des recettes fiscales directes et indirectes en forte progression, et nous voudrions noter dans ce contexte le remplacement de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) par une part du produit de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) qui nous offre une recette moins volatile, moins impactée par la conjoncture et dynamique avec une territorialisation à venir pour garder un lien entre recettes et action économique locale.

À travers ce budget, nous pouvons voir la confirmation que la Métropole est moins frappée que les communes par la crise, et en particulier par la crise de l'énergie. Sur le budget principal, vous prévoyez 5 millions d'euros de hausse liée à l'impact énergétique, et nous pensons toujours, comme nous vous l'avions proposé, que compte tenu de cette situation et au regard de la situation de certaines communes, nous devons nous interroger pour faire jouer davantage la solidarité métropolitaine.

Nous saluons la décision sous-jacente à la construction de ce budget d'écarter toute hausse tarifaire, ce qui contreviendrait à tous les efforts collectifs pour préserver et soutenir le pouvoir d'achat dans la période.

Nous saluons également le retrait du budget 2023 des pénalités au titre du contrat de confiance, ex-contrat de Cahors, pour 3,5 millions d'euros en 2023 et jusqu'à 6,5 millions d'euros en 2026.

Trois sujets de préoccupation néanmoins : les dépenses de fonctionnement, et je ne vais pas redire ce que vient d'exprimer clairement Monsieur SALLABERRY, sont en hausse de 4,9 %, portées en grande partie par la masse salariale et effectivement ces 35 postes qui omettent de parler des 70 postes transférés à la régie de l'eau. Je n'y reviendrai pas plus longuement.

Notre deuxième inquiétude : le rythme de ce budget. Vous écrivez que 2023 sera l'année de la mise en place des schémas stratégiques votés, notamment ceux de la mobilité. Ce qui nous amène à nous interroger sur le rythme de réalisation de ces schémas, qui ne répond pas pour nous, aux enjeux d'urgence fixés par la nouvelle stratégie des mobilités :

- Un plan vélo voté en novembre 2021 et qui prévoit les premiers travaux seulement cette année.
- Un plan marche voté également en 2021 et nous en sommes encore aujourd'hui à collecter les besoins des communes et à définir les règlements d'intervention.
- Un déploiement des bornes de recharge électrique qui a un rythme et une ampleur, j'en reparlerai tout à l'heure, largement insuffisant.

Notre troisième point de préoccupation, c'est pour nous un budget incomplet. Incomplet sur trois points, notamment :

- Sur la ZFE : nous ne voyons pas le début d'un plan d'accompagnement, alors que le déploiement est prévu en 2024.
- Sur le plan des bornes électriques, j'en ai parlé rapidement : le rythme, l'ampleur, 25 bornes électriques à l'échelle de la Métropole par an, cela nous semble tout à fait insuffisant pour répondre aux enjeux. Nous devons trouver une nouvelle ambition, une nouvelle méthode, un nouveau calendrier sur ce point.
- Enfin, s'agissant des études, nous voyons inscrits 788 000 euros pour le transport par câble, qui s'ajoutent aux 200 000 euros du budget 2022, pour couvrir le champ des études de ce projet. Mais sur le métro, nous ne voyons aucune inscription budgétaire. Est-ce à dire que vous allez recycler une étude ? Que l'étude sera prévue plusieurs années plus tard ? Vous vous étiez engagés à étudier ce sujet et il n'y a aucune étude de budgétée pour 2023.

Enfin, le groupe de travail rocade : nous avons besoin d'une étude sur le volet routier. Il faut le dire et il faut le faire. Monsieur le Président, vous y étiez favorable. Si le rythme doit s'accélérer sur le déploiement de la stratégie des mobilités votée il y a plus d'un an, nous ne devons pas oublier de porter une réflexion de long terme sur nos projets de grandes infrastructures.

Ce volet du budget qui représente seulement deux paragraphes, avec le projet AFSB (Aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux), démontre qu'il n'y a aucune volonté politique à l'heure actuelle pour projeter notre Métropole au-delà de cette mandature. Nous nous abstenons sur ce budget. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Deux aspects dans mon intervention. Sur la démocratie, une réaction, mais en lien avec le temps passé à la présentation de cette délibération, puisque vous avez dit que parler trop, c'est une manière d'empêcher la démocratie. Donc, je me suis senti visé évidemment, mais la question que je me pose, c'est que la

majorité aussi parle beaucoup, n'est-ce pas une manière de limiter le temps de parole des autres ? Parce que franchement, est-ce que l'on a besoin d'une présentation de 25 minutes de la part de Madame FERREIRA, plus 8 minutes de la part de Monsieur HURMIC ? Cela fait 33 minutes, sur un document que l'on est censé avoir déjà lu, ou si on ne l'a pas lu, j'ai bien compris que si on ne l'a pas lu, ce sont des collaborateurs et des collaboratrices qui l'ont lu, mais on est censé le connaître, ce document. On est censé démarrer le débat à partir de ce que l'on a déjà...

Brouhaha dans la salle.

Donc, on peut passer 40 minutes, mais après, on peut toujours dire aux autres, aux oppositions, qu'ils parlent trop.

Après, l'autre problème qui est posé c'est que je parle beaucoup certes, mais je suis tout seul, et je dis on, mais je suis tout seul à pouvoir parler, et je parle au nom d'une équipe, et je parle au nom d'un travail que l'on fait. Je pense que ces remarques-là, c'est vrai que je réagis souvent à cela, mais c'est vrai que c'est délicat ces remarques-là, parce que cela pose le problème à ce moment-là : est-ce que l'on peut venir ou pas ? Ce sont aussi ces questions-là qui se posent. Sachez aussi que, par exemple, on dégroupé pas mal de délibérations, et on finit par en regrouper beaucoup en accord avec les personnes qui s'occupent de l'ordre du jour, justement pour limiter le nombre d'interventions. On fait attention à cela. Donc, on n'est pas en train d'essayer d'exister dans ce Conseil métropolitain. Moi, je m'en moque sauf qu'on a un travail, on est élu. On n'est peut-être pas traité à égalité, parce que l'on n'a pas de collaborateurs, parce que moi, je suis tout seul, il n'y a pas de groupe. Mais ceci dit, je pense qu'il faut respecter quand même le point de vue de l'opposition, même si cela se répète, cela fait partie des débats dont tout le monde vante l'intérêt, et à un moment donné, cela ne sert à rien de dire que l'un ou l'autre parle trop, parce que l'on a des choses à dire. On a des critiques à faire. Donc, je pense que c'est important aussi de faire respecter cela. Donc, OK avec la limitation du temps de parole, là, par contre, on est entièrement d'accord avec cela. D'ailleurs, c'est ce qui se pratique dans les assemblées générales, dans les syndicats, partout. On limite le temps de parole, et c'est très important, mais après, quand on est tout seul à pouvoir exprimer un point de vue ou l'expression d'un groupe qui n'est pas un groupe d'ailleurs, il faut respecter aussi la répétition de l'intervention, parce que l'on a des choses à dire sur plein de sujets. J'arrête là.

Sur le budget, c'est la critique habituelle. Je vais être bref là-dessus, parce que c'est vrai que tous les ans c'est la même chose. Nous, la critique de fond que l'on fait sur le budget, c'est que c'est un document, même si c'est logique, c'est un document très technique, très financier, avec un vocabulaire, un jargon, c'est normal. Mais le problème que l'on a, c'est que cela reste un document en fait technocrate ou financier ou très technique et si peu politique. Et nous, c'est ce qui nous manque, ou c'est ce qui fait que l'on a du mal à discuter aussi, c'est que ce n'est pas expliqué très clairement voire pas du tout clairement, qu'en fait, cela correspond à des choix politiques, que ce n'est pas juste une histoire de gestionnaire. Et on a besoin aussi de montrer les choix qui sont faits, et donc de partir d'une situation réelle, parce que là, on a beaucoup de chiffres, mais on ne sait pas si cela va, ces chiffres-là, en fait. Nous, en tout cas, et on n'a pas les collaborateurs hyper pointus pour nous expliquer si cela va ou pas.

Je cite deux exemples, sur la partie incendie, l'augmentation du budget pour la SDI, c'est + 6 %. OK, on est content, c'est déjà bien. Cela augmente effectivement, mais est-ce suffisant ? Est-ce que cela correspond aujourd'hui, par exemple, aux revendications des pompiers qui luttent régulièrement en disant : « On n'a pas assez

de moyens ». Est-ce que cela correspond aux besoins ? Est-ce que suite à ce qui s'est passé, même si on va pouvoir en discuter plus tard puisqu'il y a une délibération, est-ce que cela répond aux manquements qui ont été constatés lors des grands incendies de l'été dernier ? Cela, on ne le voit pas à travers le document tel qu'il est fait.

Un autre problème aussi, c'est sur le personnel. On voit qu'il y a eu + 17 titulaires sur les cinq dernières années, si je ne me trompe pas, et on voit aussi qu'il y a + 155 contractuels. Donc, sur 5 ans, on dit que cela augmente, OK, mais ce que l'on voit quand même c'est qu'il y a une sorte de précarisation qui se développe. Cela, ce n'est pas surprenant, parce qu'on voit les ajustements de service tous les mois avec les rapports. À cette question-là qui est posée, nous pensons que c'est un problème, mais aussi est-ce que finalement au regard de l'augmentation de la population c'est suffisant ? Parce que cela augmente un peu, on a des chiffres, il n'y a pas de problème, mais est-ce que par rapport aux 45 000 habitants de plus en 5 ans à peu près, je ne sais pas si les calculs que l'on fait, si on compte 9, 10 000 personnes en plus sur la Métropole, est-ce que cette faible augmentation du personnel garantit des services publics suffisants pour répondre aux besoins des populations ? Le document, il ne répond pas à cela. On a des chiffres, mais en réalité, toujours ce problème-là : à quoi on répond ? À quoi on a envie de répondre ? Quels sont les objectifs ? Et est-ce que finalement les choix qui sont faits, sont suffisants par rapport aux besoins de la population ?

Monsieur HURMIC parlait d'un plan ambitieux logement, d'accord, mais toujours pareil, il y a des chiffres, cela augmente par-ci, par-là, mais on répond à quoi ? Est-ce que l'on répond à combien de milliers de dossiers sont en retard sur le traitement des demandes de logements sociaux ? C'est toujours en rapport à une situation existante, et on ne discute jamais de la situation existante. Les chiffres ne reviennent pas sur la souffrance qui existe aujourd'hui, où les difficultés qu'il y a à se loger, sur l'appauvrissement d'une partie de la population, sur le mal-logement, sur les insalubrités. On ne parle jamais de cela ou très peu. C'est toujours très compliqué d'arriver à discuter d'un document comme cela.

Puis, la fin aussi, sur la situation saine, on comprend bien que visiblement, c'est très bien géré, mais cela signifie qu'il y a des marges de manœuvre en fait. Si c'est sain, s'il y a des possibilités de répondre un peu mieux aux besoins des populations, parce qu'il faut savoir que la situation financière de la population, donc une bonne partie de la population, n'est pas si saine que cela. On le voit avec la crise sanitaire, et puis, maintenant, la crise du pouvoir d'achat. Donc, on voit bien qu'il y a de grosses difficultés. Toujours pareil, c'est pourquoi dans ces rapports-là, pourquoi dans ces documents-là, on n'essaie pas à chaque fois de mesurer les difficultés qu'il y a ? Et de dire : « Nous, on est là pour répondre à cela et on va essayer de mettre ces moyens-là pour répondre à cela. Est-ce que ces moyens-là sont suffisants ou pas ? ». Il n'y a pas cette discussion-là. C'est pourquoi nous toujours très insatisfaits de ce genre de délibérations.

Puis, je vais arrêter là quand même parce que cela fait long. J'ai dépassé largement, désolé, et donc nous voterons contre.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ÉGRON.

M. Jean-François ÉGRON : Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voulais juste apporter des précisions sur le volet Ressources humaines. D'abord, premier point, je voudrais remercier Monsieur SALLABERRY qui a conservé son souci du détail et qui

partage avec Madame FERREIRA la volonté d'être très pédagogique pour expliquer un budget.

Le deuxième point, c'est la mutualisation, la crainte que l'on peut avoir pour les communes. Toutes celles qui ont mutualisé aujourd'hui, elles ont perdu cette crainte puisque la dynamique salariale, c'est la Métropole qui la porte.

Le troisième point, c'est celui qu'évoquait Monsieur SALLABERRY. Je sais que vous aimez la précision des chiffres. On va donc y venir, puisque vous avez repris des chiffres que vous aviez évoqués d'ailleurs le 25 janvier dans votre conférence de presse, c'est-à-dire que l'on serait passé de 7 760 postes à 5 210. On va expliquer cela. Une mécanique que vous connaissez tous, ceux qui sont Maires ici, c'est la différence entre le tableau des effectifs et les emplois réellement payés. Si on examine tous les documents, comme vous le faites très certainement, vous allez trouver le chiffre dans le rapport social unique puisque là, vous avez le bon chiffre qui est celui que l'on a évoqué, c'est-à-dire 5 425, 5 760, 5 425. Déjà sur cet écart de 210 qu'il y a sur le tableau des effectifs, on connaît tous le problème. Il faudrait que l'on dépoussière les uns et les autres des emplois que l'on inscrit au tableau des effectifs, mais que l'on ne finance pas forcément. Ce n'est pas la première fois que cela nous arrive ici comme dans les communes. Ici d'ailleurs, on se traîne depuis plusieurs budgets, 60 emplois à temps plein, que l'on a inscrits, mais dont je n'ai même pas réussi à trouver la date d'origine. Les emplois à temps plein, je vous le rappelle, ce sont ceux qui permettent de reclasser des agents qui sont en difficulté, qui reviennent après, soit une maladie, soit une inaptitude à un poste. Sur les 210 aussi, il y avait là une actualisation des postes donc adaptés en Conseil métropolitain, il y avait 128 postes créés en 2022, etc., etc.

Revenons donc au chiffre, c'est donc 5 425. Alors, évidemment vous allez me dire, mais la masse salariale, elle a quand même augmenté. Bien sûr qu'elle a augmenté, et on va expliquer aussi pourquoi, mais je crois que Madame FERREIRA l'a fait largement. C'est déjà le point d'indice + 1,2. L'augmentation, c'est 5,28 la masse salariale. 1,2 le point d'indice, c'est très bien pour les agents, sauf que si on le retranchait, si cela ne s'était pas passé, on serait à 4,08.

Puis, le soutien au pouvoir d'achat et l'attractivité des métiers, je suis ravi que l'on soit d'accord là-dessus, parce qu'effectivement il faut que l'on s'engage là-dessus, parce que l'on rencontre, comme vous tous, comme nous tous, et même le secteur privé, de très grandes difficultés pour recruter le personnel. Il faut donc que l'on revalorise, et j'y reviendrai, le régime indemnitaire. On a consacré 7 millions d'euros au pouvoir d'achat, dont 4 millions en 2022 en année pleine, et il y aura donc 3 millions en 2023. Ceci représente 2,4 % d'augmentation, ce qui nous ramène à 1,68 % de variations, le plus petit chiffre depuis 2018. Oui, si cela ne s'était pas passé, on est plus bas que 2018. C'est extraordinaire.

Sur le RIFSEEP, il y a plein d'explications. Ce problème de RIFSEEP, il date de depuis longtemps, parce que cette attractivité, elle nous pose des difficultés depuis très longtemps. D'ailleurs, la majorité de 2018 l'avait compris, puisqu'elle l'avait inscrit. Mais on a profité du début de la mise en place du RIFSEEP qui ne supposait pas forcément une augmentation du pouvoir d'achat ni du régime humanitaire des agents, mais il y a eu un effort de fait. En 2018, 3,5 millions. C'était une première phase intéressante, mais cela n'a pas suffi. En 2022, nous avons donc mis 4,5 millions d'euros en année pleine pour les agents, ce qui a représenté une augmentation de 70 euros bruts par agent. Et en 2023, on va remettre 3 millions d'euros, soit au total 11 millions d'euros. 11 millions d'euros au moment où le Département a mis 12 millions d'euros, et il va rajouter encore cette année, je crois, si j'ai bien pu évaluer la chose, mais autour de 8 millions d'euros.

On est loin du compte. Cela veut dire que l'on va encore peiner pour réussir à être à niveau et à attirer les agents.

Je voulais vous livrer ces éléments-là, puis dire à Monsieur POUTOU qu'en ce qui concerne l'augmentation du personnel, les + 35 postes, c'est cela le chiffre. Cela suit effectivement l'évolution de la population. C'est donc une nécessité.

Voilà, Monsieur le Président, les chiffres que je souhaitais porter à la connaissance de l'assemblée.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Je vous remercie. Madame MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, le budget qui nous est présenté ce matin, dans les contraintes imposées de la période, est un budget qui maintient un haut niveau de fonctionnement et d'investissement ou d'investissement et de fonctionnement. Nous associons les deux, parce que l'un ne va pas sans l'autre. Je sais que dans les dogmes imposés par les gestions libérales à l'image du pacte de Cahors, il faudrait sans cesse baisser nos dépenses de fonctionnement. Or, de ces dépenses, dépend la qualité de nos services publics, de notre lien à la population, de la qualité du service rendu, d'autant plus que la mutualisation que nous contestons, nous oblige plus que par le passé. Nous ne souffrons pas de trop d'agents dans l'entretien de nos écoles, pour les espaces verts, la propreté. Comme nous ne souffrons pas de trop d'agents pour élaborer, conduire notre aménagement urbain, nos plans de mobilité, l'ensemble de nos politiques. Les urgences sociales et climatiques ne doivent pas être de vains mots, elles demandent des réponses fortes.

À ce titre, si nous nous félicitons globalement de notre budget, nous ne pouvons que regretter que les financements accordés par le gouvernement ne soient pas en adéquation avec les urgences, voire ils sont même contraires avec les discours prononcés. En effet, sur la question du RER, le Président de la République annonce à grands frais médiatiques, que 10 milliards vont être mis sur le RER métropolitain, mais quelle est la réalité ? L'État a laissé un réseau ferré dans un état catastrophique, et je pèse mes mots, nous devons avec la Région, le Département, mettre beaucoup d'argent sur la table pour construire ce beau projet. Nous, nous prenons nos responsabilités. Or si l'État participe, ce qui est sa compétence, il semblerait que malgré les annonces présidentielles, nous n'aurons pas un centime de plus, alors que cela aurait pu nous permettre d'améliorer de manière significative ce projet. Je cite le RER, mais je pourrais multiplier les exemples comme les questions de l'énergie ou l'intervention, plutôt la non-intervention du gouvernement met à mal nos finances, obère nos capacités d'intervention. Cela n'est pas au niveau ni des besoins de la population ni des enjeux écologiques.

Enfin, je voudrais souligner un point qui nous froisse dans ce budget, et cela fait l'évocation de plusieurs interventions. Depuis 4 ans maintenant, le nombre de contractuels a quasi doublé dans notre établissement. La qualité de notre service, je viens de l'évoquer tout à l'heure, c'est aussi des hommes et des femmes qui ne vivent pas avec un pistolet sur la tempe, qui ne peuvent pas s'inscrire dans l'avenir, se projeter, construire, suivre des projets, pouvoir accéder à des formations me semble très important. Des informations pour pouvoir évoluer dans leur carrière et améliorer leur travail, c'est tout le sens du statut de la Fonction publique territoriale, et cela, c'est une véritable question. Aujourd'hui, si on veut effectivement que les gens restent et viennent dans la Fonction publique territoriale, il faut leur donner les moyens, les moyens en termes de formation notamment, mais aussi de déroulement de carrière.

Aujourd'hui comme les uns, les autres disent : « On a des difficultés pour recruter, mais mesurons bien où sont les problèmes ». Donc, effectivement, je crois qu'aujourd'hui faire vivre le sens du statut de la Fonction publique, c'est vraiment montrer combien ce statut est précieux pour le développement des collectivités territoriales. Il nous faut donc, d'une part, stopper cette évolution, et d'autre part, réfléchir à la résorption du nombre des cas de contractuels.

Alors, nous allons effectivement voter favorablement ce budget, et je rajouterai que j'apprécie beaucoup la manière dont la présentation nous a été faite aujourd'hui. Nous avons besoin effectivement d'un temps d'explication, d'un temps d'écoute et un temps d'échange, et je pense que ce n'est pas du temps de perdu, mais tout au contraire cela permet aux uns et aux autres de se donner plus d'éléments de compréhension, voire plus d'éléments pour s'engager dans le débat.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais être rapide puisque je ne souhaitais pas forcément intervenir, mais après les propos de certaines personnes, je suis obligé d'intervenir. Cela me semble évident qu'il faut clarifier pourquoi je vais voter contre. Je pense qu'il y a un manque de vision à terme. Entre autres, on a un gouvernement qui va mettre en place une politique encore plus difficile vis-à-vis des petites entreprises et des moyennes. Donc, il va y avoir des faillites. L'artisanat va être énormément impacté. Là aussi, on n'anticipe pas dans ce budget les choses de façon raisonnable et objective, il me semble.

Ensuite, on est toujours aussi dans cette fuite en avant, puisque l'on s'adapte à la politique de l'État qui donne des compétences à la Métropole pour budgétiser son fonctionnement, et à partir de là, avec les outils qu'elle a, elle s'adapte. Pour moi, on est dans une fuite en avant. Encore une fois, je crois que la dette est là. Alors, on se rassure parce que l'on est exactement dans les niveaux moyens. Je pense que c'est du déni. Au lieu d'augmenter la grosseur de la chaîne, donc la dette, on va multiplier le nombre de chaînes. On va rentrer dans le marché obligataire, et à partir de là, on va dire, on se rassure, mais c'est magnifique, mais non, ce n'est pas du tout magnifique. Il faudra après couper finalement plusieurs chaînes, pour arriver à se désendetter. En fait, on est dans l'augmentation de la pensée complexe, et on accompagne cette politique de l'État qui, aujourd'hui, est absolument contraire au bien des citoyens, puisque l'on va appauvrir à terme la société.

Ensuite, on est aussi encore une fois toujours sur la notion de vision à terme. Cela a été évoqué par Madame MELLIER sur la notion de l'énergie, mais évidemment il va falloir travailler sur cela. Donc, forcément, il faut aussi commencer à investir fortement sur la transition énergétique, et cela, c'est majeur. J'aurais tendance à dire que l'on est encore une fois presque toujours cette logique du sparadrap, à boucher finalement les problématiques au coup par coup, mais si on n'est pas là pour gouverner à terme, je pense que l'on n'a pas tout à fait notre rôle.

Ensuite, encore une fois, l'énergie va impacter sur le foncier et forcément sur l'alimentation. Donc, encore une fois, même si j'ai eu un échange tout à l'heure dehors avec Monsieur RAYNAL sur la fameuse conception de ce que l'on pourrait appeler la ville nourricière, mais évidemment qu'il faudra travailler là-dessus. Donc, cela veut dire qu'il faut tout de suite commencer à avoir une pensée sur le fait qu'un arbre, il ne vient pas comme cela pour nourrir une société. Il a une croissance qui lui donne simplement la possibilité de s'épanouir. A un moment donné, cela ne suffit pas de budgétiser et de voir les choses année par année de façon séquentielle, sans chercher en plus de cela

à s'adapter à la crise. La crise, elle est là. Depuis 2 ans, on a eu aussi de plein fouet des événements majeurs dans la société, et cela veut dire qu'il faut en tenir compte. Cela veut dire qu'il faudrait que le citoyen, encore une fois, rentre dans ce débat parce que là, on a, encore une fois, une certaine vision de la société qui se complaît à voir, je dirais presque encore une fois, la logique majorité/opposition sur cette binarité du dialogue, la problématique. Au contraire, je pense que la véritable démocratie doit passer par la remise en cause du système et en particulier le respect aussi des minorités qui sont en train de vous dire : « Vous faites fausse route ». Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH**.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Bonjour, Monsieur le Président, mes chers collègues. Pour préciser que l'étude d'opportunité d'un métro métropolitain sur l'agglomération bordelaise est bien prévue comme elle est convenue en 2023, et sera présentée, en tout cas le début du débat, en Comité de pilotage, stratégie des mobilités, avant cet été.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je vais dire un mot avant que Madame la Rapporteuse puisse conclure. D'abord, mon premier mot sera pour remercier Madame FERREIRA de son travail tout à fait considérable qu'elle effectue. Ce n'est pas un travail facile surtout dans la période actuelle, et remercier aussi tous les services qui contribuent à la réalisation de cette mission.

Après, j'ai envie de dire que l'on passe un peu sous silence un point essentiel, c'est que l'on dépasse pour la première fois les 2 milliards. Je ne suis pas fanatique des chiffres, mais cela veut dire quoi dépasser 2 milliards ? Cela veut dire que l'on fait face à nos responsabilités, qui sont de plus en plus grandes. On fait face à nos missions de plus en plus étendues. Il y a, bien entendu, les missions traditionnelles, auxquelles nous consacrons les dépenses nécessaires et la mission nouvelle de la transition écologique est si importante. Nous faisons face à nos responsabilités et c'est pour cela que ce budget augmente.

Je dirai un mot, presque amical, à Métropole communes. Pour la première fois, ils ne vont pas voter le budget, je ne le comprends pas.

Sur les emplois, Monsieur ÉGRON a donné toutes les précisions, peut-être que vous ne les aviez pas. Je doute que cela fasse changer votre vote. Puis aussi entre nous, il ne faut pas être Docteur Jekyll et Mister Hyde. C'est-à-dire le jour ou à un certain moment donné, ils demandaient : « Il faut créer des emplois ici et là, etc. ». Il y a beaucoup de demandes quand même qui viennent de vous et de vos communes et qui sont parfois légitimes. Puis Mister Hyde. Tout cela augmente beaucoup le nombre d'emplois. Je crois qu'il faut être cohérent. Il faut être rationnel, parce que vous avez été aux responsabilités. Vous pourriez l'être demain. Donc, il faut beaucoup de tempérance dans tous ces sujets-là.

Puis reconnaître quand même une chose : nous préservons le niveau des investissements. Dans une période difficile pour tout le monde, pour les communes, d'abord, je suis d'accord, pour la Métropole quand même aussi, nous aurions pu rogner sur les investissements. Le choix qui a été fait n'est pas celui-là, parce que c'est un choix d'avenir. On sait que les investissements d'aujourd'hui vont fabriquer l'avenir. Donc, je regrette évidemment votre vote, mais peut-être est-ce aussi après les deux premières délibérations que vous n'avez pas également votées, une manifestation de mauvaise humeur. Pour moi, l'essentiel est ailleurs. L'essentiel, c'est que dans cette

situation, je le répète, difficile, nous maintenons l'équilibre entre deux des objectifs majeurs qui sont assignés à la Métropole. Le premier, c'est d'être une Métropole redistributrice envers les communes, et nous l'avons souvent dit, nous sommes prêts à remonter cette redistribution, mais nous sommes, en tout cas nous l'étions, je n'ai pas les chiffres exacts en ce moment, mais je les avais il y a quelques années, nous étions une des Métropoles les plus redistributrices de France. Je pense que nous le resterons et que nous respecterons nos packs financiers et fiscaux. Cela me paraît tout à fait important, mais en même temps, c'est un débat que nous avons déjà eu lors du dernier Conseil de la Métropole, nous restons sur nos deux pieds. D'un côté, aider les communes et avoir une fonction redistributrice, mais aussi faire face à nos responsabilités et notamment l'aménagement du territoire, la gestion du quotidien, la mobilité qui est évidemment essentielle. La mobilité, c'est le RER métropolitain, c'est aussi la ZFE. Mais sur la ZFE, j'entends vos interpellations, en même temps, pourquoi voulez-vous que l'on inscrive cette année des crédits qui ne seront pas dépensés ? La ZFE va entrer en application en 2024, mais avec une année blanche en 2025, et notamment les mesures d'accompagnement ne pourront pas intervenir dans l'année 2023. Donc, on ne va pas inscrire des crédits que l'on ne va pas dépenser. Ce serait vraiment une mauvaise politique.

Je dirais aussi que sur la ZFE, on attend quand même aussi un peu de social de l'État. C'est une décision de l'État. L'État aussi doit nous accompagner comme je viens de le dire. Ce n'est pas : « Moi, je les signe et vous, vous payez ». Cela ne fonctionne pas dans un État, dans une société décentralisée, et vous savez tous ici, que nous sommes très girondins en la matière.

De la même façon d'ailleurs pour d'autres dossiers, sur le métro, cela a été précisé, on n'a pas besoin d'insérer des crédits, on les a déjà. On tiendra parole, cela a été dit à l'instant, on tiendra parole sur ce sujet comme sur le reste. Il y aura bien une étude sur le métro qui sera faite, qui est une étude de faisabilité à la fois technique des sols, et aussi d'opportunité financière. Il y aura cette étude-là, ne vous inquiétez pas. On ne lâche rien de ce que nous avons engagé.

Je voulais vous donner ces quelques éléments qui ne changent pas la face du monde, bien entendu, mais qui permettent quand même de replacer le débat dans sa perspective essentielle, est-ce que oui ou non, nous assumons nos responsabilités ? Et moi, je vous assure que nous les assumons et même très bien. Merci.

Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Je vais essayer d'être brève, surtout que vous venez de dire vraiment l'essentiel, Monsieur le Président. J'ai toujours compris que les débats sur les budgets soient jugés pénibles, parce qu'il y a beaucoup de chiffres, mais moi j'aime bien. J'ai trouvé que c'est particulièrement intéressant, parce que finalement, tout est dans le budget, mais comme le budget ne dit pas tout, on peut lui faire dire beaucoup de choses, et des choses parfois totalement contradictoires. Cela dépend de l'a priori avec lequel on le prend. C'est cela que je trouve très intéressant. Je répète qu'effectivement, le budget n'est jamais que la traduction d'un certain nombre de politiques. On peut toujours prendre un chiffre en exemple, cela, c'est facile, mais quand même, cela nous emmène par moment à un certain nombre de paradoxes. J'en ai noté quelques-uns parmi les interventions de mes collègues. Je voudrais remercier d'ailleurs pour la qualité des interventions des uns et des autres. Quand j'entends d'un côté : « Oui, mais en fait, vous nous présentez un budget où il va y avoir un quart du budget voté qui ne va pas être dépensé. Oui, mais d'un autre côté, on dépense trop en investissements ». On est quand même dans un certain paradoxe. « On a un taux de réalisation qui n'est pas assez haut », mais s'il était plus haut, on

emprunterait encore plus, est-il beaucoup plus bas que précédemment ? Moi aussi, je peux donner rendez-vous au moment du Compte administratif. « On a une augmentation du budget qui est liée à la masse salariale, et donc cela va mal. Ah oui, mais d'un autre côté, on va passer vite sur la réalisation des projets », en citant effectivement un certain nombre de projets. Mais pour réaliser les projets, il faut des gens, des vrais gens. C'est quelque chose forcément qui va avec. « On a un peu trop de bureaux d'études ». Je ne suis pas sûre que ce soit tout à fait nouveau dans la maison, je veux bien le concéder, mais d'un autre côté, il faut quand même à tout prix une étude sur le métro, c'est totalement impossible sinon. Alors, je pense que quand même, dans le paradoxe le plus gros, c'est « 25 minutes de présentation du budget, c'est quand même trop, parce que l'on en a déjà entendu parler ». Non, mais sincèrement, Monsieur POUTOU, on ne peut pas d'un côté dire : « On a des documents trop difficiles à lire (ils sont certainement difficiles, cela n'est pas le problème), mais on nous donne trop d'explication parce que mine de rien, cela ne laisse pas assez de temps à l'opposition pour répondre ». Non, là, à un moment donné, il faut quand même un petit peu de cohérence quelque part.

Je voudrais bien insister quand même sur un point ; le budget part vraiment d'une situation réelle. Si le budget ne partait pas d'une situation réelle, je ne sais pas très bien de quoi il partirait. « On a trop de personnels, mais est-ce que c'est suffisant par rapport à l'évolution des besoins de la population ? On n'en parle pas dans le budget ». Pardon, mais en face du personnel, on met quand même l'ensemble des projets qui sont à payer par le budget, sinon cela ne servirait strictement à rien.

D'un côté, on emprunte trop, mais je souris intérieurement parce qu'il y a une discussion que nous avons eu hier en Bureau. Honnêtement, si j'avais proposé hier une forte augmentation des contrats de CODEV (Contrat de développement), je ne suis pas sûre que la question de l'investissement et de l'emprunt serait exactement la même. Est-ce que l'on a trop de personnel ? Il y a quand même quelque chose qui n'a pas été mis en considération en face des chiffres, et merci beaucoup Monsieur ÉGRON pour toutes les précisions que vous avez faites, et je n'ai pas besoin d'y revenir dessus. Il y a une évolution du personnel, mais il y a aussi une évolution de deux choses : un, la population, et normalement si le personnel a besoin de rendre des services, s'il y a plus de population, il faut quand même plus de personnel.

Puis, il y a un autre point que derrière, nous, membres de cet établissement public, on a tendance peut-être depuis des années, mais même maintenant, à ne pas suffisamment regarder. Nous produisons des espaces publics. Nous aimons nos espaces publics. Nous avons envie de faire des espaces publics en bon état, verts, avec du beau mobilier urbain. Il va falloir les entretenir. Or, on rajoute chaque année une superficie de voiries, d'espaces verts, d'espaces publics dans leur ensemble, que bien évidemment il va falloir entretenir. On veut plus de trams et de bus à haut niveau de service. Oui, moi aussi. Forcément, plus on rallonge, plus en termes d'entretien du réseau et d'exploitation du réseau cela augmente. Donc, je suis toujours embêtée quand je lis que les chiffres ne reviennent pas sur la situation difficile des populations. Je suis désolée, Monsieur POUTOU. Mesurez les difficultés pour voir s'il y a des mesures à mettre en place. Je ne vais donner qu'un exemple, mais parce que sinon cela aurait duré beaucoup plus que 25 minutes, je peux le faire sans aucun problème. Mais on sait qu'il y a un problème de logement et d'habitat, qu'il y a une question de renouvellement urbain et de politique de la ville, il y a des efforts à faire et c'est là où, par exemple, il y a 8 % d'augmentation.

Je ne les ai pas présentés tous parce que justement je ne voulais pas dépasser les 25 minutes. Alors, oui, il y a des paradoxes, mais quand on présente un budget, on peut

aussi simplement arrêter d'avoir un a priori et se dire que les chiffres sont têtus.

Le Compte administratif 2021 de notre établissement et on peut tous collectivement s'en féliciter, montrait que nous avons la plus forte épargne brute. Cette épargne brute, j'annonce une diminution effectivement de 14 millions d'euros, est-ce que c'est un effondrement ? Non, mais attendez, en face des 14 millions d'euros, on met quoi ? On met les 20 millions, juste l'électricité ou en face on met 7 millions d'euros de revalorisation du point d'indice mais franchement, vous ne croyez pas que dans nos communes, nous allons tous devoir subir une dégradation de notre épargne brute, plus ou moins grande ? Oui, on a une légère dégradation où on peut dire 14 milliards sur 2 milliards pour reprendre le terme de Monsieur le Président, mais bien évidemment que l'on va en avoir une parce que forcément ces chocs-là, on doit les prendre, mais on n'a pas une dégradation de l'épargne brute qui est équivalente à l'ensemble des chocs. Ce qui signifie que les efforts, par définition, ils ont bien été faits. Alors, certes les chiffres sont têtus, parce que nous annonçons dans ce Budget primitif une prospective meilleure, notamment en matière de capacité de désendettement, que la prospective que nous avons présentée il y a un an. Que s'est-il passé ? Par exemple, l'agence Moody's a renouvelé la bonne notation avec le même niveau de notre établissement.

On a deux façons de voir le budget. On peut faire Cassandra : je l'ai fait, je peux le refaire et je peux même le refaire tout de suite. Et on a effectivement la vision consistant à se dire que malgré la crise, nous avons un budget dans un contexte de crise, mais qui n'est pas en crise. Est-ce que pour autant il ne faut pas faire attention ? Cela ne veut pas dire qu'on libère totalement en termes de fonctionnement et puis en termes d'investissement derrière, il faut faire attention. L'un n'évite pas l'autre.

Pardon, Monsieur le Président, j'ai été peut-être un peu longue, mais j'ai quand même un avantage sur plein d'entre vous. Je suis une femme et vu le delta de temps de parole que nous avons entre les hommes et les femmes, je me suis dit que j'avais un petit peu de marge.

Monsieur le Président Alain ANZIANI :

Il y a une personne qui n'a pas voté, c'est son droit.

103 votants, 64 pour, 4 abstentions et 35 contre. Le budget est adopté. Je vous remercie.

Majorité

**Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame FAHMY, Madame HELBIG,
Monsieur MARI**

**Contre : Monsieur ALCALA, Madame
AMOUROUX, Monsieur BAGATE,
Monsieur BOBET, Madame
BONNEFOY, Madame BONORON,
Madame BOZDAG, Monsieur
CAZABONNE, Monsieur COLES,
Madame DELATTRE, Monsieur
DUPRAT, Monsieur FLORIAN,
Monsieur GARRIGUES, Madame
GAUSSENS, Monsieur LABARDIN,
Monsieur LAMARQUE, Madame
LOUNICI, Monsieur MANGON,
Monsieur MILLET, Monsieur
MORETTI, Monsieur MORISSET,
Monsieur N'JIKAM MOULIOM,**

**Madame PAVONE, Monsieur
PESCINA, Monsieur POIGNONEC,
Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL,
Monsieur RAUTUREAU, Monsieur
RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame
ROUX-LABAT, Madame SABOURET,
Monsieur SALLABERRY, Monsieur
SUBRENAT, Monsieur TROUCHE,
Madame VERSEPUY**

Délibération suivante.

M. Alexandre RUBIO : Je vous propose une petite modification dans l'ordre des délibérations, en abordant l'affaire n°19, dans la délégation de Madame BOST concernant les objectifs de la stratégie foncière et de simplification des processus de l'action foncière.

Mme BOST

(n°19) Objectifs de la stratégie foncière et simplification des processus de l'action foncière - Décision - Approbation

Mesdames Christine BOST et Marie-Claude NOËL présentent le dossier.

Mme Christine BOST : En réalité, ce n'est pas seulement la délibération de Madame BOST, c'est une délibération à deux voix, encore une fois deux voix de femmes, avec Madame NOËL puisque nous partageons les politiques foncières. Elle, sur la stratégie et moi-même sur l'opérationnel. On va plutôt démarrer par la stratégie, pour ensuite dérouler sur l'opérationnel.

Mme Marie-Claude NOËL : Effectivement, nous allons avoir tout à l'heure une délibération sur la parité homme/femme. Je pense qu'une réflexion anticipée concernant le déroulement de ce Conseil serait la bienvenue par rapport aux prises de parole.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette délibération, on le voit, vise à actualiser, prolonger et simplifier la stratégie foncière avec des évolutions qui sont favorables. Donc, de ce point de vue, il y a une parfaite continuité, et nous ne pouvons que nous réjouir des quelques éléments d'adaptation qui sont favorables. D'abord, la durée de portage, Madame la Vice-présidente vient de le dire, compte tenu des délais de réalisation de certains projets, l'augmentation de durée de portage de 8 à 10 ans est tout à fait intéressante. De la même manière que la possibilité de négocier de gré à gré, bien sûr, sur des projets qui sont aboutis et qui sont vus en commun. On a tous connu des difficultés de réalisation de certains projets qui gèlent le foncier sur du long terme et c'est tout à fait embêtant. Il faut donc assurer une meilleure rotation du foncier, parce que l'immobilisation financière consécutive aux acquisitions est importante. Il faut pouvoir gérer le stock et être capable de bien céder les actifs de la Métropole.

Sur la question de la décote, une remarque que j'ai déjà faite en commission et en Bureau. Un point de vigilance parce que s'il s'agit d'assujettir la décote à la capacité de faire la densité, on peut comprendre que pour les communes déficitaires ce soit une bonne disposition, mais on sait bien que la densité ne fait pas la qualité et qu'il serait dommage soit d'augmenter les charges foncières et décourager les opérateurs, ou, au

contraire, obérer les capacités d'intégration dans l'environnement de programmes, parce que la décote aurait été insuffisante. Il me semble que cette délibération doit nous permettre aussi de redire la place centrale des communes dans l'action à la veille foncière. Les communes ont conduit leur projet de territoire avec l'outil du PLU (Plan local d'urbanisme). On caractérise la destination des sols. On sait très longtemps à l'avance ce que nous voulons en faire, et nous sommes les meilleurs veilleurs du foncier. Si celui-ci est la clé de voûte de l'aménagement, on n'a pas douté de l'anticipation et c'est, en effet, la base de la réussite. Et parce que la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), dont nous fêtons les 20 ans, est une loi de densité, l'histoire du foncier c'est toujours l'augmentation des droits à construire, il faut donc s'y prendre beaucoup plus tôt. Très tôt pour éviter les survalorisations du foncier qui ensuite obèrent nos opérations. Donc, la place des communes est absolument essentielle. C'est pour cela que la négociation de gré à gré dans laquelle les communes font valeur leur projet, est tout à fait intéressant.

Des remarques néanmoins des communes sur la traçabilité des DIA (Déclaration d'intention d'aliéner). Les délais sont courts pour pouvoir préempter. Il est quelquefois difficile d'avoir l'assurance que la préemption va réussir et nous vous demandons que les services soient très actifs et en lien avec les communes, pour ne pas laisser passer les délais et être très vigilants sur les préemptions que nous demandons.

Je pense que c'est aussi l'occasion d'élargir le spectre de la réflexion, Monsieur le Président. Au fond, dans le foncier, ce qui est valorisé c'est d'immobiliser pour construire. Ce qui n'est pas valorisé, c'est de mobiliser du foncier pour ne pas construire. Or, dans le siècle qui s'ouvre et le changement de paradigme, je crois que c'est important de valoriser le foncier qui ne sera pas construit. Cela paraît à contretemps et pourtant, ce sont les nécessités d'aujourd'hui et de demain.

Le foncier acquis pour bâtir, il est valorisé parce qu'il est productif de revenus et de fiscalité. Le foncier naturel qui est acquis est privatif de ressources, c'est un choix politique, mais c'est privatif de ressources. Or, aujourd'hui, nous avons heureusement, dans la Métropole, de grands équipements naturels qui sont non seulement des puits carbonés, mais aussi des protections contre le bruit, des zones de ressourcement. On l'a vu pendant la crise sanitaire, des zones de compensation écologique en contrepoint du développement des activités économiques et d'habitants. Certaines communes ont des difficultés à en trouver. On en trouve un peu plus sur d'autres et notamment sur Gradignan, sans d'ailleurs vouloir en faire exclusivement une réserve naturelle, bien évidemment. Donc, je crois qu'il faudrait trouver des mécanismes de valorisation du foncier non bâti et pourquoi pas, c'est la proposition que je fais de la même manière que nous avons des grands équipements d'intérêt métropolitain, ne pas considérer que nous avons de grands équipements de ressourcement et de compensation d'intérêt métropolitain, qui pourraient bénéficier outre le règlement d'intervention qui existe aujourd'hui, notamment le règlement de nature, d'un appui à l'entretien de ces espaces, parce qu'ils ont une dimension métropolitaine. On le sait, on vient de toute la Métropole dans certains grands espaces. Ce sont des taux d'usure, des niveaux d'entretien qui sont conséquents pour les villes, et il me semble que ce serait un encouragement à sanctuariser ces espaces, au bénéfice de la population métropolitaine.

Puisque le temps court et j'en terminerai par-là, une vigilance sur la ZAN (Zéro artificialisation nette), parce que les villes qui sont beaucoup dans les acquisitions foncières d'espaces naturels ont un capital d'imperméabilisation.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Il faut conclure, Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Je conclus, même si je prends peu la parole et m'excuse d'être un homme qui prend la parole, nous avons besoin de trouver des coefficients de correction entre communes. En effet, ceux qui construisent beaucoup n'auront aucune difficulté à adopter le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), et ceux qui construisent peu aujourd'hui, auront une base qui va être faible et donc beaucoup plus de difficultés à réaliser leur PLH (Programme local de l'habitat). Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette délibération sur la stratégie foncière et la simplification du processus de l'action foncière est importante pour répondre aux objectifs politiques que nous nous fixons, tant sur la production de logements sociaux en matière de développement des mobilités, des infrastructures, de l'emploi métropolitain, mais aussi de la préservation des espaces naturels et la renaturation du territoire.

Nous l'avons déjà dit lors d'une précédente intervention au Conseil de novembre 2022 sur le programme d'action de la politique de l'habitat métropolitain, si nous voulons répondre à l'enjeu du foncier et lutter contre la spéculation, l'État doit jouer pleinement son rôle. Pour générer des fonciers abordables, il faut une large mobilisation de foncier public autour notamment de l'État. Donc, je le répète encore une fois, l'ancienne Préfète était venue aborder avec nous les difficultés de production de logements et elle s'était engagée, à l'époque, à débloquer le maximum de fonciers de l'État. Donc, où en est-on aujourd'hui sur ce point ? Pas très loin, j'en ai bien peur.

Si nous partageons de manière générale les outils qui sont proposés dans cette délibération, nous pensons qu'il est essentiel, comme j'ai pu le dire en commission, que nous puissions nous doter de zone d'aménagement à maîtrise publique autour des axes structurants, afin d'éviter la spéculation foncière et ces zones permettraient également la production de logement très social, à proximité de services et des équipements de mobilité.

Autre point, à notre sens, la stratégie foncière doit aussi promouvoir un aménagement inclusif, durable et solidaire. Donc, il ne suffit pas, par exemple, on l'a déjà évoqué en commission, de répondre aux obligations législatives qui ont été réduites ces dernières années en matière de construction et des livraisons de logements adaptés, mais il est important que nous introduisions dans notre politique une démarche inclusive dans nos projets urbains, que ce soit sur le logement, mais aussi, par exemple, sur notre dossier relatif à l'espace public. Cette ambition devrait, selon nous, participer aux propositions d'évolution du dispositif dans les modalités de cession de fonciers métropolitains.

De manière générale et pour conclure, je pense que nous devons collectivement réarmer nos collectivités sur ces sujets pour être davantage interventionnistes que subventionnistes.

Ces remarques faites, notre groupe votera pour cette délibération. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame FAHMY.

Mme Anne FAHMY : Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous l'avons souvent dit ici, le nerf de la guerre de nos politiques publiques reste le foncier. En effet, que ce soit pour la construction de logements ou de voies propres pour les mobilités, d'installation de zones économiques ou encore de la préservation d'espaces agricoles, tous nos grands enjeux nous ramènent à l'identification et au stockage de fonciers métropolitains. Nous nous réjouissons donc de cette délibération qui porte plusieurs évolutions qui, pour nous, vont dans le bon sens. Tout d'abord, comme je le disais, l'action foncière touche toutes les grandes stratégies portées

par notre établissement. C'est un sujet transversal qui nécessite donc un pilotage chapeau efficient, absolument nécessaire pour cibler les projets en fonction de nos objectifs de développement et d'aménagement. L'incubateur des futures opérations d'aménagement nous paraît ainsi un outil prospectif intéressant à expérimenter, dès lors qu'il affiche la volonté de travailler bien en amont avec tous les acteurs du foncier et de l'immobilier et qu'il s'appuie par ailleurs sur un groupe de travail métropolitain inter-direction. Également l'observateur du ZAN, qui a pour but d'équilibrer le décompte prévu en 2031 en y intégrant en plus du comptage des zones artificialisées, celui des zones renaturées. Cela nous paraît une mesure de bon sens pour vérifier que les actions menées le sont bien en faveur de la transition écologique.

Ce rapport affirme en outre la volonté de Bordeaux Métropole d'aider les communes pour le portage financier de leur projet. D'une part, en portant le portage de 8 à 10 ans maximum, et d'autre part, en supportant le risque financier lié à l'évolution du marché du foncier et de l'immobilier. C'est une mesure pour laquelle nous sommes favorables, car elle réaffirme la solidarité métropolitaine de notre établissement et fait écho à notre souhait que la bonne santé financière puisse profiter aux communes membres. De plus, cette évolution s'adosse d'un meilleur contrôle des opérations financières, via un comité d'engagement foncier qui inclut, pour la première fois, les élus métropolitains et communaux.

Concernant la politique du logement, en particulier le logement locatif social et la décote progressive qui a été abordée précédemment, nous attendons vos discussions avec les communes partenaires et nous ne manquerons pas d'intervenir au moment de l'adoption des règlements d'intervention.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons cette délibération qui propose des axes concrets pour l'action foncière et qui répond à notre souhait du renforcement du pilotage de notre Métropole sur toutes les politiques publiques, qui accompagnent les mutations de notre territoire et pour lesquelles l'intérêt métropolitain doit constamment être réaffirmé. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : J'ai une note à lire du conseil scientifique qui est constitué d'urbanistes, de géographes aussi. Donc, je lis cela pour ne pas dire trop de bêtises. Je la cherche. Je perds quelques secondes, désolé. J'ai plein de documents sous les yeux. Donc, je vous lis cela.

On vote contre la délibération, on a hésité, bien hésité. Donc, je vous lis la note. Sur le fond, c'est plutôt positif pour la Métropole de se doter d'une stratégie foncière, mais celle-ci comporte beaucoup de vœux pieux et n'affiche pas assez d'objectifs précis d'intérêt général en matière de logement et de transition écologique. De façon générale, la stratégie laisse trop de places aux opérateurs privés, promoteurs et autres, ce qui fait ou fera la part belle aux logiques spéculatives du marché de l'immobilier. Il suffit de regarder l'état du foncier et de l'immobilier à Bordeaux, ce sont les promoteurs qui mènent la danse et qui font que les prix s'envolent. Il n'y a aucune confrontation souhaitée ou revendiquée, même dans les discours publics, même dans ces délibérations, avec le milieu de la promotion immobilière et des bétonneurs, alors que c'est un rapport de force qui peut faire évoluer les choses, plutôt qu'une logique très techno, technocrate, je suppose, mais je n'ai que le mot « techno » qui est écrit sur la note. Justement ce avec quoi nous ne sommes pas d'accord : l'approche ici reste très technocratique, très dans la gestion classique. D'après nous, ce n'est pas non plus une surprise. Il ne s'agit pas d'une vision politique et stratégique de fond en rupture avec le passé. Là, j'ajoute à la note, on a vu les réactions des groupes de droite qui sont plutôt en accord

avec cette délibération. Même la Droite s'en satisfait, or nous pensons nécessaire de mettre en place une stratégie de confrontation avec ces logiques libérales et capitalistes, avec ce pouvoir des groupes privés pour la construction d'un véritable service public de l'habitat, un outil qui permette aux collectivités d'avoir le contrôle du foncier et la possibilité de mener une politique sociale, et de répondre plus facilement aux urgences concernant une bonne partie de la population modeste et précaire. C'est la fin de la note.

Je me permets de prendre quelques secondes de plus pour répondre à Véronique FERREIRA, sur la question de la démocratie. Je ne suis pas du tout, s'il faut le préciser, opposé à ce que l'on prenne du temps à présenter les rapports, mais que l'on ne discute pas de limiter le temps de parole de l'opposition quand la majorité, elle, se permet une liberté de temps de parole. Je pense que s'il y a du temps, il faut qu'il y ait du temps pour tout, du temps pour présenter les rapports et du temps aussi pour écouter les oppositions et les critiques qui sont faites à ces rapports-là. C'est assez fondamental aussi de se poser le problème ou de le rappeler quand même, parce qu'à force je trouve assez inadmissible que l'on puisse mettre la pression sur les petits groupes, comme quoi ils parleraient trop, alors qu'en fait, on a besoin de débattre. Vous le dites vous-même, on a besoin de discuter, de confronter, on a besoin de s'écouter les uns et les autres. Donc, oui, il faut du temps pour les rapports à la limite, mais il faut aussi du temps pour la critique, pour l'opposition, qu'elle puisse s'exprimer.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur POUTOU. Sur ce point, Monsieur POUTOU, il n'y a pas de débat. Vous avez vu sur le budget que j'ai été particulièrement libéral. Je ne m'en suis pas tenu aux cinq minutes. Je comprends que sur le budget que l'on puisse s'exprimer davantage, mais sur le reste, essayons encore une fois de tenir compte de nos règles. Vous savez, parler longtemps, ce n'est pas forcément parler pertinemment. Je pense qu'au contraire, quand on fait un effort de concision, on est beaucoup plus percutant. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Mon intervention va être aussi, je l'espère, concise. En gros, on est, comme je l'avais évoqué, quand j'étais encore en responsabilité à l'EPF Nouvelle-Aquitaine (Établissement Public Foncier), avec les mêmes critères que du passé. Si on fait addition/soustraction, on tombe mathématiquement sur la zéro artificialisation. Sur le papier, c'est très bien. Au niveau de la prise de parole, c'est très bien, cela fait slogan, c'est absolument génial.

C'est comme si on était en campagne, mais, non, en fait, il faut voir aussi la réalité, c'est que l'on va faire des destructions d'un côté, et on parle de compensation. Les compensations, on le sait très bien, d'une façon écologique, ce n'est jamais rattrapable. On ne rattrape jamais un biotope qui a été détruit à un endroit. En fait, c'est une véritable problématique de ne pas le mesurer dès maintenant et de commencer à dire : « Comment met-on des critères en amont ? » pour justement faire en sorte que ces transformations, ces réadaptations, ces rénovations et ce besoin qui vient d'évoluer tous ensemble dans cette Métropole, pour mettre justement quelque chose qui, pour moi, est essentiel sur la vision de demain. C'est qu'il faudra tenir compte de la crise énergétique et de la crise alimentaire. Cela veut dire des critères, comme je l'avais évoqué, sur lesquels on puisse mettre dans les projets, non pas toujours la même quantité de béton finalement, parce que béton d'un côté et béton de l'autre, c'est pareil. On est toujours, comme on l'a écrit dans la délibération, basé sur le foncier et l'immobilier. Les deux sont liés.

Donc, forcément, la politique est basée sur uniquement cela. Le foncier agricole, pour l'instant il ne tient pas de rigueur de le rajouter dans les critères en amont, et cela, cela revient

finalement à la logique du passé, c'est-à-dire que l'on écrit aussi dans la délibération que finalement c'est basé sur le projet. Alors le projet, puisqu'il n'y a pas les critères en amont, tout va bien puis, après, sur le bilan financier. Finalement, on se rassure. Tout va bien. On est toujours dans la même logique du passé, et pour moi, cela ne tient pas compte justement des enjeux de demain. C'est tout. Je considère encore une fois qu'il faut travailler encore plus en amont sur cette logique, comme quoi demain on aura besoin de ressources alimentaires, et cela veut dire travailler sur l'autonomie. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Mesdames les Rapporteuses.

Mme Marie-Claude NOËL : Quand même, Monsieur POUTOU, pas de politique foncière publique, vive le marché. C'est intéressant. Je m'en souviendrai pour une autre fois. Concernant les paroles de Monsieur LABARDIN, je trouve très intéressante cette réflexion sur des mécanismes de valorisation effectivement des espaces naturels. C'est clair que depuis fort longtemps ces espaces manquent cruellement d'outils fiscaux pour les défendre, à part quelques taxes comme la taxe départementale des espaces naturels sensibles et quelques autres. Justement, je pense que la politique foncière nature va dans le sens que vous évoquez, en travaillant à la définition des qualités intrinsèques de ces espaces et des vocations qui pourraient être les leurs, en tant que tels, et qu'effectivement la vocation nature peut être aussi importante qu'une autre vocation économique, habitat, etc. C'est juste de manière très courte pour dire que cette réflexion paraît tout à fait intéressante.

Monsieur le Président Alain ANZIANI Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Oui, très rapidement. Je voudrais remercier les collègues pour leurs différentes interventions. On avait déjà abordé ce dossier en Bureau et en commission. Peut-être rappeler à nos collègues, en particulier à Monsieur POUTOU que, pour produire du logement locatif social, il faut des bailleurs sociaux, mais il faut aussi des promoteurs privés, parce que l'on ne peut pas construire 100 % de logements locatifs sociaux.

D'abord, cela ne contribuerait pas à un bon équilibre de notre territoire mais aussi, la réalité des mécanismes de financement est telle, qu'aujourd'hui, on ne peut pas se passer de la promotion immobilière. La promotion immobilière privée, ce sont aussi, pardon de le rappeler, des entreprises situées sur notre territoire, et par conséquent des emplois. Nous avons rencontré il y a quelques jours la Fédération de la promotion immobilière, qui est particulièrement inquiète, pas seulement pour les remontées de dividendes, mais pour la survie de leurs entreprises et donc la survie des emplois.

Je souhaitais effectuer cette petite parenthèse, car il n'existe pas d'un côté le monde imparfait où des acteurs de la promotion immobilière seraient de méchants chefs d'entreprise, il y a aussi des réalités économiques derrière. Nous partons de ces postures-là, sur le besoin de tout le monde pour produire du logement, pour produire nos politiques sur ce territoire et autant plutôt être dans une posture d'accompagnement, de partenariats, que dans une posture permanente de défiance. La confiance n'excluant pas le contrôle.

L'intervention de Michel LABARDIN est tout à fait juste. On a bien conscience que nous sommes en train de muter, que le foncier naturel va devenir le véritable or de demain, je n'ose pas dire l'or vert, mais les mécanismes vont forcément changer : l'accompagnement et la fiscalité va devoir aussi s'adapter à cela.

Par ailleurs, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris la chute de l'intervention de Michel LABARDIN, relative à la nécessité d'accompagner les communes pour l'entretien et la maintenance de leurs espaces, de leurs parcs. Cela contribuerait paradoxalement, à augmenter de façon considérable le 012 de la Métropole, et je ne pense pas que ce soit en phase avec les propos qui ont été tenus précédemment sur le budget.
Merci, mes chers collègues.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. On passe au vote. Deux personnes n'ont pas pris part au vote.

101 votants, 98 pour, 0 abstention, 3 contre. La délibération est adoptée.

Majorité
Contre : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Délibération suivante.

M. Alexandre RUBIO : Nous arrivons à l'affaire n° 65 dans la délégation de Madame CASSOU-SCHOTTE qui concerne le remplacement d'un membre au sein du Conseil d'administration de la régie de l'eau de Bordeaux Métropole.

Mme CASSOU-SCHOTTE

(n°65) Régie de l'Eau Bordeaux Métropole - Remplacement d'un membre du Conseil d'Administration - Décision - Autorisation

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE présente le dossier.

Applaudissements

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Il faut quand même dire un mot sur l'objet du rapport. Il s'agit du remplacement d'un membre du Conseil d'administration de la SEPANSO (Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest) et pour cela, vous allez devoir voter.

Qui demande la parole ? Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président. Je vais essayer de respecter le temps de parole de cinq minutes. J'ai rarement vu dans cet hémicycle, et Dieu sait si j'y siége depuis longtemps, un exercice d'autosatisfaction aussi important. On se réjouit qu'un service public fonctionne bien. C'est quand même extraordinaire car c'est, quand même, la moindre des choses. Cependant, cela ne fonctionne pas aussi bien, Madame la Vice-présidente, je vous fais part d'une chose. Il y a 48 heures, j'étais en réunion à Saint-Aubin pour le changement d'une canalisation d'eau potable, qui fuit régulièrement tous les trois mois. On m'a expliqué que cela ne pouvait pas être fait dans le délai normal, parce que les marchés publics de la régie de l'eau n'étaient pas passés. Ce système-là ne fonctionne pas normalement. Encore une fois, on est très satisfait que cela fonctionne, heureusement, sachant que ce sont les agents qui faisaient déjà bien fonctionner le service, qui ont été transférés. Or, du jour au lendemain, dans la nuit, ils ne sont pas devenus mauvais, alors qu'ils étaient bons précédemment, il faut faire confiance aux agents. Je suis comme tous mes collègues, je pense que l'on est content que cela fonctionne bien.

Tout n'est pas parfait car il n'y a aucun système parfait. On verra à l'usage et, comme vous le savez, l'on y sera très attentifs, puisque l'on sait que l'eau est quand même quelque chose

d'extrêmement important. Je le répète, encore une fois, vous m'avez répondu la dernière fois, mais je le redis parce que j'aime bien répéter les choses qui sont importantes à mes yeux, ne perdons pas de vue que la ressource en eau est quand même notre problème le plus important. Cette ressource en eau est aujourd'hui un des moyens qui nous permettra de continuer à être attractif, parce qu'il faut du foncier pour construire, il faut des entreprises pour construire, mais il faut aussi de l'eau pour pouvoir alimenter les logements de toutes ces personnes, qui aimeront venir habiter sur notre agglomération. En tout cas, merci.

Puis, parce que j'aime bien égratigner un peu, sinon je ne serais pas comme je suis, je pense que vous avez fait de très bons vœux de la régie de l'eau à la faïencerie. En tant que Président de Metpark, je me suis contenté du salon d'honneur de la Métropole.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Rapidement, je vais voter pour. Je vais essayer encore une fois d'instiller l'envie de l'ouverture vers le citoyen, qu'il y ait plus de participation citoyenne encore une fois pour que ce genre de remplacement de membres, fasse demain sans doute un peu plus sens à la population, car s'ils sont tirés au sort, peut-être qu'ils seront contents d'être des acteurs de la décision. Puis, en même temps, cela me permet de rebondir sur les propos de Madame CASSOU-SCHOTTE sur la recherche et innovation. Je crois que demain, effectivement, un des enjeux ce sera de se passer entre autres des éléments aluminiques que l'on retrouve dans les eaux pour les clarifier, mais cela veut dire que l'on travaille un petit peu plus en amont, encore une fois, sur les conséquences que cet aluminium joue dans le cerveau et entre autres sur certaines maladies comme l'Alzheimer. Merci de votre écoute.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BICHET.

Mme Claudine BICHET : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. En ce qui me concerne et au nom du groupe Écologiste et solidarité, je voudrais féliciter Sylvie CASSOU-SCHOTTE pour l'ensemble du travail accompli et m'inscrire à l'encontre des propos qui ont été tenus, puisque je trouve cela terriblement réducteur de minimiser tout le travail qui a été accompli ces deux dernières années par notre Vice-présidente, mais également par l'ensemble des services et des personnes qui ont travaillé d'arrache-pied, pour nous permettre de disposer d'une régie publique pour gérer la ressource en eau.

Je pense que nous avons fait un choix fort et juste, nous devons en être très fiers. C'est donc une grande fierté pour nous, élus métropolitains, qui s'inscrit dans un mouvement initié par d'autres métropoles, Grenoble, Montpellier, Paris, Nice, Rennes et désormais Lyon, et il est toujours utile de rappeler, la préservation de la ressource en eau est un enjeu absolument majeur pour les années, les décennies à venir.

Nous avons d'ailleurs la preuve avec l'année qui s'est écoulée, que le choix de changer cette gestion, effectué il y a deux ans était une urgence.

Cela a été dit 40 % de la population mondiale est touchée directement par la pénurie d'eau. Ce passage en régie va nous permettre de pouvoir agir directement sur plusieurs leviers pour préserver la ressource et améliorer sa qualité. Cela va nous permettre, en réorientant les bénéficiaires, de doubler la capacité d'investissement sur le parc de distribution d'eau, en rénovant notamment les réseaux.

Je voudrais également saluer le choix fort de stabiliser le prix de l'eau dans un contexte d'inflation généralisée, qui touche durement nos concitoyens, ainsi que la future mise en place d'une nouvelle tarification sociale pour aider les plus précaires.

Tout ceci constitue des gains sociaux importants pour l'ensemble des usagers. C'est par conséquent, comme je disais, un choix fort et juste, que nous avons fait. Nous possédons désormais toutes les cartes en main pour déployer une stratégie efficace de préservation de la ressource en eau, et devons en être très fiers. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur CHAUSSET**.

M. Gérard CHAUSSET : Christophe DUPRAT, je t'aime bien, nous avons de bons rapports, mais je trouve que ta conclusion est tout de même petite. Cela méritait mieux. Ce n'est pas à la hauteur de ta personne. Je pense que cela méritait autre chose.

De plus, il est normal qu'il y ait un peu d'autosatisfaction car c'est tout de même un sujet. Oui, un sujet, je ne vous rappellerais pas peut-être les discours d'autosatisfaction que vous avez effectués pendant des années sur la gestion précédente.

Donc, nous verrons. Laissons faire pendant quelques années. Je pense que c'était quand même très important que l'on aille au bout de cette idée. Puis, on verra par la suite et nous évaluerons si cela était une bonne chose ou une mauvaise chose. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : La délibération, elle concerne un changement de membre dans le Conseil d'administration, c'est cela, parce que là, cela discute du fond du choix. Je rappelle que nous, depuis le début, on est pour le principe de la régie de l'eau, et on l'a soutenu depuis le début, mais, là, on s'abstient sur cette délibération parce que l'on n'a rien contre la personne de SEPANSO qui remplace l'autre personne, mais c'est l'expression, je ne sais pas si on peut dire d'une méfiance, mais quelque chose qui ne satisfait pas c'est d'abord le rapport. Dans le Conseil d'administration, il y a neuf élus et deux membres d'associations, et nous, on pense que cela devrait être beaucoup plus équilibré, et avec l'idée tout simplement qu'il y ait beaucoup plus de contrôles du côté des associations, donc du côté des usagers, et d'arriver à consommer un service public, qui soit réellement un outil public. Et pas seulement entre les mains ou sous contrôle de quelques élus, et puis derrière aussi ou à côté de quelques technocrates. Donc, c'est aussi cette question-là que l'on pose.

On est pour la démarche du service public, mais derrière, ce n'est pas parce que c'est un service public, que cela redevient une régie, que tout est réglé. On sait que cela sera compliqué, même si les démarrages d'après ce qui est dit, c'est plutôt rassurant, tout se met en place malgré tous les petits ou gros problèmes qu'il y avait eu avec les salariés ou de SUEZ ou de la Métropole. Tant mieux si cela se met en place correctement, mais derrière, il y aura une bataille à mener pour que ce service public, il ait les moyens de fonctionner, les moyens d'entretenir le réseau et surtout aussi les moyens de pouvoir assurer des tarifs qui soient très corrects ou en tout cas en dessous de ce que peut leur proposer le secteur privé. Mais cela pose le problème d'un contrôle d'une population, d'usagers. Il faut voir comment cela peut s'organiser, mais qu'il y ait les moyens pour la population et les associations de pouvoir agir sur les choix politiques, sur l'organisation elle-même. C'est pour cela, l'abstention. Nous, elle correspond à cette critique que l'on peut faire de ce que nous, on comprend de la façon dont les choses se mettent en place.

Pour finir aussi, sur la question des services publics, on l'avait dit, quand cela avait été voté en juillet 2020, le principe de la régie de l'eau, nous, on pense que la question des services publics, elle se pose aussi sur les transports et sur d'autres sujets, et qu'en fait il faudrait aussi aller dans ce sens-là, sur tout ce qui peut représenter les secteurs économiques fondamentaux pour les besoins de la population.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur RAYNAL.

M. Franck RAYNAL : Merci Monsieur le Président. Je n'avais pas l'intention d'intervenir. Je ne vais pas intervenir sur le fond du débat. Je soutiens évidemment les propos du groupe auquel j'appartiens, et j'adhère parfaitement à tout cela, mais simplement sur la tenue du débat public. Je viens d'écouter l'intervention de Gérard CHAUSSET. La manière dont il s'est adressé à Christophe DUPRAT en disant : « Je t'aime bien, mais ce que tu dis n'est pas à la hauteur », cela témoigne, je trouve, d'un abaissement du niveau du débat public et du niveau de discussion que l'on peut avoir dans cette assemblée qui me consterne. Et je trouve que la condescendance avec laquelle on s'adresse à un collègue ne mérite pas cela. Vraiment cette condescendance, je trouve cela tout à fait scandaleux.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : On ne va pas faire l'assemblée sur ces points-là, parce que chacun pourrait reprocher quelque chose d'autre de même nature.
Madame CASSOU-SCHOTTE pour terminer.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Je ne reviendrai pas sur ce qui ne fait pas débat finalement. Je répondrai en revanche à Monsieur POUTOU et je vous en remercie, puisque la délibération effectivement concerne la démission d'un membre du Conseil d'administration qui représentait une des deux associations présentes au Conseil d'administration, qui était donc Monsieur BONNET qui est remplacé par Monsieur DELESTRE. Il s'agit toujours de la même association, la SEPANSO, puisque c'est celle-ci qui a été désignée pendant le temps au moins de ce mandat.

Alors, je vous entends et je vous rejoins aussi dans votre préoccupation de garantir, vous avez parlé de contrôle, de garantir la participation des usagers, de leur collaboration. Quand on passe en régie publique, en fait, c'est aussi, et c'est pour cela que j'ai parlé d'éthique et de politique, c'est de faire un choix de transparence et de démocratie dans le mode de gestion de cette ressource. Cela nous engage, effectivement, je vous invite à voir la représentation. Cette représentation, elle existe déjà dans le Conseil d'administration, par le biais de deux associations qui sont, l'une représentante d'usagers qui est la CLCV (Consommation Logement Cadre de vie), l'autre qui représente des associations Défense de l'environnement, mais cela ne suffit pas. Puis, pour rajouter à vos propos, on rentre deux représentants des organisations syndicales dans ce Conseil d'administration. C'est quand même important de le signaler.

Pour ce qui concerne votre souhait, je le partage. Je pense qu'effectivement dans un souci de démocratie et de transparence, de participation et de conscientisation de l'enjeu de cette ressource, et c'est ce à quoi je vais m'employer en 2023, de pouvoir travailler sur un Conseil des usagers. Un Conseil des usagers qui pourra être sollicité et pouvoir être associé à toutes les problématiques de l'eau sur notre territoire. Et ces usagers pourront être effectivement à parité des usagers, donc des ménages, mais aussi les grands consommateurs ne les oublions pas, les entreprises qui ont aussi des choses à nous dire sur la manière de préserver et de protéger aussi la ressource, de la protéger et de l'économiser. Oui, c'est une voie vers laquelle nous allons, dans laquelle nous nous inscrivons.

Sinon de vous dire qu'il n'y a pas d'autosatisfaction. C'est simplement de dire aujourd'hui au contraire, je regrette qu'il y ait eu peut-être une médiatisation un peu importante et peut-être trop sur ce qui pouvait être considéré comme un climat social difficile et délicat, alors que tout climat social peut l'être. Nous avons abordé ce 1^{er} janvier, et nous abordons cette année 2023 avec beaucoup de sérénité, même si je n'ai jamais caché, que nous aurons effectivement à

rencontrer peut-être quelques petits soucis de mise en œuvre, mais pour le moment tout fonctionne bien et tout est mis en place pour que cela fonctionne bien.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. On passe au vote. 4 personnes n'ont pas voté. 99 votants. Pour : 94, abstentions : 6. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur CAZENAVE,
Madame DELATTRE, Madame
FAHMY, Madame HELBIG, Monsieur
MARI, Monsieur POUTOU**

Délibération suivante, mais il faut qu'à la demie, si vous voulez déjeuner, que l'on suspende, sinon, le restaurant ne pourra pas fournir nos repas.

M. Alexandre RUBIO : Nous revenons à l'affaire n°88, dans la délégation de Madame PAPIN concernant les solidarités internationales eau et assainissement, des subventions pour des projets associatifs au titre des années 2022-2023.

Mme PAPIN

(n°88) Solidarité internationale eau et assainissement - Années 2022-2023 - Subventions pour des projets associatifs - Décision – Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Je vais faire court puisque Madame, elle a froid. Je vois bien. Oui, mais je ne suis pas responsable du chauffage, soyons clairs.

Je vais m'abstenir sur cette délibération, parce qu'il n'y a que de bonnes intentions, mais toujours dans le détail, il faut voir un petit peu ce qui peut se passer. J'étais déjà intervenu à plusieurs reprises sur Saint-Médard-en-Jalles pour entre autres, une des associations qui est citée ici, Monsieur MANGON pourra en témoigner, et d'autres évidemment, sur le fait que l'on a la notion de marchandisation de l'eau. Je m'explique très rapidement. On a les puits des déserts qui va intervenir, par exemple, dans une zone où on a pollué à outrance en faisant intervenir, en général, des miniers, dont une partie de l'Algérie, par exemple, et puis on va chercher à dire : « Tiens, il y a de la pollution de surface » et on va mettre en place une association qui va avec la loi SAPIN 2, proposer un financement et donc permettre à Adour-Garonne et autres spécialistes de paysage, d'aller chercher de la ressource en eau.

On a une véritable problématique, c'est qu'on va chercher plus loin l'eau, et si on cherche plus loin l'eau, on est dans une logique où on va dire : « Cela y est, on en a beaucoup plus, donc, on peut l'utiliser ». Et comme en plus on est spécialiste, on va faire en sorte que ceux qui ont les droits de tirage soient bien ceux qui paient le mieux. On arrive dans cette logique-là, alors qu'avant il y avait un équilibre, et cela voulait dire que l'on était dans cette approche plutôt du consentement local. Là, maintenant, on est plutôt dans la logique de dire : « C'est le plus offrant qui aura cette eau de bonne qualité » et même si cela se fera en accord, bien sûr, avec les chefs des tribus locales, on a quand même une problématique. C'est que l'on va chercher de l'eau qui est non-renouvelable, quasiment non-renouvelable, c'est-à-dire que pour renouveler les nappes profondes dans certaines zones désertiques, c'est 2 000 ans. On est

dans cette logique d'un moment de dire : « Non, il va falloir vraiment réfléchir sur plutôt comment la limiter pour comment se limiter », alors que si on n'a pas pollué au départ, il y avait déjà cette limite locale. C'est juste cette notion-là que je voulais apporter parce que finalement on a besoin évidemment d'aider, il y a des gens qui ont besoin d'eau. Évidemment, on le sait. J'avais pris l'exemple à l'époque de la Tour Warka. La Tour Warka, ce sont de très faibles investissements en plein désert. Cela permet de faire ce que fait la nature, c'est-à-dire qu'on la reproduit, c'est ce que fait le scarabée. C'est-à-dire que l'on met des petites branches à différents endroits. C'est une tour qui représente à peu près quelques mètres de hauteur et qui permet de récupérer par jour 100 l d'eau gratuitement uniquement par l'air. Et cela c'est juste quelque chose d'assez simple et sur lequel les investissements sont faibles. Cela veut dire que l'on peut pallier le fait que nous, pays en lien en particulier avec cette logique du franc CFA, qui est aujourd'hui de plus en plus contestée en Afrique, d'une remise en cause et de favoriser justement cette autonomie de peuples autochtones qui permettraient justement au contraire de pacifier toutes ces zones-là, et cela, je pense que cela fait partie des réflexions que l'on devrait avoir ici à la Métropole. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci.

M. Jérôme PESCHINA : Merci Monsieur le Président. Juste pour vous faire part de mon humeur. Les interventions de Monsieur MORISSET développent un climat dans cette Métropole qui me rendent éco-anxieux, est-ce que vous pouvez faire quelque chose pour moi ?

Monsieur le Président Alain ANZIANI : On va suspendre le débat.

Je lance le vote. 4 personnes n'ont pas voté, 3, 2. On va arrêter là.

101 votants, 98 pour, 3 abstentions. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame LOUNICI,
Monsieur MORISSET, Monsieur
POUTOU**

Je vous propose de nous retrouver dans une heure, c'est-à-dire à 14 heures 30.

La séance est suspendue de 13 heures 30 à 14 heures 40.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Veuillez prendre place, que l'on puisse poursuivre ce conseil. Monsieur le secrétaire de séance.

M. Alexandre RUBIO : Nous poursuivons avec l'affaire n°102 dans la délégation de Madame JAMET qui correspond à une convention numérique des systèmes d'information entre Bordeaux Métropole et la régie de l'eau de Bordeaux Métropole.

Mme JAMET

(n°102) Convention numérique et systèmes d'information entre Bordeaux Métropole et la régie de l'eau Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur GARRIGUES.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci Monsieur le Président, merci Madame la Vice-présidente. Une remarque, et mon collègue Jean-Marie TROUCHE viendra la compléter, pour regretter qu'il n'ait pas été possible, puisque nous l'avons proposé au tout début de la création de la régie, d'organiser davantage ou au moins d'organiser des groupements de commandes, notamment avec les collectivités qui lançaient elles-mêmes leur régie. On avait pourquoi pas de créer un groupement de commandes avec la Métropole de Lyon qui engageait elle-même sa régie, de manière à pouvoir mutualiser les nouvelles dépenses et les nouvelles ressources en particulier numériques, mais pas seulement, de manière à réduire les coûts et pouvoir travailler davantage ensemble. Je sais que la collectivité est engagée dans l'association France au public qui va dans ce sens-là, mais peut-être que dès le départ, et il n'est pas trop tard pour le faire, et je renouvelle cette demande que nous avons formulée en groupe de travail avec mes collègues qui y siègent, je remercie d'ailleurs la Présidente de la régie, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, et le directeur d'avoir animé ces groupes de travail puisqu'ils ont été effectivement intéressants, on a pu travailler sur le fond. Cela a manqué et il aurait été intéressant que nous puissions nouer des commandes aux communes, que nous puissions pourquoi pas mutualiser des agents entre les deux régies au départ. Par exemple, pour travailler sur une stratégie de ressources humaines communes. Même si les temporalités n'étaient pas les mêmes, même si les cas de figure sont différents, nous y gagnerions de travailler davantage avec les collectivités qui sont dans la même situation que nous et qui s'engagent dans la création d'une régie.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur TROUCHE.

M. Jean-Marie TROUCHE : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais revenir sur des questions plus concrètes, concernant la Régie de l'eau. À partir de ce mois de janvier, la régie de l'eau est en charge de la facturation auprès des clients usagers de l'eau potable et de l'assainissement et du recouvrement des paiements correspondants. La régie a choisi de contracter avec Suez la mise en œuvre informatique de cette fonction, pour une période transitoire, en attendant que la régie ait en place son propre système d'information. On comprend que l'objectif de cette dépense est de ne pas cumuler tous les risques simultanément.

En effet, le transfert vers la régie des coordonnées bancaires des clients qui règlent par prélèvement sur leur compte n'est pas automatique et nécessite une action volontaire de la part du client. Il y aura donc des retards de clients inattentifs. Dans une autre vie, j'aurais pu en faire partie. Et donc des relances seront nécessaires, avant que le flux de trésorerie entrant rallie le niveau attendu. Cela peut aussi d'ailleurs se traduire par une surcharge importante du travail pour les agents en charge de ce travail, de cette fonction.

Pourriez-vous nous préciser quelle est la situation à ce jour et à quelle date est-il prévu que la situation soit stabilisée ? Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE va vous répondre.

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE : Oui, je vais répondre à Guillaume GARRIGUES d'abord au sujet de cette délibération. Vous l'avez compris, la délibération, elle est bien dans un échange d'informations entre Bordeaux Métropole et la régie, pour fluidifier justement les

informations, en vous rappelant que la régie est un opérateur public de Bordeaux Métropole. Ceci explique cela et on a tout intérêt à pouvoir œuvrer dans ce sens.

Mais, pour répondre à cette question des marchés publics et donc d'aller sur une centrale d'achat puisqu'en fait, c'est de cela dont il s'agit, effectivement on aurait tort aujourd'hui de ne pas le faire. Dans le cadre de ce réseau France au public, nous allons effectivement travailler sur des groupements d'achats entre régies. Jusqu'à maintenant, nous avons plutôt des structures qui étaient à moindre échelle. Là, on arrive sur des grosses agglomérations et donc nous pouvons d'ores et déjà y travailler, ce que nous faisons. C'est véritablement un objectif de France au public de mettre en place ce groupement d'achat public, et même de mutualisation pour bien d'autres choses encore que nous travaillons. Nous nous réunissons assez souvent et régulièrement pour pointer tout ce qu'il conviendrait de faire pour justement aller dans ce sens et optimiser aussi par là-même, la gestion publique de l'eau.

Pour répondre à Monsieur TROUCHE. Oui, effectivement vous l'avez suivi, nous avons dû faire un marché de gré à gré avec Suez pour poursuivre la gestion du système d'informations pour ce que nous n'avons pas pu réaliser dans les temps que nous nous étions donnés. Ce qui est quand même relativement logique, vous comprendrez que les systèmes d'informations, c'est plus de 120 logiciels à créer sur cette régie, avec notamment des logiciels d'entreprises industrielles, ce n'est quand même pas rien. Donc cela ne se fait pas en un an, ni en deux ans, on y a travaillé, on terminera d'ailleurs ce travail au plus tard en 2024. Nous sommes impatients d'avoir notre totale autonomie.

Pour ce qui concerne les coordonnées bancaires, elles ne se donnent pas, il n'est pas possible de pouvoir transférer des coordonnées bancaires, la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) nous en empêche.

Nous avons convenu avec Suez de la fermeture des comptes au 31 janvier. Tous les usagers recevront une facture de fin de compte.

Un courrier a été transmis concernant une opération en trois clics permettant à tous les usagers mensualisés d'autoriser la reconduction des prélèvements. Cela représente à ce jour presque plus d'un quart des usagers, ce qui est quand même beaucoup plus que ce que l'on aurait souhaité et pensé. Et pour ce qui concerne tous les autres, nous continuons car il faut garder cette proximité et la possibilité d'écrire aux uns et aux autres. Sachez que tout le monde n'est pas mensualisé. La prochaine facture sera transmise au mois de juin. On est tout à fait dans les clous.

Pour ce qui concerne la trésorerie, nous avons anticipé ce problème-là en demandant, rappelez-vous, un emprunt à taux 0 à la Métropole pour nous permettre de combler ce vide. Voilà ce que je pourrai vous répondre. On va être tout à fait au clair dans les six mois qui viennent.

Monsieur le Président Alain ANZIANI Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole.

Mme Delphine JAMET : Tout a été très bien dit par Madame la Présidente de la régie, je pense que je n'ai rien à rajouter, merci beaucoup.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Je passe au vote.
97 votants, 66 pour, 31 abstentions. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur ALCALA,
Madame AMOUROUX, Monsieur

BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur COLES, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;
Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZAUX, Madame DELATTRE, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT

M. Alexandre RUBIO : Nous arrivons à l'affaire n°54 dans la délégation de Monsieur EGRON qui concerne le rapport annuel de la situation de Bordeaux Métropole en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

M. EGRON

(n°54) Rapport annuel sur la situation de Bordeaux Métropole en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Présentation

Monsieur Jean-François ÉGRON présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORETTI.

M. Fabrice MORETTI : Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, les premières phrases de la délibération sont sans équivoque. Vous vous engagez dans une politique d'égalité de grande qualité. Je cite : « La politique en faveur des droits des femmes en France s'est imposée comme une politique d'égalité entre les sexes. Il ne s'agit pas de reconnaître des droits spécifiques aux femmes, mais de mettre fin aux discriminations dont elles sont victimes ».

Les formes de discrimination sont différentes, diversifiées et vous le savez. Nous l'avons abordé de multiples fois dans cet hémicycle, dans les instances et très récemment lors de la mise en place du CST (Comité social territorial) au cours duquel je me suis permis de vous dire qu'il était grand temps de passer aux actions. Vous le reconnaissez vous-mêmes, puisque vous indiquez que vous êtes conscients que l'égalité femmes/hommes se joue ici aussi, au

niveau local, et que vous vous engagez dans une politique transversale de promotion de l'égalité, depuis de nombreuses années.

L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental. Vous devez par conséquent l'appliquer à la lettre. Pourtant, de multiples cas nous sont « remontés », dont certains ont déjà fait l'objet d'échanges avec vous et vos services, sans aboutir à des solutions qui sont pourtant très simples à mettre en œuvre.

Comment peut-on encore continuer à accepter que certains indiquent aux femmes qu'« un télétravail le mercredi n'est pas possible », ou bien encore qu'« une adaptation du poste de travail n'est pas financée par le budget » ou « le lundi et le vendredi en télétravail, c'est un week-end à rallonge que tu cherches ».

Enfin, refuser une demande de télétravail à une femme, alors que dans le même temps, un même type de poste dans un autre service bénéficie de trois jours de télétravail, cela pose question. Pourtant, la délibération présentée indique que les discriminations sont multiples et les obstacles doivent être pris en compte, afin d'assurer cette égalité.

Un des axes du second plan triennal, adopté en décembre 2019, repose notamment, sur le fait de développer une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et de tendre vers l'exemplarité de Bordeaux Métropole employeur. Pourtant, ce label a bien failli disparaître s'il n'y avait pas eu une demande syndicale et de la part des membres des commissions. Ce label, il permet aussi de veiller à cette fameuse exemplarité.

Comme vous pouvez vous en douter, nous préférons que ce rapport soit le point de départ d'actions visibles, durables et égalitaires et non une liste à la Prévert présentée, et ayant du mal à se concrétiser.

L'exemple typique est le télétravail. Une loi le prévoit et l'encadre. Une délibération a été votée sur notre établissement et une charte l'organise. Pourtant, certaines femmes ne peuvent pas en bénéficier, alors que leur poste est télétravaillable. Nous avons porté des demandes qui n'ont pas encore abouti. Je profite d'ailleurs de cette prise de parole, pour vous demander de régler définitivement ces dossiers.

Il y a aussi des cas de personnes en situation de handicap, qui subissent elles aussi des discriminations avérées. Je pense qu'il est urgentissime de prendre les choses en main et de régler ces situations, en concertation avec les organisations syndicales, bien évidemment, et les membres du Comité social territorial, pour que plus jamais, les femmes, les personnes en situation de handicap ne soient mises en difficulté sur leur lieu de travail. Des engagements formels doivent être pris dans cet hémicycle, pour que l'ensemble de nos collaborateurs puissent bénéficier de ce fameux droit fondamental d'égalité, mais surtout d'équité de traitement.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame LÉPINE**.

Mme Anne LÉPINE : **Monsieur le Président**, chers collègues, nous sommes en 2023 et nous constatons encore que la société est sexiste, comme nous l'a appris le rapport du Haut conseil à l'égalité en début de semaine. On y apprend par exemple que dans le milieu professionnel, 37% des femmes disent avoir subi des discriminations sur leur choix d'orientation professionnelle ou lors de recrutements et que 35% des femmes n'osent pas demander une augmentation. Triste constat.

Pour ce qui concerne le rapport égalité homme/femme présenté aujourd'hui, nous tenons à remercier l'ensemble des services pour ce rapport très complet, qui balaye toutes les actions

mises en place dans notre collectivité, pour tendre, voire arriver un jour, nous l'espérons toutes et tous, à l'égalité hommes/femmes. Notre collectivité a instauré différentes actions pour impliquer l'ensemble des agents en s'appuyant sur un réseau de référents égalité, en sensibilisant les agents, en organisant des enquêtes internes, en co-pilotant avec les communes, la quinzaine de l'égalité et de la diversité, en réfléchissant à l'aménagement des espaces publics pour que chacun et chacune y trouve sa place.

On peut tous les ans déplorer que les femmes ne prennent pas assez la parole dans cet hémicycle, que les postes de direction soient principalement occupés par des hommes, que les métiers dits techniques sont essentiellement masculins, que les salaires des femmes sont moins élevés que ceux des hommes, mais ce que ce constat nous impose, c'est de changer collectivement. Éduquons nos enfants, modifions nos regards pour un monde plus égalitaire, afin que les femmes qui représentent la moitié de l'humanité ne soient plus entravées et que l'on puisse occuper des rôles à part entière dans notre société. Changeons et notre collectivité changera.

Nous avons tous et toutes une responsabilité en tant que représentant ou représentante politique, celle de faire respecter les droits des femmes. Nous remercions à nouveau les services de Bordeaux Métropole d'œuvrer chaque jour, à leur niveau, à réduire les inégalités que les femmes subissent encore.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame BOUSQUET-PITT**.

Mme Pascale BOUSQUET-PITT : Tout d'abord et pour répondre à l'appel de **Monsieur SALLABERRY** qui est parti tout à l'heure. Non, je n'ai pas oublié **François MITTERRAND**, qui a créé le premier ministère des droits des femmes et cela me donne l'occasion de saluer la grande **Yvette ROUDY** et sa grande loi du 13 juillet 1983 relative à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, peut-être nous regarde-t-elle ?

Nous l'avons vu cette semaine, **Madame LÉPINE** le citait, avec la présentation du rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France. Les féminicides, les violences conjugales, les stéréotypes ou encore la banalisation de propos sexistes au quotidien occupent encore et toujours une place trop importante dans notre société. Les réflexes sexistes et stéréotypés de genre^s persistent dans les rapports familiaux, professionnels, éducatifs, sportifs, politiques ou au sein du couple. Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes qui publie ce rapport s'inquiète ce lundi de la stagnation du sexisme en France et de l'ancrage d'une pensée masculiniste. Cette inquiétude est particulièrement vive cette année au regard des résultats chez les 25-34 ans où la situation s'aggrave.

À son échelle, Bordeaux Métropole porte une politique volontariste sur ce sujet. Le rapport annuel qui nous est présenté fait état d'un engagement total du **Président ANZIANI** et de **Jean-François ÉGRON** de l'exécutif métropolitain paritaire et de son administration, pour développer une véritable culture de l'égalité.

C'est au travers des relations interprofessionnelles, de l'adaptation de l'espace public, de l'organisation de temps de réflexion et d'échanges, comme lors de la quinzaine de l'égalité, de soutien des actions institutionnelles (animation du réseau mixte égalité par exemple), mais aussi associatives que nous pouvons agir concrètement et ainsi promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Des efforts sont encore à fournir pour une meilleure représentation des femmes dans les postes à haute responsabilité, pour réduire les inégalités salariales, pour aller plus loin dans

la formation et la sensibilisation des agentes et des agents, et j'oserai le dire des élus, sur l'égalité et la non-discrimination, ou encore pour mieux intégrer la perspective de gens dans les politiques d'aménagement public. Mais je veux saluer la transparence et la clarté de ce rapport, qui démontre que sur de nombreux sujets nous avançons : une communication interne et externe riche et pertinente comme le livret Stop sexisme, la mise en place d'un violentomètre pour sensibiliser les agentes et les agents de manière simple et utile sur les signes de relations violentes et ainsi vulgariser des notions juridiques complexes, la qualité des événements organisés dans la quinzaine de l'égalité à laquelle j'invite toutes les communes qui n'y participent pas encore à s'y engager, le déploiement à toute l'agglomération du projet Angela, pour sécuriser les transports en commun et leurs abords.

Tous ces accomplissements prouvent l'absolue nécessité de l'existence d'une telle mission au sein de notre établissement et du renforcement de son action. C'est en multipliant les actions comme celles-ci, mais aussi comme nous l'avons fait en 2022, accompagner le projet ARS ANIMA, ou la présence le 25 novembre d'un tramway logotypé 3919, pour lequel certains d'entre nous militent depuis de nombreuses années, que nous pourrons arriver à tendre vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre établissement et sur le territoire métropolitain.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame MELLIER**.

Mme Claude MELLIER : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, le rapport présenté est très riche et d'une grande qualité. Il aborde l'ensemble des sujets avec justesse et critique. En 2019, Bordeaux Métropole a obtenu la labellisation égalité professionnelle femmes/hommes, confirmée lors d'une visite de contrôle des auditeurs de l'AFNOR (Association française de normalisation) en février 2021. Le terme de cette labellisation est la fin du mois de mai 2023. La Métropole envisage de présenter une nouvelle candidature en 2023 qui s'appuiera sur une démarche d'amélioration continue et permet donc à l'administration de renforcer sa politique générale d'égalité femmes/hommes, afin de tendre toujours davantage vers l'exemplarité. Les avancées sont réelles, mais des axes structurants restent à améliorer rapidement.

Les effectifs de Bordeaux Métropole, soit 32,20 % de femmes contre 67,80 % d'hommes. Les postes d'encadrement restent encore majoritairement masculins, 68 % d'hommes et 32 % de femmes. Les emplois à hautes responsabilités font partie des reculs. En 2020, les DG (Directeur général) de Bordeaux Métropole étaient à parité, 4 femmes et 4 hommes. En 2022, nous sommes à 1 femme et 7 hommes. Il va donc falloir sérieusement améliorer cela. Le temps partiel concerne 28 hommes et 188 femmes, cela représente 87% du temps partiel des femmes des catégories C. Au niveau national, 79 % des femmes sont concernées par le temps partiel et 20,5 % des hommes.

En 2021, comme les années précédentes, en moyenne mensuelle brute, nous constatons que les femmes sont moins bien rémunérées, toutes catégories confondues et que ces écarts sont croissants depuis 2019 notamment dans les catégories A. L'âge moyen de départ à la retraite est plus tardif qu'en 2020 et en général plus tard pour les femmes que pour les hommes. Les femmes partent à 63 ans un mois, les hommes 62 ans quatre mois.

Le constat est le même que l'année dernière sur la réalité de ce que vivent les agentes de Bordeaux Métropole : plus précaires avec davantage de temps partiel, un plafond de verre

pour accéder aux plus hautes responsabilités et surtout toujours cette différence de salaire, dont les volumes comme je viens de l'évoquer augmentent. Cette précarité au sein de l'institution est le reflet des inégalités que vivent les femmes au niveau national.

L'égalité femmes/hommes se joue tant au niveau local qu'au niveau national. La politique en faveur des droits des femmes en France s'est imposée comme une politique d'égalité entre les sexes. Il ne s'agit pas de reconnaître de droits spécifiques aux femmes, mais comme cela a été dit, j'y reviens, de mettre fin aux discriminations dont elles sont victimes. Pour cela, il est impératif que l'État passe à l'action en imposant cette égalité partout et sanctionnant les récalcitrants.

Dernier fait en date, le projet de retraite que veut imposer le Gouvernement renaissance avec le soutien des députés LR (Les Républicains) est le parfait exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Les femmes seront en effet davantage impactées que les hommes par le recul de l'âge légal de départ de 62 à 64 ans.

Selon les projections de la Caisse nationale d'assurance maladie mentionnées dans l'étude d'impact du Gouvernement, la réforme aura pour conséquence de reculer l'âge effectif moyen de départ à la retraite. Celles et ceux qui voudraient nous faire croire que grâce à ce projet, les retraites des femmes seraient revalorisées, c'est tout simplement scandaleux. Les nouvelles retraitées gagneront 53 euros de plus par mois, malgré le recul de l'âge légal de deux ans. Je vous laisse imaginer les aides à domicile, les assistantes maternelles et les caissières. Quelle indécence, quel mépris de classe.

Mardi prochain, une nouvelle journée de mobilisation contre cette réforme aura lieu. Tous les indicateurs montrent qu'elle sera encore plus forte que celle du 19 janvier. Alors, en solidarité, avec le mouvement social, nous pourrions réfléchir et pourquoi pas symboliquement fermer l'hôtel de Bordeaux Métropole, comme le fait la Mairie de Paris, ou alors trouver un acte marquant effectivement concrètement notre solidarité.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame LOUNICI.

Mme Zeineb LOUNICI : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Avant tout, je tiens à remercier les services pour la production et la rédaction de ce rapport qui est complet et exhaustif, de grande qualité du point de vue de sa forme qui reprend la présentation adoptée en 2021 et qui rend ainsi le comparatif plus lisible et plus facile, mais également sur son fond qui est transparent et sincère.

Mon intervention aujourd'hui peut être exactement la même que celle du rapport précédent, presque mot pour mot, et j'en suis désolée.

La plupart des indicateurs ne sont pas améliorés. Parmi eux, il y a un petit plus de femmes recrutées au sein de la filière-technique et un peu plus d'hommes qui prennent leur congé paternité.

Pour le reste des indicateurs, au mieux, ils stagnent, sinon ils régressent. Les femmes sont toujours moins formées, toujours moins promues et cet indicateur se dégrade : il passe de 68,32 % en 2020 à 71 % d'hommes, 28 % de femmes. Les femmes sont toujours moins nommées en première nomination. Elles postulent moins pour des postes à responsabilité, l'autocensure des femmes n'explique pas tout. Elles sont moins titularisées que les hommes. Elles sont moins concernées par les avancements de grade et cet indicateur se dégrade également. Il était de 40-60 et il passe à 30-70. Les femmes ont été moins remplacées durant leur congé de maternité. Comme vous l'avez rappelé Monsieur ÉGRON, un départ serein et un retour facile sont favorisés par la certitude d'un remplacement durant le congé de maternité.

Concernant les salaires, il persiste toujours des écarts de rémunération dans toutes les catégories confondues, plus particulièrement au sein des catégories A en 2021. J'ajouterai que parler de salaire, c'est aussi parler de niveau de pension de retraite, qui est effectivement un sujet d'actualité, un sujet brûlant. Par conséquent, une double peine différée pour ces niveaux de rémunération. Les différents dispositifs mis en place par la Métropole depuis 2019, l'étude sur les disparités salariales conduites en interne par une statisticienne experte de la DRH (Direction des ressources humaines) encore en cours, la refonte du RIFSEEP, n'ont toujours pas inversé la tendance. En tout cas, on ne voit pas encore arriver leurs effets ni leurs fruits. Notre Métropole, hélas, n'est toujours pas un modèle ni un exemple en matière d'égalité hommes/femmes. Il faut aller plus loin. Il faut aller plus vite. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je m'étais inscrit, mais c'est pour dire exactement ce qu'a dit Claude MELLIER à la fin de son intervention, c'était faire le lien de la question des inégalités entre les femmes et les hommes avec la bataille des retraites qui était en cours. Effectivement, vous avez les mêmes chiffres à la Caisse nationale d'assurance vieillesse, qui fait des projections très négatives sur les conséquences où les femmes seraient amenées à travailler plus que les hommes. Parmi celles et ceux qui sont dans l'opposition, on sait que ce projet de loi est une aggravation des inégalités, mais évidemment dedans, il y a l'aggravation des inégalités femmes/hommes et donc comme le dit Claude MELLIER, redire la même chose pour moi c'est important. Cela permettrait de le dire deux fois, mais c'est une bataille fondamentale qu'il y a lieu en ce moment et il est important de ne pas la perdre et il est important de faire reculer le Gouvernement sur ce projet-là, parce que c'est la défense de nos droits, c'est la défense même d'un combat pour l'égalité. En tout cas, cela fait partie de ce combat-là et c'est très important de se mobiliser. Et ce que disait Claude MELLIER aussi, je suis d'accord, c'est que c'est important aussi que les institutions qui se disent en tout cas dans la bataille contre cette réforme-là, qu'ils puissent donner des signaux de mobilisation et notamment marquer le jour du 31 janvier symboliquement par des actions. On l'a demandé, je ne vois pas Monsieur Pierre HURMIC, mais on a demandé à la Mairie de Bordeaux la possibilité de reporter le Conseil municipal qui a lieu ce jour-là et qui va empiéter sur le temps de manifestation. On avait proposé à ce qu'il soit repoussé, pour montrer justement que l'on est nombreux à se mobiliser et à se poser la question de voir comment on peut faire des initiatives différentes et essayer de mener cette bataille idéologique et puis d'essayer d'emporter le morceau à un moment donné. C'est important de le redire, ce sont des questions qui se posent à nous. Cela se passe maintenant et c'est peut-être un peu éloigné de la délibération, je ne sais pas si cela rentre sur le principe de la spécialité qui a été voté dans la délibération n° 3 où on ne peut pas parler de sujets autres que ceux qui concernent directement la Métropole, mais là, je trouvais que c'était important d'en remettre une couche, après ce qu'avait dit Claude MELLIER.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame HELBIG.

Mme Fabienne HELBIG : Merci Monsieur le Président, chers collègues. Je ne vais pas reprendre tous les chiffres qui ont été donnés, mais il est vrai que la présentation de ce rapport est toujours un moment important car on a le sentiment aigu que la moitié de l'humanité compte plus que les autres jours. Évidemment, je rêve d'un jour où nous n'aurons plus besoin de faire cela. Chacune aura la place qu'elle mérite, chacune sera écoutée, prise en compte, évaluée, jugée, non pas parce qu'elle est une femme, mais parce qu'elle est un être humain, tout simplement. Alors, force est de constater, certains, certaines d'entre vous l'ont rappelé, que nous sommes bien loin de tout cela, comme l'indique le rapport annuel du Haut conseil à

l'égalité paru cette semaine, sur l'état des lieux du sexisme en France. Et je voulais rebondir sur cette thématique, non pas parce que c'est loin de Bordeaux Métropole, au contraire, mais parce que dans ma réflexion, il y a toujours l'idée de se sentir tous responsables en tant qu'élus et exemplaires par rapport au sexisme qui aboutit aux chiffres que nous voyons au sein de l'emploi et de la société.

Alors, je voudrais juste vous faire entendre cette réalité qui peut être la mienne au quotidien, à la fois en tant qu'élue déléguée à l'égalité sur ma commune Talence, mais aussi en tant que professionnelle de l'Éducation nationale et en tant que femme dans l'espace public. Des petites anecdotes toutes simples, femmes dans l'espace public, en pleine journée, je vois un monsieur qui contourne l'arrêt de bus et puis qui se met à uriner.

Ce sont lors d'ateliers menés avec des adolescents de 13 ans, portant sur différentes sensibilisations, comme les menstruations, l'égalité dans le sport, etc., (justement dans le cadre de la journée du 25 novembre), que nous nous sommes rendu compte avec une grande inquiétude, qu'alors que cela concerne beaucoup les filles, c'est encore 75 % des garçons qui prennent la parole et 25 % des filles, même répartition qu'ici au niveau de la prise de parole.

C'est aussi en tant que personnel de l'Éducation nationale, remarquer que l'on va faire un groupe de filles ou de garçons pour une activité motrice par exemple et que pendant l'heure d'activité motrice, on entend sans cesse les garçons : « Il faut vous calmer, allez les garçons, calmez-vous ». Quel lien me direz-vous avec ce qui se passe aujourd'hui ? Tout simplement parce que tout cela montre que nous sommes dans une société inégalitaire, qui élève les garçons à satisfaire leurs pulsions, comme uriner, avoir des rapports sexuels quand ils ont envie, parler quand ils ont envie, le temps qu'ils ont envie, frapper aussi et puis faire mourir aussi. C'est la réalité d'aujourd'hui, et il n'y a pas besoin d'aller en Afghanistan pour remarquer ces inégalités. C'est notre responsabilité d'en prendre conscience.

J'entends aussi la petite musique que l'on entend. Les féministes parlent du Not all men « On n'est pas tous comme cela », ou alors c'est la nature, les essentialistes : « Ça va, on n'est pas en Afghanistan, les voilà qui recommencent ». D'autres diront aussi : « Mais on n'est pas des victimes. C'est à nous de prendre notre place, finalement je vais sortir de là parce que cela ne m'intéresse pas ».

Je crois que c'est évident que l'on vit une période difficile actuellement dans la société, certains sont en train de voir leurs privilèges attaqués et ce n'est pas facile de lâcher du pouvoir, ce n'est pas facile de donner de la place et pour certaines aussi, c'est compliqué de prendre la place, parce qu'elles n'ont pas l'habitude, parce qu'on les renvoie à des stéréotypes de genre où la femme ne doit pas se faire remarquer. La femme ne doit pas prendre de place, la femme ne doit pas être en colère, la femme ne doit pas penser et puis quand elle pense et qu'elle ose le dire, cela devient très compliqué dans les dialogues. On peut comprendre que tout cela est très exigeant, déstabilisant.

Sachant qu'effectivement, on est dans un système qui ne donne pas encore assez. On le voit dans notre structure en tant qu'employeur ici à Bordeaux Métropole, mais on le voit aussi dans l'organisation de la parole du temps d'élus, puis des actions que chacun mène et chacune mène.

Alors, je voulais juste ici en appeler à la responsabilité de chacune et de chacun pour sortir de ce déni. Aller vers la prise de conscience que c'est un phénomène systémique et que nous y participons toutes et tous d'une manière ou d'une autre, et tant que nous refusons de voir les choses en face, de bien les identifier, de bien les nommer, jusque dans quels détails

quotidiens, anodins, habituels et même dans certains silences, tant que l'on refuse de voir où se loge la considération inégale entre les femmes et les hommes...

On a évoqué les rapports interpersonnels dans les représentations que l'on a du couple, de la famille, de ce qui se passe entre un homme et une femme, et tant que l'on n'aura pas envie de regarder là, on n'avancera pas et on continuera à véhiculer ces stéréotypes sexistes.

Donc, j'en appelle à la responsabilité de chacun et de chacune ici, pour ouvrir les yeux, prendre sa part, ce n'est pas être coupable, c'est être responsable, être allié, travailler ensemble et lutter contre tout ce qui fait que l'on est pétré de ce sexisme et que parfois cela sort sans que l'on s'en rende compte. J'en appelle à votre lucidité. Je vous remercie.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je pense que c'est avec beaucoup d'humilité, qu'il faut souligner qu'il y a plein de choses remarquables dans ce rapport, qui permettent justement de nous élever, j'espère, de travailler peut-être beaucoup plus sur la recherche d'unité et de sortir de cette dualité qui a été quand même marquante puisqu'aujourd'hui, on voit toujours ces écarts et finalement, on est dans une société qui malheureusement favorise encore la dualité, la concurrence. J'en appelle en particulier peut-être à la réflexion de Monsieur PEScina tout à l'heure sur l'éco-anxiété, parce que quelque part, on a aussi une société qui dès le début, dès l'âge de rentrer dans la vie active, va se retrouver avec entre autres déjà un grand poids dans la responsabilité de savoir comment on s'organise dans le foyer familial pour avoir en même temps un emploi. Cela veut dire qu'il y a tout un travail culturel à faire et cela sous-entend que quand on n'est jamais rassuré sur l'avenir, c'est bien souvent la personne qui est la plus fragile, isolée, souvent d'ailleurs, on le constate, c'est aussi encore une fois la femme et on va se retrouver avec une société qui va essayer de pallier des maux qu'elle a elle-même engendrés assez tôt. Et cela en appelle à la responsabilité des hommes aujourd'hui qui sont encore dans cette notion un peu de sachant et cela veut dire que l'on a besoin justement de la femme pour que l'on enrichisse le débat et que cela fasse partie d'un gagnant-gagnant. Dans ce sens-là, tout à l'heure, cela a été évoqué par Madame MELLIER et Monsieur POUTOU par rapport à la retraite, mais je crois que justement, si on était gagnant-gagnant, on aurait beaucoup plus une recherche d'unité pour faire en sorte qu'aujourd'hui, les jeunes ne soient pas déjà pénalisés de deux ans de plus de retraite en n'ayant même pas encore fini leurs études. Cela veut dire que l'on a un besoin justement de savoir ce que va être demain la société et cela ne se passe pas par juste des chiffres d'un côté et de l'autre, parce que même les arguments de Madame MELLIER par exemple, pourraient être de nouveau corroborés d'autres chiffres, comme l'espérance de vie. On n'en est pas à ce niveau-là, je ne pense pas. Il faut travailler vraiment sur la logique de l'unité et pas de la concurrence et cela veut dire que l'être humain et en particulier l'homme, apprenne un petit peu mieux à travailler avec la femme. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur le Rapporteur.

M. Jean-François ÉGRON : Monsieur le Président, mes chers collègues. Je tiens tout d'abord à remercier toutes les interventions, cela prouve ainsi l'intérêt que nous portons toutes et tous à ce sujet et je m'en réjouis.

Quelques réponses en ce qui concerne ce qui a été évoqué, notamment sur le télétravail. Cinq situations ont posé des difficultés. Nous avons traité cela avec la nouvelle instance qui est le CST. Cinq situations sur trois milles demandes de télétravail. Les cinq situations ont été réglées directement en CST et donc toutes traitées. Et nous avons, d'ailleurs aussi avec le DG

que je remercie, Monsieur LESCAILLEZ et Magalie SABBAH qui travaillent beaucoup sur le sujet et en en plein accord avec le DGS (Direction générale des services) que je remercie également, émis la volonté de transmettre une note aux directeurs afin de leur rappeler la charte, que le directeur qui gère les services a lui-même entérinée, porteuse d'un certain nombre de valeurs absolues. J'espère que cette lettre de rappel permettra de ne plus compter cinq dossiers sur trois milles.

Deuxième élément en ce qui concerne la situation de handicap. Cela a été évoqué, cela n'a rien à voir avec les femmes, mais cela fait partie de la lutte contre les discriminations, parce que je rappelle que ce sont les deux sujets qui sont portés. Le sujet a été très bien traité, puisque l'on était face à quoi ? Face à une personne qui est entrée dans la Fonction publique territoriale sans handicap et qui, un an après, se retrouve avec un handicap. Et le sujet posé était le suivant : comment peut-on faire en sorte qu'une personne qui est recrutée sous contrat de catégorie B, puisse continuer à effectuer un travail qui lui est, à ce jour, impossible de faire. Il n'y a pas de jugement à apporter, il ne peut pas le faire dans la situation dans laquelle il est, émotionnellement, mais au niveau du handicap qu'il porte également puisque c'est un handicap qui est lié à une incompréhension, qui elle-même est liée à un problème de surdité qui évolue.

Nous avons trouvé une solution, c'est-à-dire qu'il ne s'agissait pas qu'il perde son emploi. Il est donc stagiairisé en catégorie C, avec maintien de salaire et une adaptation du poste avec un rappel à terme de l'application de la nouvelle loi sur le handicap qui facilite, je le rappelle, les nominations ou les promotions pour les personnes handicapées. Cela a été voté à l'unanimité par le CST et cela a été applaudi par l'ensemble des syndicats et en particulier celui qui portait ce dossier.

Quant au label, il n'a jamais failli disparaître. Lorsque l'administration m'a contacté avant le CST, nous avons identifié la demande et discuté avec le DGS et le Président, et, unanimement, avons décidé de poursuivre l'engagement pour ce label, très contraignant, puisque nous sommes contrôlés chaque année. Ce qui a été confirmé au syndicat et approuvé à l'unanimité

En ce qui concerne Zeineb LOUNICI que je remercie, car notre présence est importante dans ces instances, car c'est le lieu où se discutent ces sujets, et Zeineb LOUNICI y est extrêmement présente. Elle m'a alerté quant à la réduction des formations, mais le problème c'est qu'il y a une augmentation du nombre de femmes qui s'inscrivent en formation : « Davantage de femmes que d'hommes se forment et réalisent des formations professionnalisantes pour la première fois, elles sont également plus nombreuses que les hommes à avoir suivi des formations payantes ». Ma collègue que j'apprécie particulièrement, cela lui a peut-être échappé, mais au niveau de la formation, il n'y a pas de souci là-dessus. Nous avons néanmoins des progrès à accomplir sur l'égalité salariale, il y a le sujet qui est traité à deux niveaux.

Comme vous le savez, les services de l'État et la Métropole ont relancé une étude par cohorte pour connaître les causes car multiples. Bien évidemment, il y a la maternité et il est inacceptable que la maternité pèse sur la suite de la carrière des femmes. Deuxièmement, il y a des parcours d'évolution de carrières différents lorsque l'on est dans la filière administrative et lorsque l'on est dans la filière technique. Comme vous le savez, la filière technique permet, malgré la refonte des grilles, d'évoluer beaucoup plus rapidement. Forcément, en fonction des filières, il y a donc des inégalités.

De plus, il existe une autre inégalité, le RIFSEEP, et je remercie mes chers collègues d'avoir approuvé, pour ceux qui l'ont approuvé, le budget qui va nous permettre de travailler sur ce sujet qui est l'inégalité salariale entre les hommes et femmes et proposer des solutions pour les gommer.

Concernant la jeunesse plus particulièrement la thématique du rapport aux femmes qu'évoquait Fabienne HELBIG. C'est un sujet qui nous dépasse ici, mais seulement une petite remarque personnelle. Je regrette que l'Éducation nationale ait supprimé d'abord l'instruction civique, mais ensuite, surtout l'éducation sexuelle, parce qu'aujourd'hui, on parlerait de choses différentes. Lorsque l'on voit un accès aux médias numériques qui n'ait absolument pas maîtrisé. Un enfant de dix ans peut regarder sur son téléphone ce qu'il veut, et moi qui habite dans les quartiers difficiles lorsque je discute avec les gamins, je suis assez surpris de la vision qu'ils ont d'un rapport même pas humain et amoureux, mais sexuel avec une femme. On a beaucoup de travail.

Dernier point sur les femmes et la retraite, puisque la retraite a été évoquée et évidemment que l'on surveille ce sujet avec beaucoup d'attentions. C'est aussi parfois une discrimination qui est liée à l'emploi, que l'on soit homme ou femme, puisque l'on constate des inégalités en matière de répartition. Il est difficile aujourd'hui d'avoir beaucoup de femmes qui candidatent sur les emplois fonctionnels, et c'est pour cela que parfois on a ce décalage aussi, mais on commence à voir sur notre sujet, quelques femmes qui arrivent à la collecte.

Et cela aussi, c'est un sujet difficile, d'arriver à organiser les choses, à faire en sorte que les vestiaires soient adaptés et qu'elles soient acceptées en tant que telles dans des métiers particulièrement difficiles. Pour avoir suivi certaines d'entre elles qui sont à la collecte, je salue leurs collègues qui manifestent un respect absolu et c'est un changement qui est extrêmement important, qu'il faut que l'on marque. Vous avez vu également que les hommes prennent plus souvent leur congé paternité. Pendant les trois ou quatre dernières années, cela n'était pas le cas. Je pense aussi que là, il y a un changement, mesdames, qui est à apprécier parce que c'est important.

Pour terminer sur le sujet de la retraite, et je viendrai ensuite à la quinzaine de l'égalité. On peut se poser un certain nombre de questions, vous avez entendu les études sur l'espérance de vie en bonne santé. 62,7 ans pour les hommes, mesdames beaucoup plus pour vous, cinq ans de plus. Je m'inquiète plus, en matière de discrimination, parce que c'était, je rappelle, femmes et hommes, mais il y a des choses qui frappent les hommes aussi. Espérance de vie tout court en France d'un ripeur, celui qui ramasse nos ordures ménagères, au jour où on parle d'une retraite à 64 ans, l'espérance de vie d'un ripeur est de 62,1 ans.

Pour terminer, la quinzaine de l'égalité est ce que nous portons tous ensemble, c'est-à-dire l'ensemble des communes, il y en a 20. Moi aussi, je rêve que nous soyons 28, ce serait une très belle chose pour cette manifestation. D'ailleurs, il faudrait que l'on organise les groupes de travail intercommunaux, pour regarder la situation des femmes dans l'ensemble de nos communes. Il n'y a aucune leçon à donner, c'est extrêmement compliqué. On l'a dit tout à l'heure, les femmes ne sont pas suffisamment nombreuses à postuler pour les postes fonctionnels. En ce qui me concerne à Cenon, ma DGS est une femme et sur les quatre postes à responsabilité, il y a deux femmes et deux hommes, mais je dois avouer qu'à un moment donné, c'était le pur du hasard pour les DG, mais pour la DGS, c'est un choix délibéré et je m'en réjouis aujourd'hui.

Je voudrais remercier Sandri

ne DARRIET pour Bordeaux Métropole qui s'occupe de la quinzaine de l'égalité et les équipes de la Ville de Bordeaux et mon collègue Olivier ESCOTS à Bordeaux, ainsi que les 20 communes. On était 13, nous sommes 20 aujourd'hui, et je l'espère 28 la prochaine fois, avec un nombre de manifestations et de diversités qui n'a jamais été aussi riche et qui prouve l'intérêt que vous portez à cela, je m'en réjouis, parce que le travail de la Bordeaux Métropole, c'est à l'intérieur, mais c'est aussi ce que l'on peut porter à l'extérieur et de ce point de vue, la quinzaine de l'égalité est une vraie réussite. Et puis comme on aime bien les citations, j'en aurai une aussi, elle vient non pas de François MITTERRAND que nous apprécions tous, enfin en tout cas moi, mais de Simone VEIL : « Ma revendication en tant que femme, c'est que ma différence soit prise en compte, que je ne sois pas contrainte de m'adapter au modèle masculin ». Merci mes chers collègues. Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

Communication effectuée

On passe à la délibération suivante.

M. Alexandre RUBIO : Affaire n°79 dans la délégation de Madame BLOCH, il s'agit de la concession de service public relative au stade nautique métropolitain de Mérignac, l'avenant n° 2.

Mme BLOCH

(n°79) Concession de service public relative au stade nautique métropolitain à Mérignac - Avenant n° 2 - Décision - Autorisation et signature

Madame Brigitte BLOCH présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PESCINA.

M. Jérôme PESCINA : Oui, merci Monsieur le Président. Il est heureux de connaître l'ouverture du stade nautique métropolitain de Mérignac par votre intermédiaire, équipement qui permettra un meilleur accueil des habitants. Heureux aussi d'entrevoir une issue favorable du moins transitoire, face à l'action judiciaire menée par des riverains, contre des nuisances potentielles que pourraient produire les équipements extérieurs. Cependant, cette ouverture anticipée sur le jugement au fond, peut nous questionner sur la sécurisation juridique de la structure. Sécurisation budgétaire également pour notre établissement public vis-à-vis d'une concession de service public, mis à mal par des retards induits et subis. Nous profitons de cette délibération proposant par avenant un volet financier pour vous demander de nous préciser si les intérêts de la Métropole sont bien défendus et que le glissement financier est bien étudié, puisque l'impact est déjà connu à plus d'un million d'euros. Cependant, ce volet ne nous avait pas été présenté en commission.

Par ailleurs, sur le fonctionnement de l'équipement, l'intérêt métropolitain défini en 2016, doit désormais se mettre en application. Au-delà de l'ouverture aux habitants de la Métropole, cela doit aussi être le cas pour l'accueil des scolaires d'autres communes que Mérignac. En tout cas, je le souhaite notamment pour les scolaires martignassais aujourd'hui privés de possibilité d'apprentissage de la natation, puisque pas d'équipement sur notre commune. Je vous l'ai demandé Monsieur le Président, or à ce jour le projet pédagogique natation scolaire de l'équipement est toujours en cours d'élaboration, entre l'Éducation nationale et l'UCPA (Union

nationale des centres sportifs de plein air) et ne semble prévoir que des créneaux pour les scolaires méridionaux. Pouvez-vous nous confirmer Monsieur le Président l'intérêt métropolitain sur ce point des scolaires ? Je vous remercie.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Je vous remercie de vos questions. La sécurisation juridique, elle est toujours incertaine tant que le Tribunal ne s'est pas prononcé. En fait, c'est assez complexe, il y a deux terrains. Il y a le terrain du permis de construire où le Juge des référés a suspendu les travaux liés au permis de construire, ce qui fait qu'évidemment, sur ce terrain-là, on ne va pas ouvrir.

Il y a l'autre terrain des équipements qui reçoivent du public, les ERP (Établissements recevant du public) qui a un droit distinct. D'un côté, c'est le droit de l'urbanisme, de l'autre côté c'est un autre droit qui s'applique, le droit de la construction. Sur ce terrain-là, on a eu l'autorisation de Madame la Préfète pour faire une commission de sécurité, c'est elle qui l'a dépêchée. Il y a eu deux commissions de sécurité et nous avons eu un avis favorable. C'est sur ce terrain-là, que j'ai pris un arrêté d'ouverture du stade nautique. Après, je ne sais pas si les riverains feront un recours, pour l'instant ce n'est pas le cas. C'est certainement le Juge des référés qui sera saisi, mais je ne sais pas quelle sera sa décision. En tout cas, si on ne fait pas cela, on aura des délais très importants. Au moins, le plus simple, ce serait quatre-cinq mois après le Conseil d'État qui est appelé à statuer sur le bien-fondé de la suspension des travaux et deux ans pour la Cour administrative d'appel qui est appelée à statuer sur la nécessité d'avoir une enquête sur l'impact du stade nautique. Plutôt que d'attendre quand même ces délais très importants, je crois qu'il fallait prendre le risque car vous voyez d'ailleurs que plus on attend plus les coûts sont importants, plus le manque à gagner pour l'exploitant l'UCPA est évidemment substantiel. Oui, bien sûr que les intérêts de la Métropole sont défendus. Ils sont d'ailleurs défendus dans cette maison même, qui a pris son propre avocat alors que la Ville de Mérignac a pris également son avocat. À la fois dans le contentieux, on préserve les intérêts de la Métropole et puis évidemment, sur la question des scolaires, on tiendra aussi les engagements qui ont été pris.

Y a-t-il d'autres observations ? Non, je passe au vote.

100 votants, 92 pour, 8 abstentions. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Madame AMOUROUX,
Monsieur BAGATE, Madame
LOUNICI, Monsieur MORETTI,
Monsieur MORISSET, Madame
PAVONE, Monsieur POUTOU,
Madame SABOURET

Je vous en remercie. Délibération suivante.

M. Alexandre RUBIO : Nous arrivons à la délibération 8 qui a été regroupée en cours de route. Il nous faut malgré tout la voter sans débat. Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord, il faudrait la mettre aux voix, elle concerne Arc-en-Rêve et la subvention de fonctionnement 2023.

Mme BOST

(n°8) Arc-en-Rêve - Subvention de fonctionnement 2023 - Convention - Décision – Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Certaines personnes n'ont pas voté, sans doute pour des raisons de conflit d'intérêts.

91 votants, 89 pour, 2 abstentions. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur RAYNAL
Ne prend pas part au vote : Monsieur
ANZIANI

On passe à la délibération suivante.

M. Alexandre RUBIO : Nous arrivons donc à la délibération n°20, dans la délégation **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH** qui concerne une convention avec la société anonyme Aéroport de Bordeaux Mérignac portant sur les conditions et modalités d'exploitation du tramway et des bus express sur le domaine public aéroportuaire.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°20) Convention avec la Société anonyme Aéroport de Bordeaux Mérignac (SA ADBM) portant sur les conditions et modalités d'exploitation du tramway et du bus express sur le domaine public aéroportuaire - Décision – Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur DUPRAT**.

M. Christophe DUPRAT : **Monsieur le Président**, mes chers collègues, je me limiterai, bien sûr, à la délibération et je n'irai pas au-delà. Simplement pour rappeler à la société anonyme Aéroport de Bordeaux Mérignac, qu'au vu des investissements énormes qui sont effectués en faveur de la desserte de l'aéroport, j'espère que la signalétique du tramway et du bus express, soit beaucoup plus explicite que ce qu'elle n'est aujourd'hui. Aujourd'hui, la Lianes 1 à la sortie de l'aéroport n'est pas suffisamment indiquée par contre nous sommes surinformés sur la navette. Je me bats depuis plusieurs années pour essayer de le faire comprendre à la Direction de l'aéroport. J'avoue que je n'y parviens pas. J'ai évoqué brièvement l'autre matin avec le Directeur ce sujet-là. « Bien sûr », répond-il toujours. Aussi bien pour le bus express, dont je souligne au passage les grands aménagements de qualité qui ont été faits pour rejoindre l'aéroport, plus ce tramway, on est à plusieurs dizaines de millions d'euros, cela nécessite quand même que l'on soit bien fléché, pour que naturellement les gens aillent vers les transports collectifs.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci.

Mme Daphnée GAUSSENS : Merci, **Monsieur le Président**. Cette convention fait référence parmi d'autres items à la sûreté sur le domaine public aéroportuaire et vous en conviendrez de l'importance de ce sujet. S'agissant d'un élément aussi sensible que la sécurité, il n'est pas possible de se satisfaire du texte proposé, à savoir anticiper les risques d'actions illicites ou à fort impact médiatique. Cette rédaction nous paraît trop édulcorée, plus ou moins vide de sens, et en toute hypothèse, très éloignée du texte d'origine qui avait été présenté lors de la commission mobilité. Nommons clairement les choses et voici la proposition de texte que nous

vous formulons : « Prendre toutes les mesures en termes d'équipements, dispositifs et actions pour prévenir au maximum des attaques terroristes ». Serait-il possible ainsi d'adopter cette formulation avant de procéder au vote ? Je vous remercie.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. De toute façon, n'oubliez pas que la sécurité de l'aéroport ne dépend pas de nous, mais elle dépend de l'État, et que l'État évidemment prend des mesures. Madame la Préfète, et j'imagine le nouveau Préfet, est très sensible à la question de la sécurité de l'aéroport qui mérite effectivement beaucoup d'attention.

Monsieur le Rapporteur.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci, Monsieur le Président. Concernant le point de la signalétique, tout à fait d'accord. On va ré-insister auprès de Monsieur le Directeur actuel, mais je pense qu'il est très sensibilisé. On espère tous qu'il y aura une augmentation d'amélioration significative de la signalétique dans l'aéroport pour les transports en commun de la Métropole, étant donné les enjeux financiers qui sont les nôtres.

Sur le deuxième point, on est tous évidemment très sensibles à la sécurité de l'aéroport, et je ne pense pas que ce soit la formulation qui va changer le niveau d'investissement de la Police nationale. Comme l'a rappelé le Président, ce n'est pas la Métropole qui est garante de la sécurité. Nous, nous sommes garants du bon fonctionnement du matériel roulant et des transports en commun.

Évidemment, on est tous d'accord pour que l'on ne souhaite pas d'attentat sur l'aéroport, que l'aéroport puisse fonctionner sereinement.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

99 votants : 97 pour, 2 abstentions. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
ANZIANI**

Délibération suivante.

M. Alexandre RUBIO : Affaire n°22, toujours dans la délégation de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH concernant une convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et La Fabrique des mobilités, un sujet de « Mon compte Mobilité ».

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°22) Convention de partenariat Bordeaux-Métropole/La Fabrique des mobilités "Mon compte Mobilité" - Décision – Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Je vais expliquer rapidement pourquoi je vais voter contre. Justement, c'est par rapport à cette normalisation par rapport au niveau national, je crois qu'il doit mesurer quelles sont les intentions qu'il y a derrière le Gouvernement, et encore un peu au-dessus, l'Europe avec cette standardisation. Quelque part on rentre dans ce que l'on appelle le Pass

numérique, qui est géré aujourd'hui par certaines entreprises, dont on a déjà peut-être eu l'occasion d'avoir la sensibilité. C'est l'entreprise ATOS au niveau européen. On le sait, elle avait été formée par un des commissaires actuels européens, Monsieur BRETON. Derrière tout cela, il y a toute une logique à essayer d'amener les choses justement pour le contrôle, le contrôle, le contrôle. Je mets un bémol par rapport à cela, parce qu'en fait, tout doucement on transite d'une donnée que l'on aurait ici locale, avec ce que l'on retrouve au niveau de cet esprit de rendre le déplacement conditionné à un statut. Là, cela peut être le carbone, cela peut être encore demain autre chose, comme le statut civique. Pour nous, enfin, il me semble, cela fait partie du débat collectif que l'on voit aujourd'hui dans le mouvement de la liberté. Tant que l'on n'a pas la gouvernance citoyenne de toute la maîtrise du numérique, et justement c'est là tout un enjeu majeur qui est de redonner le pouvoir réellement aux citoyens, cela passe évidemment sur la gouvernance, et tant que l'on n'a pas cette maîtrise, évidemment les grandes entreprises du Big data se servent de toutes ces données numériques, et encore dernièrement on a eu les exemples comme quoi Monsieur Bill GATES a la maîtrise du côté Éducation nationale ou du côté de la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie). On est sur cette problématique-là qui, au niveau national, nous échappe, et nous ici, en fait, on joue le rôle de relais pour cette transition. Je mets un bémol vis-à-vis de cela, parce qu'en fin de compte, tant que l'on ne maîtrise pas ce qui se passe en amont, encore une fois, on perd ce pouvoir local ici de maîtriser la donnée. Je tiens à souligner cet aspect-là qui me semble prépondérant sur l'avenir de la société, et en particulier la jeunesse qui ne verra pas finalement de différence à montrer son QR-code vert pour arriver à accéder dans un tram, mais demain, il sera peut-être rouge, parce qu'il n'a pas eu ce fameux statut, et le statut, il pose problème. Encore une fois, je suis dans la vigilance.
Merci de votre compréhension.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de parole.
Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci. C'est pour que les différents outils numériques des agglomérations qui assurent la gestion de la mobilité puissent communiquer, pour qu'un abonnement puisse fonctionner d'une agglomération à l'autre à terme pour simplifier les mobilités. Ce n'est pas du tout le contrôle social numérique tel qu'il existe en Chine, par exemple. Cela n'a strictement rien à voir.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : On passe au vote.
103 votants, 98 pour, 5 abstentions, 0 contre. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur FLORIAN,
Madame LOUNICI, Monsieur
MANGON, Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Délibération suivante.

M. Alexandre RUBIO : Affaire n°4 dans la délégation de Monsieur ROSSIGNOL-PUECH concernant le CEREMA (Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et l'adhésion de Bordeaux Métropole en lien avec la réforme de la loi 3DS.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°24) CEREMA - Réforme loi 3Ds - Adhésion de Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Très rapidement, Monsieur le Président, seulement pour préciser que le CEREMA est un service très efficace. Nous y avons eu recours souvent lors d'expérimentations. Ils sont toujours de très bons conseils, et ce sont de grands spécialistes. J'avais expérimenté la première voie à chaussée centrale banalisée. Ils étaient présents sur le terrain et nous avaient apporté des informations, et je dois dire que la signature d'une convention est une bonne chose. C'est ce que l'on pourrait appeler une assistance à maîtrise d'ouvrage intelligente.

M. Philippe POUTOU : La 23 a été sautée ?

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH (hors micro) : Elle est regroupée.

M. Philippe POUTOU : Pas eu de vote là-dessus ?

M. Alexandre RUBIO : La 23 a été regroupée. Elle a été votée dans le premier wagon des délibérations.

M. Philippe POUTOU : Nous allons rectifier. Sur la délibération 24, sur la CEREMA, on vote pour. C'était pour dire rapidement que l'idée de se coordonner, de partager des réflexions, et tout cela, on est pour. Le petit bémol que l'on met, c'est sur la liste des axes de réflexion. C'est accès évidemment sur la mobilité et sur les transports, mais à notre avis, il manque une réflexion sur l'aménagement du territoire. Ce n'est pas la première fois qu'on le dit, mais quand on discute de mobilité et transport et tous les problèmes qu'il y a autour de cela, cela pose le problème aussi de la concentration d'une population sur une surface relativement réduite qu'est la Métropole. Cela suppose quand même aussi ces réflexions-là, de comment on peut remettre de l'activité, du commerce et de la vie, ailleurs que dans la Métropole. Ce qui permettrait certainement de soulager les problèmes de transport et de mobilité. Il y a cette réflexion-là qui nous semble manquer, qui n'est pas listée, mais peut-être qu'elle est quelque part ailleurs, et pas dans le rapport.

Puis, l'autre réflexion qui nous semble manquer aussi, c'est la réflexion sur le développement des services publics des transports et même y compris la gratuité des transports collectifs. Ce sont des choses qui sont très importantes pour nous dans les éléments de réflexion sur les politiques à mener pour répondre à tous les problèmes auxquels on est confronté. Mais sinon, on vote pour cette idée de profiter des réflexions d'organismes, puisque j'ai lu dans le rapport, c'est une quasi régie. Donc, il y a des rapports qui sembleraient plutôt sains.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MARI.

M. Stéphane MARI : Monsieur le Président, chers collègues. Nous nous réjouissons de cette adhésion au CEREMA. Pour rappel, le CEREMA Sud-ouest assure le rôle de gestionnaire du modèle multi-partenarial des déplacements conventionnés entre l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde et Bordeaux Métropole. Nouvelle convention que nous avons votée au Conseil de novembre 2022. Ce modèle MMM (Modèle de marketing mix) est un élément essentiel de connaissance et de partage, quant à la mobilité des Girondins et le transit sur notre territoire.

Aujourd'hui, nous avons le dossier de la ZFE-m (Zone à Faibles Émissions Mobilité) sur la table. Concernant ce dossier, nous estimons qu'une mobilisation conjointe doit s'effectuer entre l'État et les collectivités, en particulier le Département de la Gironde, car la ZFE est un sujet qui se joue à cette échelle.

Cependant, des études de circulation sont nécessaires pour connaître la part de véhicules roulant dans la Métropole impactée et non pas seulement les chiffres statistiques sur la répartition des étiquettes critères dans le Département. Nous avons besoin urgemment de données factuelles de ces flux, afin d'avoir un plan d'actions adaptés.

Notre groupe vous fait donc la demande de saisir le CEREMA pour diligenter cette étude. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur GARRIGUES**.

M. Guillaume GARRIGUES : Merci, **Monsieur le Président**. Une remarque pour informer tous les collègues peut-être de ce qui sous-tend ce projet de loi, parce qu'effectivement on travaille de longue date avec le CEREMA. C'est une institution extrêmement professionnelle, mais qui subit depuis plusieurs années des coupes budgétaires extrêmement importantes de l'État. Il y a eu des démissions.

Le Président du CEREMA qui était un élu local, a démissionné d'ailleurs par le passé, en contestation de cela. Donc, ne soyons pas non plus naïfs.

Cette disposition a clairement été ajoutée dans le projet de loi, pour renflouer le CEREMA et pour que les collectivités aussi compensent les manques de l'État et les diminutions budgétaires attribuées au CEREMA. Même si c'est très bien, cela va nous permettre en termes de marchés publics de fluidifier les choses avec un système de quasi régie, puisque l'on en sera membre. Mais ne soyons pas non plus naïfs, il s'agit ici de compenser, de pallier les coupes budgétaires de l'État à l'égard de ce très bel établissement public tout comme c'est le cas pour d'autres établissements publics pour lesquels les collectivités sont de plus en plus appelées à financer des projets, alors même que c'était initialement de la compétence de l'État.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur le Rapporteur**.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Merci pour le CEREMA et pour vos interventions. Il y a bien un bilan, un volet aménagement dans les possibilités de partenariat avec le CEREMA, mais il n'est pas le seul organisme. Aussi nous pouvons travailler, par exemple, avec l'A'Urba, pour l'aspect planification.

Concernant les difficultés financières du CEREMA, j'en suis bien conscient et ce n'est pas la cotisation annuelle de Bordeaux Métropole de 2 000 euros qui va régler le problème. En effet, c'est plutôt parlementaire. Donc, merci au CEREMA.

Concernant la ZFE et votre souhait d'avoir des modélisations fines, si j'ai bien compris, de report de trafic en fonction des vignettes, c'est cela, et non pas simplement la répartition statistique des vignettes par communes et sur l'agglomération, c'est en cours.

Il y a eu des simulations, et d'ailleurs c'est une des raisons pour lesquelles la rocade n'est pas incluse dans la ZFE, puisque si cela avait été le cas, il y aurait eu des reports très forts de circulation dans les communes adjacentes à la rocade de véhicules qui n'auraient pu prendre

cette rocade parce que critères 4 ou 5 quatre ou au-delà. De plus, cela aurait aussi posé d'énormes problèmes de contrôle. Des études de circulation qui sont en cours et ce n'est pas extrêmement déterminant d'ailleurs.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

102 votants, 102 pour. Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité, et je vous en remercie.

Unanimité

M. Alexandre RUBIO : Affaire n°27, toujours dans la délégation de **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH** concernant la loi d'orientation des mobilités et la création d'un Comité des partenaires de la mobilité.

M. ROSSIGNOL-PUECH

(n°27) Loi d'orientation des mobilités - Création d'un Comité des partenaires de la mobilité - Décision – Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Je vais voter pour cette délibération. Simplement, j'aimerais une petite clarification, parce que je pense que cela fait partie de l'éducation populaire qui est nécessaire aujourd'hui dans la société. C'est de bien comprendre la notion de tirage au sort, parce que là, ce n'est pas très clair dans la délibération. C'est-à-dire qu'il y a deux notions dans le tirage au sort, soit vous tirez au sort des gens au hasard, et après, vous leur demandez qu'ils soient volontaires, soit vous demandez à des gens d'être volontaires, et après, vous les tirez au sort. Et cela, ce n'est pas du tout la même notion, et c'est important de le savoir, puisque la seconde solution favorise l'entrisme du lobby, et entre autres on se retrouve parfois avec des gens tirés au sort, mais ils sont à 80 % complètement avec des conflits d'intérêt. Donc, si vous pouviez clarifier cela, je pense que c'est important.

Clément ROSSIGNOL-PUECH : Je n'ai pas la réponse, pour être tout à fait honnête. Je pense qu'il s'agit de la première solution, c'est-à-dire un tirage au sort et ensuite une demande de volontariat des habitants, plutôt qu'un appel pour après tirer au sort, puisqu'il y a déjà un collège associatif où on fait un appel.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote. Pour l'instant, j'ai 9 personnes qui n'ont pas voté. Je n'en ai plus que 5. On va clore le vote.

99 votants maintenant, 1 abstention. La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

Délibération suivante.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : **Madame BOST**.

M. Alexandre RUBIO : La prochaine délibération va appeler à l'organisation d'une désignation des membres des représentants de Bordeaux Métropole au sein de SEM Route des Lasers. Il va nous falloir organiser donc un scrutin.

Mme BOST

(n°30) SEML Route des Lasers - Désignation des représentants de Bordeaux Métropole aux instances - Décision – Approbation

Madame Christine BOST présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Oui, il y a plusieurs candidatures. On organise le vote. On va dérouler quand même l'ordre du jour pendant ce temps-là.

Oui, **Monsieur BOBET**.

M. Patrick BOBET : Merci Président. Simplement pour confirmer que je suis candidat. C'est un sujet qui me passionne et je pense que je peux tout à fait représenter la Métropole avec enthousiasme, efficacité et j'espère un peu de compétence. Voilà tout simplement pour être très clair par rapport à certains autres candidats éventuellement.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Laurent GUILLEMIN : Je suis également candidat, Monsieur le Président, avec un enthousiasme évidemment qui n'est pas à exprimer. Merci, Monsieur BOBET, c'est très élégant comme entrée en matière.

M. Alexandre RUBIO : Il va nous falloir trois scrutateurs pour l'organisation de ce vote, s'ils en sont d'accord. J'appelle Jérôme PEScina, Amandine BETES et Fannie LE BOULANGER. Avec enthousiasme, bien sûr.

À noter, avant que le vote ne démarre qu'il y a des départs de certains de nos collègues membres du CA (Conseil d'administration) de la SEM, notamment Monsieur RAYNAL et DELPEYRAT qui ne pourront pas prendre vote et Monsieur SALLABERRY pour raisons personnelles.

Les élus sont invités à voter à bulletin secret pendant le déroulement du conseil.

M. Alexandre RUBIO : Le temps que le vote s'organise, on passe à la délibération suivante dans la délégation de Monsieur DELPEYRAT, l'affaire n°33 qui concerne l'office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole, une subvention de fonctionnement. Une délibération qui va nous être rapportée par Madame FERREIRA.

Je précise que nous avons là aussi des départs au sujet de ce vote. Les membres du CA : Madame Géraldine AMOUROUX, Michel LABARDIN, Fabien ROBERT, Béatrice SABOURET, Emmanuel SALLABERRY, Camille CHOPLIN, Brigitte BLOCH, Céline PAPIN, Nadia SAADI, Jean TOUZEAU, Frédéric GIRAUD, Bruno FARÉNIAX, Josiane CAMBON et Anne FAHMY.

M. DELPEYRAT

(n°33) Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM) - Subvention de fonctionnement 2023 - Convention - Décision – Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite la parole ? Monsieur BOBET.
S'il vous plaît, un peu de silence.

Patrick BOBET : Oui, merci Président. Ce sera très bref. Simplement nous rappeler que cette subvention correspond à ce que l'on a voté il y a déjà quelque temps sur le plan de subvention sur cinq ans sur l'office de tourisme. Je crois qu'il y a un bon travail qui a été fait sur le plan de ce tourisme durable. La preuve, c'est que Bordeaux a reçu le Prix de capitale européenne du tourisme durable en 2022. Donc, c'est un très bon travail et effectivement la fréquentation a retrouvé sa vitesse de croisière, cela, c'est une très bonne chose.

Je crois aussi que l'Office du tourisme a su anticiper tout à fait la transition énergétique avec le recrutement de deux chargés de mission, qui était prévu dans la feuille de route, cela, nous le savons, et cela permet cet accompagnement tout à fait efficace et très concret.

Merci de faire un peu plus de bruit, cela va encore plus simple pour tout le monde comme cela de la filière.
J'arrête ici Monsieur le Président, cela suffit.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Très brièvement, puisque la concentration se dégrade assez vite. On vote contre cette délibération. On a l'impression à la lecture de cela, que l'on est en désaccord important avec la philosophie, je ne sais pas comment dire, si c'est la philosophie, si c'est l'idéologie, qui est portée par cette délibération. On n'est pas du tout dans cette idée d'attractivité de la ville. On ne voit pas cela comme cela. On n'est pas du tout dans l'idée d'un tourisme de masse, dont on sait de plus en plus quand même que cela pose des problèmes environnementaux, même si évidemment quand on lit la délibération, on voit bien qu'il y a un effort qui a été fait pour montrer que c'était aussi un tourisme vert, un tourisme qui a été préoccupé par l'environnement. Mais ceci dit, cela ne change pas quand on parle attractivité et tourisme de masse, cela pose des problèmes.

On sait aussi que cela pose des problèmes du côté du logement, parce qu'une partie du parc logement est dédiée au tourisme, et cela, on sait que cela a des conséquences négatives sur la possibilité de se loger pour une partie de la population, et puis aussi cette idée que l'on est toujours opposé à l'accostage des paquebots de croisière. On est contre ce tourisme-là qui est polluant, et puis même d'un point de vue social, pour nous, ce n'est pas acceptable.

Donc, c'est pour toutes ces raisons-là que l'on vote contre la délibération, c'est-à-dire des désaccords de fond sur la façon de voir le tourisme dans la Ville et dans la Métropole.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Madame la Rapporteuse.

Mme Véronique FERREIRA : Rapidement, pour saluer les propos de Monsieur BOBET sur toute la reconnaissance touristique qui a été faite sur Bordeaux Métropole et sur tous les efforts qui ont été faits. Je répète, cette délibération est l'application de l'accord-cadre. Je conteste tout à fait le terme de tourisme de masse qui a été utilisé par Monsieur POUTOU il y a quelques instants. Quand on lit bien la délibération, on se rend compte qu'effectivement le but du jeu est d'être dans du tourisme de qualité.

Si je peux me permettre juste une remarque personnelle, cela m'arrive de temps en temps d'oser quitter la ville où j'habite pour aller en vacances, un week-end, deux, trois jours, soyons fous, une semaine ailleurs. J'espère que je ne suis pas la seule à avoir la possibilité de temps

en temps de pouvoir partir et que ceux qui ont envie de découvrir Bordeaux et ses environs pendant un, deux, trois jours, une semaine, je suis ravie que l'on puisse les accueillir.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote. Il manque 6 votants. Certains sont peut-être en train de voter. Je peux quand même donner le résultat du vote, parce qu'il n'y a pas d'ambiguïté.

94 votants, 86 pour, 1 abstention, 1 contre. Il y a deux conflits d'intérêts et quatre personnes qui ne prennent pas part au vote. Donc, la délibération est adoptée.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Madame ZAMBON, Madame AMOUROUX, Madame CHOPLIN, Madame FAHMY, Monsieur FARENIAUX, Monsieur GIRO, Monsieur LABARDIN, Monsieur ROBERT, Madame SAADI, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY

M. Alexandre RUBIO : Nous arrivons à la délibération n°52, dans la délégation de Madame FERREIRA qui concerne le service départemental d'incendie et de secours de la Gironde et la participation volontaire de Bordeaux Métropole pour les exercices 2023 et 2024.

À noter le départ de nos collègues membres du CA du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), à savoir Christophe DUPRAT, Alexandre RUBIO, Frédéric GIRAUD, Olivier CAZAUX, Jean-François ÉGRON, Bruno FARÉNIAUX, Maxime GHESQUIÈRE, Alain CAZABONNE, Nathalie LACUEY, Géraldine AMOUROUX et Marie RÉCALDE.

Mme FERREIRA

(n°52) Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde - participation volontaire de Bordeaux Métropole pour les exercices 2023 et 2024 - Décision – Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Merci, **Monsieur le Président**. Je vais voter pour cette délibération. Cela répond aussi à une des questions de **Monsieur POUTOU** tout à l'heure par rapport aux moyens que l'on met en face, par rapport à un Budget primitif. Donc quelque part on voit qu'il y a un engagement à soutenir cette filière.

Ce qui me semble intéressant dans cette délibération, c'est noter que tout le monde a peur de l'incendie, de ce qui peut arriver encore plus avec ces phénomènes de sécheresse. Je crois que l'on ne mesure peut-être pas encore assez le fait qu'il y a un désengagement fort de l'État parce que là, on est sur des seuils à 66 millions d'euros obligatoires, si je me souviens bien de la délibération, et que l'on complète par 1,5 million. Il faut le savoir. Je pense que dans la

logique de la peur, aujourd'hui le Gouvernement dépensait encore dernièrement pour les tests RT PCR 23 millions d'euros par mois, de mémoire, et je trouve qu'on se rend bien compte que quelque part on a une politique qui ne soutient pas du tout justement, je dirais, presque ces fonctions régaliennes du secours aux personnes et aux biens entre autres. Donc, je trouve cela scandaleux que le Gouvernement se désengage de ce moyen essentiel à la vie sur notre territoire. Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous votons pour cette délibération. Une petite remarque ou deux. La subvention, c'est 1,5 million d'euros. Donc, à comparer, je ne sais pas si c'est judicieux de comparer, mais cela peut être un élément de discussion, c'était 3,7 millions pour la délibération sur le tourisme. Je sais bien qu'il n'y a pas de nuance chez Véronique FERREIRA, c'est soit on est pour, soit on est contre le tourisme. Nous, on critique la façon de voir le tourisme. Quand on compare les deux subventions, on peut se poser des questions, parce que l'on peut penser que justement et ce n'est pas forcément si éloigné que cela de la question du tourisme, c'est : « Est-ce qu'il y a un plan d'action qui est à la hauteur des problèmes qui ont été posés, suite aux incendies cet été ? ». 1,5 million, c'est un effort certainement. Je ne sais pas si c'est beaucoup plus que la dernière fois, mais on sait que les pompiers, que les services d'incendie avaient posé les problèmes de manière assez urgente d'un manque de moyens. Alors, il a été fait référence au désengagement ou en tout cas au peu d'appui de la part de l'État, mais est-ce que cette subvention répond au moins en partie aux exigences qui étaient portées par les pompiers et le service incendie, en montrant la difficulté qu'il y avait d'agir. En effet, on peut penser, en tout cas c'est ce qui est dit, c'est que les étés vont être de plus en plus compliqués de ce point de vue-là. Donc, il y a vraiment besoin de mettre en place ou de renforcer un service public, qui puisse aussi encore une fois répondre aux problèmes qui vont être posés. Là, ce sont plutôt des questions. Nous, on vote pour quand même, bien sûr.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci.

Mme Véronique FERREIRA : Nous n'allons pas jouer sur une bataille de chiffres parce que la délibération représente 1,5 million, laquelle additionnée à la contribution obligatoire, représente 68,5 millions.

S'agissant du SDIS, il y a deux façons globales : une augmentation de 6 %, comme Monsieur MORISSET a relevé, et comme je crois je l'avais dit lors de ma très longue présentation de 25 minutes du budget ce matin.

Par ailleurs, bien évidemment, le SDIS a été énormément sollicité. Il y a eu des questions sur l'emploi humain, sur la question du matériel utilisé et l'idée justement de l'augmentation de la contribution volontaire qui, elle est systématiquement pérenne et hors convention, est de répondre aux besoins qui ont été soulignés par le SDIS, que je pense, nous souhaitons tous.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote. 4 personnes n'ont pas à voter. Si vous voulez voter, faites-le tout de suite. Le vote est clos.

97 votants, 93 pour, 5 ne prennent pas part au vote. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Monsieur
EGRON, Monsieur RUBIO, Madame
AMOUROUX, Monsieur CAZABONNE,
Monsieur CAZAUX, Monsieur**

**DUPRAT, Monsieur FARENIAUX,
Monsieur GHESQUIERE, Monsieur
GIRO, Madame LACUEY, Madame
RECALDE**

Délibération suivante.

M. Alexandre RUBIO : Point n°56 dans la délégation de Monsieur ÉGRON, il s'agit d'une délibération concernant l'ajustement des effectifs de Bordeaux Métropole.

M. EGRON

(n°56) Ajustements des effectifs de Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Pas de demande de parole ? Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Monsieur ÉGRON a raison d'être bref dans la présentation, parce que cela devient une tradition. C'est moi qui dégroupes. Je suis un peu le seul à dégroupes, je pense, cette délibération. Donc, c'est vrai que si c'est pour redire la même chose, quel intérêt cela a de redire la même chose ? C'est vrai que l'on peut se poser la question, mais c'est un peu défaut peut-être de syndicalistes ou quand on se battait contre Ford, tous les mois en CE (Comité d'entreprise) on reposait les mêmes questions sur les emplois, parce que c'était une manière pour nous d'insister. Et je fais à peu près la même chose pour exprimer un désaccord que je répète volontairement, que l'on répète volontairement, sur la question de la contractualisation, même si vous l'expliquez en disant : « Il n'y a pas le choix. C'est difficile de recruter, et puis dans l'urgence, on est obligé de faire cela ». Nous pensons que malheureusement cela correspond à un phénomène de précarisation y compris dans les services publics depuis de longues années. On répète notre opposition à cela, et puis, on répète aussi que cela manque d'envergure, en tout cas d'ambition, au niveau d'un plan de recrutement qui permettrait à la fois de répondre évidemment aux besoins de la population, mais à côté de cela aussi, cela peut être discuté par ailleurs, de soulager les conditions de travail du personnel, parce que même si vous pensez en tant que DRH de la Métropole que les choses se passent bien et que le dialogue social est bon, il y a aussi, on l'entend quand même, de grosses difficultés. Il y a une véritable souffrance, il y a une situation qui est difficile et qui est liée à des effectifs insuffisants. Puis, ce qui va avec aussi, c'est la question d'une forme de sous-traitance qui se développe, d'une forme de privatisation de certains services qui avancent. C'est vrai que dans tout cela, cela devient des choses compliquées et que l'on ne partage pas, et on préfère rappeler que ces choses-là sont aussi à discuter, en tout cas pour nous à dénoncer.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur le Rapporteur.

M. Jean-François ÉGRON : Merci, Monsieur POUTOU de conserver cette tradition entre nous et mes réponses seront identiques. En premier lieu je ne tiens à préciser que je ne suis pas le DRH, c'est Magalie SABBAH qui est une très, très compétente. J'essaie juste de comprendre les choses. Nous essayons de faire du mieux possible de même que le dialogue social. D'ailleurs, vous avez pu entendre qu'au CST beaucoup de décisions ont été prises unanimement avec les syndicats. Pour vous qui êtes syndicaliste ou ancien syndicaliste, vous apprécierez.

Pour le reste, je n'ai rien d'autre à ajouter, sauf que lorsque c'est possible, c'est un titulaire. Quand cela ne l'est pas, c'est un contractuel, c'est la même chose. À ma connaissance, il n'y a aucune privatisation de services à l'ordre du jour. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

100 votants, 65 pour, 34 abstentions, 1 contre. La délibération est adoptée.

Majorité

**Abstention : Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;
Contre : Monsieur POUTOU**

Délibération suivante.

M. Alexandre RUBIO : Il s'agit du point n°67 dans la délégation de Madame BICHET, une délibération qui concerne l'organisation de la 24e édition des Assises européennes de la transition énergétique.

Mme BICHET

(n°67) Organisation de la 24ème édition des Assises Européennes de la transition énergétique à Bordeaux - Décision – Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Madame BICHET, je suis d'accord avec vous, tout est dans le rapport. Donc, le débat est ouvert, si je comprends bien, vous êtes d'accord avec cela. Je vais m'abstenir sur cette délibération. C'est très simple. Je pense qu'effectivement il y a un besoin

de travailler avec tout le monde, et tout le monde, cela veut dire que pour vraiment s'imprégner de ce qui se passe en ce moment, c'est qu'il y a de plus en plus besoin de remettre en cause les dogmes, bien souvent, j'en ai défendu. Cela me semble prépondérant justement à évoluer. Entre autres, je parle de tout ce qui est climat, en particulier sur la notion de l'affirmation qu'il n'y avait que le carbone qui intervient aujourd'hui pour faire en sorte que tout le monde rentre bien sagement dans cette politique de la mesure de combien on dépense en carbone, par personne et éventuellement par achat. En fait, c'est indirectement la même chose, puisque l'on est suivi en permanence avec cela. Cela veut dire que dans ces assises, je pense qu'il n'y a pas assez d'ouverture à tout ce qui est les gens qui remettent en cause, c'est-à-dire que tout est déjà fermé. Il y a des partenaires. Il y a un gros financement, et je pense que justement on devrait s'enrichir de spécialistes qui divergent, de personnes qui apportent un débat contradictoire. Parce que je pense qu'il y a besoin pour redonner confiance en particulier à toutes ces instances, même celles qui se font de façon aussi presque plurielle avec différents partenaires, je pense qu'il y a besoin de travailler sur les gens qui remettent en cause ce qui est abordé dans ces assises, parce que la transition énergétique, ce n'est pas effectivement que ce que la plupart des partenaires essaient de défendre. Entre autres on retrouve les partenaires habituels de la grande énergie en France et on va chercher un petit peu plus loin parfois, et on se rend compte que de toute façon, ils ont quand même un lien avec les autres. Donc, ce n'est pas toujours très, très ouvert. C'est bien pour cela que j'invite les gens à y participer, et à peut-être poser des débats lors de ces rencontres, parce qu'il me semble que dans le fond, les gens commencent de plus en plus à se rendre compte que le réchauffement climatique n'est pas si évident que cela. Il y a dernièrement, par exemple, de grands records de froid. On n'a jamais vu du - 62° dans tout ce qui est Asie. On a aussi des records de glace qui reviennent aussi bien en Antarctique que sur le Groenland. Donc, il y a des choses sur lesquelles, moi qui étais très, très défenseur en 2015 justement de ce réchauffement climatique, je pense que c'est vraiment à remettre dans le débat pour ne pas se tromper sur la continuité de notre réflexion démocratique qui est avant tout de ne pas simplement croire à des choses, parce qu'elles sont prédéfinies ou du moins imposées par certains marchands, entre autres marchands de carbone, marchands d'« énergie propre ». Alors, on appelle cela décarboné pour certains. Donc, je pense qu'il y a besoin justement d'enrichir et d'ouvrir. C'était ma petite réflexion. Donc, je voterai abstention.

Merci Madame BICHET de votre écoute et des autres d'ailleurs.

M. Pierre HURMIC : Voilà. Monsieur POUTOU, vous avez la parole.

M. Philippe POUTOU : Rapidement, nous votons contre la délibération. Je lis vite fait une petite note de mes camarades. D'abord, on n'aime pas le mot « transition » en fait, transition écologique ou énergétique. Cela nous apparaît un terme qui n'est pas juste ou pas adapté à la situation, vu la gravité des questions environnementales, de la crise climatique. Donc, c'est déjà cela qui me perturbe. On ne pense pas qu'il faut transiter vers une société, notamment le capitalisme respectueux de l'environnement. On n'y croit pas du tout. Je ne pense pas que cela serait une transition, et c'est ce qui quand même ressort de cette délibération-là, puis, de toute façon, la démarche globale que vous avez sur ces questions-là. Le capitalisme vert, pour nous, ce n'est pas une option. Ce n'est pas une possibilité. Pour rappel, le terme de transition existe depuis 20 ans. Ces mesures sur les politiques publiques aussi et pourtant l'éco-site n'a jamais été aussi généralisé. Donc, il paraît inconcevable de mener un événement sur l'énergie, sans y associer aussi un rôle social qui, à notre avis, est incontournable. Ainsi, le rapport aux usagers, aux administrés, aux plus précaires, ne ressort absolument pas dans cette délibération. De plus, ce genre d'événement coûte quand même cher. Cela nous apparaît cher pour nous. C'est 1 140 000 euros qui est noté dans la note, argent qui pourrait sans doute être mis au service d'autres causes des plus démunis, et puis notamment même quitte à rester

dans le même thème sur les questions environnementales, au service de toutes celles et ceux qui en ont le plus besoin.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur POUTOU. Je ne vois pas de nouvelles demandes de prise de parole. Je mets au vote cette délibération.

101 pour, 1 abstention, 1 contre. La délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

Majorité

Abstention : Monsieur MORISSET

Contre : Monsieur POUTOU

M. Alexandre RUBIO : Nous arrivons au point 68, dans la délégation de Madame BICHET concernant les concessions pour le service public de la distribution d'électricité et les comptes rendus annuels des sociétés ENEDIS et EDF pour l'exercice 2021.

Mme BICHET

(n°68) Concessions pour le service public de la distribution d'électricité - Comptes rendus annuels des sociétés Enedis et EDF pour l'exercice 2021 – Présentation

Madame Claudine BICHET présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : C'est bien de le dire. Monsieur FEUGAS a la parole.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, mes chers collègues, ces contrats de concession avec ENEDIS et EDF nous placent au cœur du débat sur les enjeux énergétiques, tant dans sa production que dans sa distribution.

Il est peu de dire que ce sujet fait débat, tant la situation que nous traversons nous place à un carrefour sur des choix de société de première importance, que cela soit d'un point de vue climatique, que de la réponse aux besoins de l'ensemble de la population.

Or, l'ouverture à la concurrence, la déréglementation européenne a mis à mal notre capacité à faire face à ces deux questions. La période que nous vivons montre tous les dégâts que peuvent produire les logiques dictées par le profit. En effet, d'une part nos concitoyens, nos collectivités ont dû faire face à une augmentation stratosphérique de l'énergie et d'autre part, nous avons échappé de peu à un rationnement strict de notre accès à l'électricité.

En ouvrant à la concurrence l'électricité et en obligeant EDF à vendre à bas prix son électricité avec l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique), nos gouvernants et la Commission européenne ont affaibli le potentiel industriel de notre énergéticien, mettant nos centrales en souffrance et laissant les usagers, artisans, petites entreprises, seuls face à la logique du marché.

Aujourd'hui, EDF produit l'électricité à 42 euros, revendue 280 euros par les opérateurs privés, parce que les cours de l'électricité sont indexés sur ceux du gaz. Cette société libérale marche sur la tête ou du moins elle ne répond qu'aux intérêts d'un petit nombre animé seulement par le profit. Il est temps de revenir à une logique de service public. En ce sens, notre établissement a le droit de demander des comptes et d'avoir des exigences, une exigence de qualité de service pour un coût accessible. Cela demande donc aussi que nous ayons une

production énergétique à la hauteur du tournant que nous sommes en train d'opérer. Il nous faut donc développer le mix énergétique que ce soit l'éolien, le solaire, l'hydraulique, les pompes à chaleur pour le bâtiment, pour l'ensemble des besoins. Nous sommes convaincus que nous devons nous appuyer sur le nucléaire pour faire face aux défis. De ce fait, l'avenir de la centrale de Braud-et-Saint-Louis se pose pour notre territoire. Il est de première importance qu'un EPR (Réacteur pressurisé européen) y soit envisagé.

Ces remarques formulées, nous prenons acte de ces comptes rendus.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur FEUGAS. Je ne vois pas d'autres demandes de prise de parole. Il n'y a pas de vote.

Communication effectuée

Je vous indique que le vote pour les représentants à la SEM est terminé. Donc, on va pouvoir procéder au dépouillement. Je vous remercie de bien vouloir commencer ces opérations.

M. Nordine GUENDEZ : Délégation de Madame BOST, dossier n°75 : Groupements d'intérêt public des Grands Projets des Villes (GIP-GPV) – Subvention annuelle – Décision – Autorisation.

Je dois vous informer des départs des membres du CA du GPV Alexandre RUBIO, Jean-François ÉGRON, Jean TOUZEAU, Jean-Jacques PUYOBRAU et Anne LÉPINE.

Mme BOST

(n°75) Groupement d'intérêt public des Grands Projets des Villes (GIP-GPV) - Subvention Annuelle - Décision – Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Merci. Monsieur MORETTI a la parole.

M. Fabrice MORETTI : Merci Monsieur le Président. Cela va être très rapide. Je viens d'écouter Madame BOST nous formuler les raisons pour lesquelles la subvention augmente d'environ 8 %. Seulement, je trouve que c'est moins logique par rapport à ce que vous venez d'expliquer à savoir, un budget prévisionnel présenté en baisse de 30 %.

Madame FERREIRA ce matin nous explique de façon assez simple toutes les difficultés à préparer et à tenir un budget. Cette question a été posée en commission Finance. Il n'y avait pas eu de réponse. Donc, malgré l'explication que vous nous donnez, est-ce que vous pourriez aller un au-delà, pour que tout le monde comprenne pourquoi d'un côté il y a 30 % de demandes de moins et que l'on augmente la subvention de 8 % ? Merci.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Je donne la parole à Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je vais dire rapidement, puisque la délibération concerne le groupement d'intérêt public Rive Droite, mais je voulais rapidement étendre, parce qu'en fait, cela discute de la question emploi, question service public aussi. Donc, je voulais dire deux choses que je ne savais pas trop où caser. J'espère ne pas trop vous embêter, mais c'est la question du service public de La Poste. On n'en parle nulle part dans la délibération. Je pense que c'est un problème, parce que cela fait partie de l'actualité dans l'agglomération. Il y a peut-

être une accélération, on ne sait pas, mais en tout cas, il y a de nombreux bureaux de postes qui sont, soit en train de fermer, soit en train de réduire leurs heures d'ouverture. Vous savez, il y a des mouvements de postiers ou en tout cas ils cherchent à contester tout cela. Il y a ce problème-là et notamment dans les quartiers populaires, là-bas à Pessac, ce n'est pas forcément un quartier populaire, mais je crois qu'il y a les Aubiers qui ne ré-ouvre pas, puis, au Grand Parc à Bordeaux il y a une menace de fermeture. On tenait quand même à signaler cela, et à se poser le problème, parce que l'on ne voit pas beaucoup d'agitation du côté de la Métropole, contre la politique de La Poste. On entend bien que La Poste décide et qu'il n'y a pas forcément un contre-pouvoir du côté des collectivités territoriales, mais le problème peut se poser quand même d'une politique en réponse, en solidarité avec les associations d'usagers et y compris avec les syndicalistes de La Poste. Puis, le problème qui se pose aussi c'est une des réponses possibles c'est quand même de mettre en place des bureaux de Poste municipaux, voir comment toutes ces choses-là peuvent se discuter. En tout cas, cela nous apparaît quand même lié à cette délibération-là dans le sens où les services publics de proximité, c'est important. Cela correspond *a priori* à la préoccupation qui est défendue dans la délibération. Cela, c'est un point.

L'autre point, c'est la question de l'emploi. C'est plus général, mais là aussi, on voulait poser le problème ou la question sur une usine qui est menacée de fermeture. Ce n'est pas Rive Droite, c'est Rive Gauche, et c'est à Blanquefort. Cela concerne de très près Véronique FERREIRA, mais pas qu'elle évidemment. On en avait discuté avec Alain ANZIANI il n'y a pas longtemps sur l'idée d'une réunion pour discuter aussi d'une stratégie du côté des collectivités territoriales, pour essayer d'empêcher ce qui apparaît comme quelque chose d'écrit ou en tout cas cela va mal finir cette histoire-là si on n'intervient pas avant ou si on ne se pose pas le problème de comment les collectivités territoriales en lien avec l'État, mais l'État n'est visiblement pas très acteur de tout cela, mais comment on peut empêcher des scénarios catastrophe. *A priori*, il y a une réunion qui est prévue avec Alain ANZIANI et quelques-uns des élus et y compris, évidemment, en lien avec les syndicats de l'usine. C'était pour parler de cela, parce que cela fait partie de l'actualité sociale dans l'agglomération et c'est quand même bien que cela apparaisse, que cela se discute dans le Conseil métropolitain. C'étaient les deux problèmes que l'on voulait poser.

Puis, sur l'emploi globalement aussi, on a un problème avec les appels à projets, avec ce genre de façon de faire les choses parce que l'on pense que les collectivités territoriales ont les moyens d'agir un peu plus directement sur l'emploi, notamment encore une fois en recrutant dans les divers services, parce que l'on sait qu'en plus, cela correspond à des choses qui sont nécessaires de renforcer les services publics de proximité un peu partout.

C'était pour faire ces remarques-là. On s'abstient sur cette délibération.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame la Rapporteuse.

Mme Christine BOST : Pour répondre à Monsieur MORETTI la baisse globale du budget du GPV (Grand projet de ville), est liée à la baisse d'un certain nombre d'actions qui s'éteignent ou d'études qui sont à présent terminées. Le budget étant fait au plus juste et au plus près de la réalité, il est normal que le budget baisse, puisque des parties du budget étaient dédiées à des études ou à des opérations ponctuelles qui sont maintenant terminées.

Puis, pour répondre à Monsieur POUTOU sur Blanquefort, je pense que vous avez eu les réponses de la part du Président qui vous a reçu et qui, je crois, vous a rassuré sur l'existence prochaine de rencontres sur le sujet.

S'agissant de La Poste, je crois que chacun d'entre nous, lorsque nous sommes soumis à des difficultés ou à des opérations de suppression d'établissement, savons, commune par commune, nous mobiliser pour éviter cela, car nos bureaux de poste jouent aussi un rôle important dans la vie de nos quartiers.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote. Une personne n'a pas voté.

102 votants, 63 pour, 2 abstentions, 32 contre, 2 conflits d'intérêts. La délibération est adoptée.

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY
Ne prend pas part au vote : Monsieur TOUZEAU, Monsieur EGRON, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Madame LEPINE

Délibération suivante.

M. Nordine GUENDEZ : Affaire n°76, délégation de Madame BOST : Projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers Le Lac à Bordeaux – Protocole foncier – Convention – Décision – Approbation.

Je dois vous informer du départ des membres du CA d'AQUITANIS et DOMOFRANCE : Daphnée GAUSSENS, Pierre de Gaétan NJIKAM-MOULIOM, Pierre HURMIC, Stéphane PFEIFFER, Jean-Jacques PUYOBRAU et moi-même.

Mme BOST

**(n°76) Projet de renouvellement urbain du quartier des Aubiers - Le Lac à Bordeaux--
Protocole foncier - Convention - Décision – Approbation**

Madame Christine BOST présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : Je vais lire une petite note. Cela sera plus confortable pour moi. On prend une position contre la délibération. On n'est pas d'accord avec la façon dont les choses se passent. On considère qu'il n'y a aucune visibilité d'ensemble. Les quartiers GINKO, Bassins à flots ont été réaménagés en lien avec Bordeaux Lac, pourtant il s'agit de quartiers voisins. Il y a longtemps que ce quartier est le plus pauvre de la Ville, et pourtant peu de choses sont faites pour contrer la destruction des services publics, comme la fermeture des bureaux de poste, on y revient. En faisant des dispensaires de santé, comme on en avait parlé à un moment donné, nous, en tout cas, quand on sait que dans les quartiers populaires l'accès à la santé est souvent très compliqué, cela fait partie aussi des choses qui ne sont malheureusement pas assez discutées. Il y a le projet de réhabilitation de l'école Jean Monnet pour en faire une cité scolaire, dans laquelle il ne pourra pas y avoir de suivi de famille si nécessaire dans ce quartier. Il faut faire le lien avec l'Éducation nationale pour qu'il y ait de nouveaux RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté) pour mettre des moyens humains, du personnel en nombre dans les écoles, ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles), animateurs, etc. Ce que vous voulez en réaménageant ce quartier c'est de le transformer socialement, surtout apporter, comme vous le dites souvent, de la mixité sociale. Il y a pas mal de sociologues ou de géographes qui sont très critiques envers ce terme-là, or, la mixité sociale, c'est le phénomène de gentrification qui ne dit pas son nom et gentrification, c'était le problème d'une occupation d'un espace qui était populaire et qui devient de moins en moins populaire. Ce sont des problèmes comme ceux-là, des problèmes politiques que l'on essaie de poser aussi.

Et enfin, la nécessité de faire des concertations avec les habitants, de prendre le temps de la discussion pour savoir comment ils vivent leur quartier, comment développer le tissu social, mettre des structures d'accueil pour les jeunes, des MJC (Maison des jeunes et de la culture) dans lesquels ils puissent se retrouver, ouvrir le quartier en faisant des partenariats culturels, en implantant une annexe de conservatoire, par exemple, en donnant des moyens supplémentaires au centre social, en faisant des jardins, des idées. Certes, vous allez nous dire que vous le faites, mais ce sont des choses qu'il faut amplifier, qui correspondent à des sortes d'urgence à la situation, donc de répondre à ces urgences-là. Les idées, il y en a, et la population de ces quartiers en a beaucoup aussi. C'est un peu toutes ces raisons-là qui font que l'on n'est pas satisfait de ce qui se passe.

On vote contre la délibération.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. On passe au vote.

100 votants, 95 pour, 0 abstention, 1 contre, 1 conflit d'intérêts, 3 ne prennent pas part au vote. La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur PFEIFFER, Monsieur

**GUENDEZ, Madame GAUSSENS,
Madame LE BOULANGER, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM**

Délibération suivante.

M. Nordine GUENDEZ : Délégation de Madame MELLIER, dossier n°78 : RER métropolitain – Convention de cofinancement d'un accord-cadre pour des analyses complémentaires aux études réalisées par SNCF (Société Nationale des Chemins de fer Français).
Déport des Conseillers régionaux : Stéphanie ANFRAY, Pascale BOUSQUET-PITT, Christophe DUPRAT, Nicolas FLORIAN, Baptiste MAURIN, Fabien ROBERT, Thierry TRIJOLET, Monsieur Fabrice MORETTI pour des raisons personnelles.

Mme MELLIER
(n°78) RER métropolitain - Convention de cofinancement d'un accord cadre pour des analyses complémentaires aux études réalisées par la SNCF - Décision – Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui souhaite prendre la parole ? **Monsieur POUTOU**.

M. Philippe POUTOU : On vote contre, pourtant nous sommes pour évidemment le développement du RER métropolitain. En fait, il y a quelque chose qui nous échappe. Il y a déjà eu des études. L'idée c'est de refaire une étude. Alors, est-ce que l'étude de la SNCF n'était pas correcte ou est-ce que vous avez des doutes sur l'étude de la SNCF ? Au fil des études, on l'a déjà abordé, mais les études, on sait, c'est très cher. On sait aussi que malheureusement à travers les études, cela a été les scandales qui ont touché MACRON et ses potes il n'y a pas longtemps, mais cela touche aussi les collectivités territoriales. L'argent dépensé dans les études, il y a quand même aussi un souci sur les sommes et puis sur la justification de tout cela. Nous, on a de gros doutes, mais c'est vrai c'est beaucoup d'argent. Il y a un truc aussi qui peut être posé, c'est qu'on ne sait pas quel cabinet va faire ces études-là. Donc cela peut être aussi un souci dans une délibération qui propose de voter pour des dépenses aussi importantes, et pourquoi ce ne sont pas les collectivités qui gèrent un peu plus directement ces choses-là ? Alors, elles n'en ont peut-être pas la compétence, mais cela pose un problème toujours d'avoir affaire à des cabinets pour pouvoir faire des études qui coûtent très cher et sans avoir au bout du compte des réponses. On est très sceptique sur ce fonctionnement-là, c'est ce qui explique en tout cas le vote contre la délibération tout en étant, je le rappelle, pour le développement du RER métropolitain.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame la Rapporteuse.

Mme Claude MELLIER : Vous l'avez dit, ce sont des études complémentaires à celles réalisées par la SNCF. Il y a nécessité de nous procurer nos propres analyses.

Parfois, il y a, en effet, des décalages entre les études faites par la SNCF et les nôtres. C'est une façon effectivement je dirais « de mieux se protéger et de mieux protéger l'argent public » en ayant des analyses propres, pour justement mieux après discuter, voire négocier

Par ailleurs, nous n'avons pas les services adaptés à la question que vous venez de poser, néanmoins on se donne les moyens en ayant cet accord-cadre, de pouvoir se tourner vers les

services et les cabinets d'études qui pourront effectivement répondre aux questions que nous nous posons. Je pense que c'est une démarche de bon sens qui permet de protéger tout à la fois les finances publiques et aussi les dossiers que nous engageons.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

99 votants, 94 pour, 2 contre, 2 conflits d'intérêts et 1 personne qui ne prend pas part au vote. La délibération est adoptée.

Majorité

**Contre : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur MORETTI, Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOLET

Délibération suivante.

M. Nordine GUENDEZ : Délégation de Monsieur PAPADATO, dossier n° 97 : Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable – Modification du nom et du règlement intérieur.

M. PAPADATO

(n°97) Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD) - Modification du nom et du règlement intérieur – Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je vais m'abstenir sur cette délibération, malgré le fait que j'ai été aussi membre du CCGAD (Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable), mais ce n'est pas pour cela que je vais m'abstenir. D'abord, le changement de nom, je trouve cela dommage, car on était avec un nom mentionnant la Gironde, et puis on se recentre sur Bordeaux Métropole. Donc, c'est un peu dommage, parce que je pense qu'il doit y avoir une vision justement globale. Les territoires, on sait, tout à l'heure, cela a été évoqué dans le C2D, on va chercher par le tirage au sort les gens à l'extérieur de la Métropole. Je pense que c'était logique d'essayer de garder cette ouverture.

Ensuite, on maintient, ce n'est presque rien, le terme angliciste « foot rail », mais ce n'est pas cela le fond. Je pense que c'est plutôt vis-à-vis d'un terme qui apparaît dans cette délibération, et vous savez, Monsieur PAPADATO entre autres, mais beaucoup d'autres aussi le savent, c'est que je suis attaché à l'autonomie alimentaire. Là, le terme qui est repris, c'est que Bordeaux Métropole sécurise son autonomie alimentaire. Sécurise, pour moi, cela ne veut pas dire suffisamment de choses, parce que cela veut dire que s'il n'y a pas les moyens en face, il n'y a rien. Donc, cela veut dire qu'il n'y a pas de pouvoir dans cette renomination de cette instance, d'essayer d'avoir au contraire une possibilité de faire un peu de levier sur ce qui peut arriver demain sur cette grosse problématique de l'autonomie alimentaire. Je prends juste l'exemple, c'est que s'il n'y a pas de pétrole, qu'est-ce que l'on fait ? Finalement, on se retrouve

avec des constats, mais on pourrait très bien favoriser cette instance à essayer d'obliger le foncier, peut-être même extérieur à la Métropole, à travailler tout de suite en lien avec la Métropole, d'avoir des subventions, pour tout de suite palier toutes ces problématiques du manque de l'énergie. Cela veut dire qu'il doit y avoir une espèce de renforcement du pouvoir au niveau de ces instances-là, qui sont des instances qui sont déjà très liées à cette notion de l'alimentation, puisqu'elles sont en lien avec les agriculteurs entre autres. Je pense que c'est important d'essayer de travailler sur cela et de lui donner plus de moyens. Je regrette cet aspect un peu juste « sécurisé ». C'est juste understandable. Merci à vous.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur le Rapporteur.

M. Patrick PAPADATO : Très rapidement, Monsieur le Président. Vous évoquez souvent la démocratie interne. Ce sont les membres du CCGAD eux-mêmes qui ont demandé de changer le nom. Cela, c'est le premier élément.

Le deuxième élément, c'est qu'il manquait une dénomination qui était l'agriculture. On parlait alimentation et il manquait effectivement le volet agricole. Dans la mesure où on a rajouté un groupe agriculture, donc, il y avait la nécessité de changer le nom, et cela a été une demande.

Sur l'autonomie, c'est tendre vers l'autonomie, mais on le sait tous dans cette salle que l'autonomie est impossible et elle sera impossible au niveau de la Métropole, et, bien sûr, sur les moyens. Je rappelle quand même que dans la stratégie de résilience agricole et alimentaire que le Conseil a votée en novembre, on a rajouté quand même 1 million d'euros. C'est quand même un vrai engagement de la Métropole. Cela fait de notre Métropole sûrement l'une des Métropoles les plus engagées dans la résilience alimentaire. Je tenais quand même à le dire. Sur les actions locales, je vous engage à regarder toutes les actions à proposer dans le cadre et par les acteurs du CCGAD et du futur C, on ne dit pas C2A, mais un Conseil agricole et alimentaire. Il y a une quantité d'actions qui travaillent avec justement les territoires autour pour réfléchir à cette notion énergétique et cette difficulté, bien sûr, de recentrer l'agriculture et l'alimentation sur notre territoire.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

100 votants, 98 pour, 2 abstentions. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Avant de passer à la délibération suivante, je vais vous donner les résultats du vote. Monsieur BOBET a obtenu 38 voix, Monsieur GUILLEMIN a obtenu 54 voix, il y a trois bulletins blancs, deux bulletins nuls. Pour un total de 97. Donc, c'est Monsieur GUILLEMIN qui a été élu pour siéger à la Route des Lasers et je l'en félicite.

Affaire n°30 :

Election effectuée – Désignation effectuée

Ne prend pas part au vote : Monsieur DELPEYRAT, Monsieur RAYNAL, Monsieur SALLABERRY

M. Patrick BOBET : (hors micro) Félicitations.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Délibération suivante.

M. Nordine GUENDEZ : Délégation de Monsieur PAPADATO, dossier n°99 : Eysines – Convention de mise à disposition de la parcelle BB 1225 pour la mise en œuvre des mesures compensatoires de la ZAC CARES Cantinolle.

Déport des membres du CA de La FAB : Marie-Claude NOËL, Bastien RIVIÈRES, Nadia SAADI, Pascale BRU, Typhaine CORNACCHIARI, Christine BOST, Jean-Jacques PUYOBRAU, Jérôme PEScina, Jacques MANGON, Benoît ROTUREAU, et au titre des communes Thierry TRIJOLET, Gwenaël LAMARQUE, Anne LÉPINE, Alexandre RUBIO, Jean TOUZEAU.

M. PAPADATO

(n°99) EYSINES - Convention de mise à disposition de la parcelle BB 1225 pour la mise en œuvre des mesures compensatoires de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) CARES Cantinolle - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Rapidement, Monsieur PAPADATO, vous l'avez compris, je vais voter pour. En plus de cela, vous palliez des circonstances passées, comme c'est écrit dans la délibération. Je crois que c'est bien de le noter aussi de savoir qu'il y a des choses qui sont rattrapables avec le temps. Mais encore une fois, je tiens à souligner dans ma prise de parole, cette notion qui est une hérésie, c'est celui de la notion de la compensation, et je crois que c'est toujours un mot d'ordre à se mettre en tête. Je pense qu'il va vraiment falloir sortir de toutes ces délibérations de 2023, 2024, 2025 et peut-être 2026. Il faudra voir comment se passent les enjeux au niveau des prochaines élections, mais toujours est-il qu'il va vraiment falloir travailler sur cela pour comprendre qu'il n'y a absolument aucune capacité à faire de la compensation, c'est du *green washing*.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Monsieur PAPADATO.

M. Patrick PAPADATO : Très vite. Sur le terrain qui était concerné, globalement il y a les colloques qui étaient passés. Vous avez lu le document, les colloques n'avaient rien trouvé, et malheureusement après la COVID, on a trouvé une espèce protégée. Effectivement, il y a eu la nécessité de compenser, parce qu'au premier abord le terrain, il n'y avait rien. Mais vous avez raison, de toute façon, cette question de la compensation et de la responsabilisation des opérateurs sera évoquée et je crois qu'effectivement on reviendra souvent dans cette enceinte à discuter de ce sujet ensemble.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Résultat du vote : 93 votants, 85 pour, 3 conflits d'intérêts et 5 ne prennent pas part au vote. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
BOST, Madame NOEL, Monsieur
TOUZEAU, Monsieur PUYOBRAU,
Monsieur RUBIO, Madame BRU,
Madame CORNACCHIARI, Monsieur
LAMARQUE, Madame LEPINE,
Monsieur MANGON, Monsieur**

**PESCINA, Monsieur RAUTUREAU,
Monsieur RIVIERES, Madame SAADI,
Monsieur TRIJOLET**

Délibération suivante.

M. Nordine GUENDEZ : Délégation de Monsieur PUYOBRAU, dossier n° 103 : Sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles – Subvention de Bordeaux Métropole à la station DÉDALE.

M. PUYOBRAU

(n°103) Sécurisation des conditions de vie dans les squats et bidonvilles - Subvention de Bordeaux Métropole à l'association DEDALE - Décision - Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Nous votons pour cette délibération, même si elle ne va pas assez loin du tout. Qu'est-ce que cela veut dire pas aller assez loin ? En tout cas, nous pensons qu'il y a mieux à faire ou plus à faire évidemment, notamment par rapport au premier objectif du collectif DÉDALE, qui est de mobiliser le foncier vacant, afin d'héberger des gens qui sont à la rue. Pour cela, la Métropole a certainement les moyens de conventionner les occupations temporaires, afin d'héberger celles et ceux qui n'ont pas de toit. Environ 20 % des squats sont dans des bâtiments publics, dont la majorité appartient à la Métropole. Il y a donc bien de quoi faire. On sait aussi qu'environ 5 % du parc métropolitain est vacant. Ce que nous demandons, cela tombe bien, je suis juste à côté d'Harmonie LECERF MEUNIER qui vient de dire : « Je ne comprends décidément rien », ce que nous demandons, c'est la réquisition des logements vacants et la mise à disposition de ces logements aux associations comme DÉDALE. Aussi, au lieu d'une subvention de 30 000 euros, à notre avis, bien insuffisante en rapport avec l'ampleur du sujet, il faut contractualiser avec cette association et lui permettre d'avoir des fonds nécessaires pour assurer ses missions. D'une certaine manière c'est aussi l'engagement des collectivités territoriales dont il est question, même si cela relève plus des prérogatives de l'État.

L'objectif est noté dans la délibération, c'est dit comme cela : « La sécurisation des conditions de vie dans les squats ». On est d'accord, mais il faut quand même aussi bien reconnaître, et la délibération fait comme si cela n'existait pas, il faut reconnaître qu'il y a des forces qui agissent de manière plutôt contre-productive. On pense évidemment à la Préfecture, qui a tendance à expulser souvent brutalement sans reloger ou sans se soucier du relogement des familles ou des personnes qui sont expulsées. Alors, il faut aussi préciser que le terme de résorption des squats est un terme plutôt ambigu. En tout cas, visiblement la Préfecture, elle comprend qu'il faut les éliminer, ces squats, sans se poser les problèmes humains qui peuvent y avoir autour. Cela pose ce problème-là d'une attitude, d'une politique de dénonciation des collectivités territoriales. Cela ne veut pas dire qu'il faut rompre avec l'État, ce n'est pas possible, mais au moins essayer de mettre la pression sur l'État pour qu'il agisse différemment et montrer qu'en tout cas, une autre politique est possible, celle d'accueillir, celle de donner les moyens pour justement faire en sorte qu'il y ait de moins en moins de gens à la rue et ceci est d'autant plus d'actualité qu'il y a eu la nuit de la solidarité cette nuit, et justement, Harmonie LECERF MEUNIER me disait qu'elle n'avait pas beaucoup dormi pour faire ce boulot-là. J'ai fini pour la note.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame LECERF MEUNIER.

Mme Harmonie LECERF MEUNIER : Je ne vais pas dire que mon collègue ne comprend rien. Juste préciser que cette subvention à DÉDALE, elle permet justement à cette association nouvelle sur le territoire de participer à une dynamique aussi d'autres acteurs et actrices du territoire, de commencer, de mettre en place l'intercalaire, l'utilisation des logements vacants, des bâtiments vacants, ce qui ne se faisait pas trop avant sur la Métropole. Cette subvention, c'est bien un début, un premier pas pour se structurer, pour aller plus en avant. On sait que la Métropole, que les communes, ne sont pas outillées pour le faire spécifiquement et que ces associations-là qui se forment, qui se structurent actuellement, vont nous aider pour être plus efficaces sur le territoire pour la structuration de l'occupation et de la sécurisation des personnes qui vivent notamment dans les squats et les bidonvilles.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Monsieur le Président, je pense que Monsieur POUTOU tout en posant des questions légitimes apportait en même temps les réponses, et Harmonie LECERF MEUNIER vient de compléter en redéfinissant effectivement le bien-fondé de l'association, qui va permettre d'établir un diagnostic, qui va nous permettre d'affiner les besoins en termes de conditions de vie sur les squats, notamment en termes de gestion de l'eau, d'assainissement, d'accès à la santé, etc. Je vais en profiter, Monsieur le Président, pour remercier toutes celles et ceux qui dans le cadre de la mission squats travaillent à améliorer les conditions de vie de ces personnes qui sont en situation très précaire sur le territoire métropolitain.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Je lance le vote.

101 votes, 101 pour. La délibération est adoptée.

Unanimité

Délibération suivante.

M. Alexandre RUBIO : Délégation de Madame ZAMBON, dossier n°104 : Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Hôpital Suburbain du Bouscat dans le cadre de la mise en œuvre de la maison sport santé métropolitaine.

Mme ZAMBON

(n°104) Convention de partenariat entre Bordeaux Métropole et l'Hôpital Suburbain du Bouscat dans le cadre de la mise en œuvre de la maison sport santé métropolitaine - Décision – Autorisation

Madame Josiane ZAMBON présente le dossier.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Didier CUGY : Merci, Monsieur le Président. Nous avons débuté avec des chiffres, je vais vous en communiquer encore quelques-uns qui permettront, je pense, d'avoir une bonne compréhension de l'intérêt majeur de développer ce type de structure au sein de notre Métropole. Ces chiffres proviennent de l'ORS (Observatoire régional de santé), l'ARS (Assurance régionale de santé) et de la lettre Trésor-Éco n° 179 de septembre 2016.

Au sein de notre Métropole aujourd'hui, les organismes de santé ont dénombré que 33 % de la population étaient en surpoids et que 17 % souffraient de maladie de l'obésité, ce qui représente un métropolitain sur deux. La lettre Trésor-Éco nous explique que le coût social d'une personne en surpoids est de 550 euros par an et par personne. Une personne souffrant d'obésité a un surcoût chiffré par le Trésor public de l'ordre de 1 750 euros par an et par personne. Sur notre population qui a 840 000 âmes, cela représente sur le plan financier, pour la surcharge pondérale, 152 millions d'euros par an.

En ce qui concerne l'obésité, le coût social est de 247 millions d'euros par an environ. Je vous laisse reprendre conscience de ces chiffres et les mettre en perspective avec les coûts, par exemple, d'un pont Chaban, d'un pont Simone Veil ou éventuellement de structures de sports qui peuvent nous poser problème.

Il faut aussi savoir que s'agissant des enfants, ces pathologies et cette surcharge pondérale concernent environ 22 000 enfants sur notre Métropole. L'obésité concerne 4 000 enfants et le coût par enfant est de 14 000 euros, ce qui représente 56 millions d'euros par an. Alors, on peut s'intéresser à d'autres chiffres comme la mortalité au niveau de notre Métropole, et on sait chiffrer aujourd'hui qu'environ 550 personnes meurent chaque année du fait de la sédentarité, qui est pourvoyeuse de surcharge pondérale et d'obésité.

Nous savons aussi que 850 personnes environ meurent des horaires atypiques. Vous savez, les gens qui doivent travailler la nuit, le matin, à des heures invraisemblables. Ces horaires atypiques sont aussi pourvoyeurs de surcharge pondérale et d'obésité.

Je vous laisse mettre en perspective tous ces chiffres pour comprendre l'intérêt majeur qu'il y a à développer des structures qui vont permettre aux personnes de quitter cet état de sédentarité qui est porteur de maladies et qui grève le budget de notre collectivité. Voilà, je vous en remercie.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci pour toutes ces précisions. **Monsieur MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Merci, **Monsieur le Président**. Je vais remercier **Monsieur CUGY** de ces chiffres. Je pense que c'est important de se les mettre en tête pour avoir conscience de tous ces enjeux de santé publique. Évidemment, derrière il n'y a pas que de la souffrance à essayer de s'en sortir parce que l'on est obèse, parce qu'on manque d'activité entre autres, mais il y a aussi toute la souffrance, parce que derrière il y a aussi des conséquences génétiques qui se transmettent, et on est aussi dans cette problématique-là. Je crois que le sport est un moyen, encore une fois, de rappeler que l'être humain et tous les organismes vivants ont besoin de s'oxygéner. Le principe de l'oxygénation est une purification, parce que l'on brûle une certaine énergie, cela veut dire qu'il faut savoir aussi l'expectorer. Tout cela veut dire que, dans une société mécanisée, on a aussi négligé par le passé dans les politiques publiques, la notion du sport et entre autres la mobilité, qui aujourd'hui, est un des grands enjeux, je pense, de cette transition pour faire à la fois bouger les gens d'une autre manière que par des moteurs et des assistances. On voit aujourd'hui qu'il y a un gros travail à faire et entre autres, cela me fait penser qu'il y avait quand même beaucoup de gens qui commençaient à rigoler de voir des policiers qui étaient finalement plus tellement sportifs, parce qu'ils avaient des vélos électriques. Il faut se rendre compte des choses, parce qu'en fin de compte, il y a aussi le fait que le service public doit rester aussi en bonne santé.

En attendant, soutien total bien sûr à cette délibération, et en particulier sur un terme qui m'est propre, qui est, je vais le lire, c'est : « Sa responsabilité sociétale l'invite à s'engager dans le champ de la promotion de la santé, dans une logique de subsidiarité avec les 28 communes qui la composent ». On est bien au cœur même des compétences de Bordeaux Métropole, de

se mettre en marche, j'utilise exprès ce terme, pour dire qu'à un moment donné il va vraiment falloir que les consciences évoluent, pour se mettre autour de la table, et cela peut faire partie du débat qui arrivera après, parce que j'ai posé encore des questions. Entre autres dans ces questions, c'est qu'il va falloir débattre aussi de l'hécatombe qui est en ce moment en train de se faire avec ces injections, et qui malheureusement ne sont pas débattues parce que des personnes en bonne santé, ce sont aussi des personnes qui mesurent leur liberté ou pas. Mais il faut qu'ils mesurent ce qui se passe aujourd'hui, de les forcer à s'injecter ces doses. Entre autres, on a en particulier dans certains milieux hospitaliers, forcé en plus certaines personnes d'un certain âge, et je crois que c'est important de mesurer aussi qu'il va falloir assister beaucoup plus le corps médical pour se former avec d'autres techniques pour, au contraire, améliorer la santé de nos concitoyens et concitoyennes.

Merci de votre écoute et j'espère que mes questions seront posées.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame ZAMBON, vous voulez ajouter quelque chose.

Mme Josiane ZAMBON : Merci pour vos démonstrations et votre intérêt. Effectivement, il faut marcher encore. On va travailler tous ensemble pour renforcer toutes ces actions de santé. Par rapport aux questions que vous avez posées Monsieur MORISSET, je laisse le Président, bien évidemment.

Monsieur le Président Alain ANZIANI : On passe au vote.

101 votants, 100 pour, 1 abstention. La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Monsieur le Président Alain ANZIANI : Je vous précise que Monsieur MORISSET avait posé deux questions qui, à mon sens, ne sont pas recevables. La première propose que la Gemme, qui est une monnaie locale, soit étendue à toutes les communes de la Métropole, mais votre question, concerne les communes, elle ne concerne pas la Métropole. Donc, je ne l'inscris pas à l'ordre du jour.

La deuxième question, c'est une question un peu plus compliquée sur la corruption, concernant les injections anti-COVID. Là aussi, ce n'est pas de la compétence de la Métropole, donc, je ne peux pas la retenir.

Le Conseil est terminé, et je vous en remercie.
Bonne soirée.

La séance est levée à 17 heures 16.

Le Secrétaire de séance

M. Alexandre RUBIO